34e ANNÉE
— No 1 —

JANVIER
1940

LA PARFUMERIE MODERNE

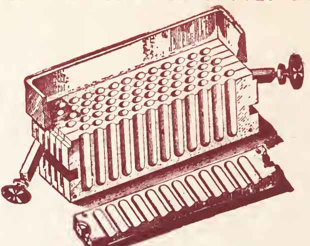
REVUE
SCIENTIFIQUE
ET DE
DÉFENSE
PROFESSIONNELLE

MENSUELLE ILLUSTRÉE
RÉDACTION ADMINISTRATION
PUBLICITÉ
15, Rue Constant, 15
LYON
12, Rue Jules-Guesde, 12
PARIS
PUTEAUX

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS

RONDS — CARRÉS

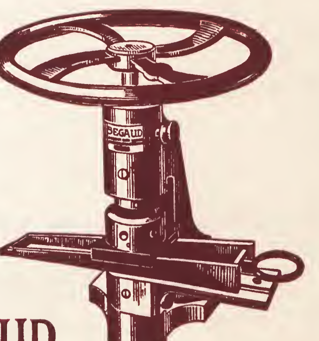


OVALES — A PANS

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SECHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — PRATIQUE



SIMPLE — RAPIDE

El. SEGAUD

Catalogue illustré franco

COURBEVOIE

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

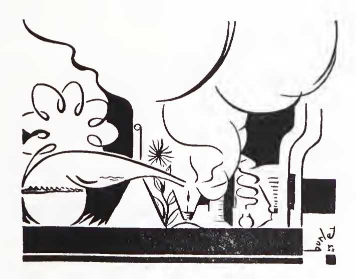
Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MÉDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

Numéro 1
Janvier 1940
Le Numéro : 9 fr.

LA PARFUMERIE MODERNE

Sommaire



Abonnement (12 mois) France et Colonies : 84 francs
Etranger : 12 fr. suisses ou monnaie équivalente du pays

Nº 1 Le Numéro 9 Francs JANVIER 1940

LA PARFUMERIE MODERNE



LES PROPOS DU MOIS

Nous rappelons à nos lecteurs que nous adresserons gratuitement et sans frais, notre Revue *à tous les mobilisés de la profession dont les adresses nous seront fournies.*

La grande famille de la Parfumerie ne doit pas se dissocier sous l'influence des événements, nous devons tout faire, au contraire, pour lui conserver son caractère amical.

Nous en prendrons motif pour publier des études non exclusivement techniques, mais capables de donner aux absents un instant de distraction.

EXPORTONS... EXPORTONS...

Nous ne nous lasserons pas de répéter chaque mois ce mot qui nous apparaît comme la base économique de la guerre actuelle.

Pour en payer les frais, il nous faut exporter, et chaque jour davantage.

D'ailleurs les appels des pays favorables aux alliés ou tout simplement privés des exportations germaniques se font de plus en plus pressants.

C'est la Turquie, gros client de l'Allemagne, puisque 51% de ses importations venaient de ce pays, qui désire nouer des relations étroites avec la France.

Ce sont les Scandinaves menacés, la Suisse, notre meilleur client européen, le Canada, l'Amérique Centrale l'Amérique du Sud et tant d'autres, tous réclament des produits français, tous veulent travailler avec nous, tous veulent à la fois aider notre victoire et nous rendre la place que nos concurrents de l'Est nous avaient ravie par davantage d'initiative, par davantage d'organisation et de méthode aussi.

Il n'apparaît pas, en effet, que le traité d'alliance franco-turc ait modifié considérablement le régime du clearing entre nos deux nations. Au clearing officiel se superpose une compensation privée de fonctionnement régulier, sinon aléatoire. Si des importateurs Français ou Anglais de produits Turcs peuvent participer à cette compensation privée, nous les prions de se faire connaître.

Les fabricants de produits aromatiques et chimiques sont actuellement en possession d'ordres importants pour lesquels ils recherchent des « compensateurs » offrant toute garantie.

Par ailleurs, il devient nécessaire que la liste des produits prohibés à l'exportation soit révisée.

Il est des articles que la France exportait avant les hostilités en grosse quantité, qu'elle peut produire bien plus largement que les armées ne peuvent consommer, pourquoi ne pas en faciliter l'exportation pour « financer la guerre ».

L'ex-clientèle allemande peut nous demander, en produits aromatiques naturels et de synthèse, cinq à six fois plus de marchandises que nous n'en expédiions l'an passé. Plusieurs milliards de francs de produits odorants peuvent nous être achetés, laissera-t-on perdre ces ordres et cette clientèle sous prétexte que les textes des accords commerciaux n'ont pas prévu le cas ?

Certes, il faut tout faire pour la guerre, mais le plus gros est fait et il faut déjà ralentir la fabrication des produits non encore utilisés. Maintenant, organisons la guerre économique, gage de la victoire utile et sans ruine pour le vainqueur.

Nos alliés l'ont compris, imitons-les.

D'urgence : des accords commerciaux, de nouvelles bases de paiement, des organismes collectifs et solidaires empêchant les manœuvres des mauvais payeurs, des assurances de crédit avec pouvoir coercitif local, des attachés commerciaux qui soient des commerçants et s'il le faut des représentants de commerce.

La guerre doit être l'origine d'une ère nouvelle de réalisations concrètes et non la suite d'errements idéologiques. Il faut au commerce d'exportation une organisation souple et commerciale. Il la lui faut sans retard : Exporter, c'est financer la guerre.

Nous signalons à toutes fins utiles aux commerçants qui voudraient travailler avec l'Afrique du Sud que la Thos Druce (Pty) limited, 4 First avenue à Durban (South Africa) désire entrer en relation avec des fabriques de Parfumerie de produits similaires français. Cette firme recommandée par l'Attaché Commercial de France possède une organisation de vente aux grossistes et détaillants dans toute l'Afrique du Sud, la Rhodésie et les Colonies Britanniques en Afrique. Lui écrire sous nos auspices. De même, nous signalons, dans l'intérêt général, la firme Leroux & C° 1220 Spring Garden Street à Philadelphia PA U. S. A. qui a organisé avec succès en Amérique la fabrication de produits européens, et qui désire y monter la préparation de produits de beauté et de Parfumerie de Luxe, ayant déjà une bonne réputation en France.

Nous publierons régulièrement les demandes analogues de Maisons étrangères, nos lecteurs seront certainement désireux d'augmenter ainsi le volume de nos exportations.

***

UN APPEL DU BRÉSIL.

La Chambre de Commerce Française du Brésil à RIO de JANEIRO, vient de lancer l'appel suivant aux Chambres de Commerce françaises :

« Monsieur le Président,

Nous nous adressons à l'organisation que vous présidez pour lui demander de vouloir bien nous aider dans les efforts que nous déployons en faveur de l'industrie et du commerce français au Brésil.

Le moment nous semble opportun pour réunir toutes nos énergies en vue de combattre nos ennemis sur un terrain autre que celui sur lequel se battent nos compatriotes, coopérant avec ces derniers en intensifiant la lutte économique qui les aidera à nous assurer la victoire finale.

Ainsi que vous le savez, par suite des événements actuels, les allemands dont le commerce occupait jusqu'à ces jours derniers une place prépondérante dans les échanges commerciaux du Brésil, ont vu leurs relations commerciales avec ce pays en quelque sorte paralysées. Les Etats-Unis cherchent dès maintenant à provoquer un Congrès dans le but de réunir un grand nombre de négociants et d'industriels de l'Amérique du Nord pour supplanter le commerce européen en Amérique du Sud. Nous pensons que votre attention a déjà été attirée sur cette question vitale pour notre pays. les américains envisagent un très vaste programme. La France ne doit pas négliger cet important marché dans lequel les intérêts de nos exportateurs de France ont été généralement sacrifiés au bénéfice des importateurs de café et sur lequel tous les neutres ont des vues, nos ennemis continuant à s'y maintenir en y préparant l'après-guerre.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider en appelant l'attention de l'industrie et du commerce français sur ce très intéressant et vaste pays où nous avons tant de sympathies.

Notre Chambre de Commerce se tient à l'entière disposition de tous les fabricants, négociants, industriels pour toutes informations dont ils pourraient avoir besoin. »

Nous sommes persuadés que les autorités françaises favoriseront nos exportations au Brésil et nous permettront d'y prendre une place importante.

Pour les produits aromatiques seulement il s'agit de plusieurs dizaines de millions annuels.

***

MERCURIALES.

Les organismes collectifs d'importation et de répartition publient périodiquement des listes de prix indiquant les cours des principales marchandises que leurs adhérents achètent, soit dans les colonies françaises, soit dans les pays étrangers.

Dans le but d'éviter que certains détenteurs français de stocks se laissent surprendre par des acheteurs mieux avertis, et aussi pour diminuer l'effet de surprise lors des achats par les consommateurs, nous avions rédigé pour notre précédent numéro, un avis donnant quelques indications sur ce sujet. Il a été supprimé par la censure, mais nous pensons que tous les intéressés ont été avisés directement par leurs organismes officiels et par la voie officielle.

Nous munirons désormais nos avis de ce genre des références convenables afin que ce qui est publié officiellement par les collectivités ne soit pas officiellement coupé par la censure.

Le G. I. R. M. P. P. par ses circulaires des 15 Novembre, 30 Novembre et 15 Décembre a donc indiqué les diverses modifications des prix qui sont à la base des changements de tarif dans notre profession.

Nous donnons plus loin le texte du comité de surveillance des prix concernant le relèvement des prix dans nos industries des produits chimiques (circulaire N° 38 G.P.I.C. XIII° R.).

***

AJUSTEMENT DES PRIX

Ci-dessous, nous reproduisons le texte intégral d'une décision de Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE à l'ECONOMIE NATIONALE relative au réajustement des prix dans les produits chimiques, sous la rubrique annexe E/1.176 N° 1.149.

« Le Comité National de Surveillance des Prix,

« Vu le décret du 9 Septembre 1939 portant règlementation des prix en temps de guerre.

« Considérant les fluctuations des cours des matières premières ainsi que les variations du change, des taux de frêt, d'assurance, de droits de douane survenus ou à survenir depuis le Premier Septembre 1939 sur le marché des produits chimiques, considérant l'article premier du décret du 9 Septembre, et notamment l'alinéa 3 dudit article qui est et reste d'application stricte.

« Considérant toutefois que la complexité et la multiplicité des fabrications de l'industrie chimique rendent matériellement impraticables, dans les conditions actuelles du fonctionnement des Services du Comité National de Surveillance des Prix par suite de l'état de guerre, l'examen individuel des demandes de majorations et nécessitent, en conséquence, à titre **exceptionnel** et **temporaire,** l'adoption d'une autorisation d'ordre général de relèvement des prix de vente.

DÉCIDE :

« Les Industriels, fabricants ou importateurs ,de produits chimiques ont la faculté de relever, sans autorisation préalable, les prix de vente de leurs produits, aux conditions et selon les modalités limitativement comme suit :

« **A.** Il ne sera **exclusivement** tenu compte comme facteur de hausse que des modifications du poste matières premières et d'autre part des incidences provoquées de ce chef sur l'établissement du prix de vente.

« Toutefois, pourront être admis, dans les limites déterminées ci-après, les relèvements affectant les postes :

a) Combustibles - Energie ;
b) Emballage - Conditionnement ;
c) Transport.

« **B.** En conséquence, seront autorisées les variations du poste Matières Premières sur les bases et dans les conditions suivantes :

I° - VARIATION DU COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES.

« Ne seront admis les relèvements de prix que dans le cas où la ou les matières premières entrant dans la fabrication du produit auront augmenté d'au moins 5%.

Pour la matière première importée

VARIATIONS :

a) Prix d'achat hors de France ;
b) Changes ;
c) Frêt ;
d) Assurances (risques de guerre) ;
e) Droits de douane et taxes d'importation.

Pour la matière première non importée

« Il sera tenu compte :

« 1° des hausses à la production lorsque ces dernières auront déjà été homologuées officiellement.

« 2° des hausses pratiquées conformément à la présente décision.

« 3° des hausses des matières non soumises au décret du 9 Septembre 1939.

Sources d'énergie

« En ce qui concerne le charbon, les combustibles et d'une façon générale les sources d'énergie, ne seront autorisées que les hausses portant sur les sources d'énergie inscrites au poste matières premières à l'exclusion de celles relevant des frais généraux.

« Toutefois, seront admises dans les conditions et les limites déterminées pour les variations du poste Matières Premières, les hausses affectant les sources d'énergie inscrites au poste Frais Généraux lorsque ces dernières, jointes à celles relevant du poste Matières Premières, représentent dans le prix de vente du produit un pourcentage égal ou supérieur à 10%.

Emballage - Conditionnement.

« Il sera tenu compte dans les conditions et les limites déterminées pour les variations du poste Matières Premières, des hausses sur les emballages et d'une façon générale sur les éléments de conditionnement (fûts, cylindres, bonbonnes, flaconnage, etc...) lorsque ces derniers représentent dans le prix de vente du produit un pourcentage égal ou supérieur à 15%.

Transport.

« Il sera tenu compte, dans les conditions et les limites déterminées pour les variations du poste Matières Premières, des hausses des prix de transport, lorsque ces dernières représentent dans le prix de vente du produit un pourcentage égal ou supérieur à 10%.

II° - POURCENTAGE DE LA VALEUR DES MATIÈRES PREMIÈRES DANS LE PRIX DE VENTE DES PRODUITS.

« Il sera tenu compte de l'incidence de la variation de cours des matières premières sur le pourcentage de la valeur des dites matières dans le prix de vente des produits lorsque cette incidence donne une majoration effective du prix de vente égale ou supérieure à 5%.

III° - PART LES FRAIS DE FABRICATION ET DE VENTE VARIANT PROPORTIONNELLEMENT AUX PRIX DE LA MATIÈRE PREMIÈRE.

« Il sera tenu compte de la répercussion des variations de cours de la matière première en ce qui concerne la taxe à la production, la taxe d'armement dans la limite de 5%.

« **C.** Lorsque l'incidence de la variation des cours des matières premières donnera une majoration du prix de vente supérieur à 30% la faculté de relèvement des prix de vente sans autorisation préalable sera supprimée, le Comité National de Surveillance des Prix devant être en ce cas saisi selon les conditions normales d'application du décret du 9 Septembre 1939.

« **D.** Tout relèvement des prix de vente pratiquée, sans autorisation préalable, devra faire l'objet d'une communication motivée, transmise au Secrétariat Général du Comité National de Surveillance des Prix par les soins du Syndicat principal dont dépendent les intéressés avec copie

conforme adressée aux Fédérations auxquelles ils sont rattachés.

« Dans le cas où ledit fabricant est unique, cette communication sera transmise par les soins de la Fédération Syndicale à laquelle il appartient de par son affiliation à un Syndicat primaire.

« Le Comité National de Surveillance des Prix aura dans tous les cas la faculté d'évoquer la demande faisant l'objet de ladite communication selon les conditions normales d'application du décret du 9 Septembre 1939.

« A défaut de réponse de la part du Comité dans un délai de 10 jours, à compter de la date de réception de cette communication, les fabricants intéressés se considéreront autorisés à relever leurs prix de vente aux conditions et dans les limites déterminées par ladite décision.

« **E.** Dans les cas exceptionnels où des fabricants seraient fondés à considérer que soit du fait des majorations relevant d'autres postes que ceux prévus dans ladite décision, soit du fait de modifications graves d'ordre économique ou technique, l'équilibre industriel et commercial de leur industrie ou de leurs établissements se trouve compromis, ils auront la latitude de présenter devant le Comité National de Surveillance des Prix des demandes motivées de relèvement des prix, selon les conditions normales d'application du décret du 9 Septembre 1939.

« Le Comité statuera sur la recevabilité de ces demandes et en avisera les intéressés dans un délai de 10 jours à compter de la date de leur réception.

« **F.** Le contrôle a postériori devra vérifier si les relèvements pratiqués sans autorisation préalable ont été opérés selon les conditions et dans les limites prescrites ci-dessus.

« A cette occasion, l'assistance d'experts qualifiés habilités par le Haut-Commissariat à l'Economie Nationale permettra au contrôle de formuler toutes propositions et recommandations visant à envisager sur le plan technique et en liaison avec les fabricants intéressés, les compressions et les aménagements susceptibles éventuellement de réduire le prix de revient et de façon générale d'améliorer le rendement industriel.

« **G.** La présente décision prend effet à dater du 22 Décembre 1939. Elle est valable jusqu'au 1er Mars 1949.

« A cette date, le Comité National de Surveillance des Prix procèdera à un nouvel examen de la question.

LE HAUT-COMMISSAIRE A L'ÉCONOMIE NATIONALE
D. SERRUYS

* * *

ALCOOL SOLIDIFIÉ

L'alcool solidifié pour réchauds militaires et sportifs s'obtient de la façon suivante :

Faire fondre 20 grammes d'acide stéarique et ajouter 500 cm³ d'alcool dénaturé. Puis, mélanger d'autre part :

10 grammes de lessive de soude 36° dans 500 cm³ d'alcool.

Mélanger la deuxième solution à la première.

Couler le liquide transparent dans les boîtes-réchauds.

Il convient de travailler en marmites closes avec col de cygne, et réfrigérant pour éviter les pertes, et de couler loin de toute flamme pour éviter les risques d'incendie.

* * *

SAVON LIQUIDE OXYDANT

Les savons liquides oxydants sont très demandés. Leur efficacité peut rendre les plus grands services. Ils peuvent aussi remplacer le liquide de Dakin et leur pouvoir mouillant facilite considérablement la détersion des objets imprégnés de produits insolubles dans l'eau, tels que les dérivés chlorés des glycols.

On les obtient en dissolvant simplement :

50 grs Chloramine dans 1 litre savon liquide 18% d'acides gras.

Les savons en pâte ou même solides peuvent également recevoir la chloramine, succédané de chlorure de chaux. Plusieurs crèmes aqueuses du type eau dans l'huile peuvent être établies à base de chloramine, cependant il vaut mieux utiliser la dichloramine, soluble dans les corps gras.

* * *

CRÈME CONTRE LES ENGELURES ET PIEDS GELÉS.

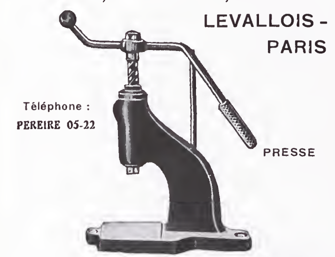
Le folklore Suédois possède de bonnes recettes contre les pieds gelés, l'une d'elle consiste à frotter les pieds avec un jus de citron, puis de l'enduire avec du suc d'oignons et d'ail.

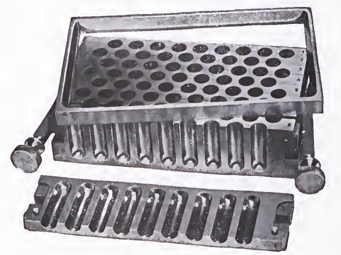
Cette méthode empirique correspond à la lésion pathologique qui est une polarisation en phase électro-positive avec pH alcalin, consécutive à la combustion du glucose considéré comme élément électronégatif accepteur d'oxygène.

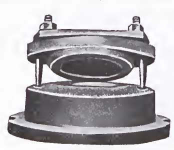
Il faut donc utiliser une crème acide (pH 6,2) au cétasal contenant des sulphydryles accepteurs d'oxygène (Huile HSO ou soufre dissous) et du miel. On obtient ainsi de remarquables et rapides guérisons. Une addition d'huiles essentielles rétablit promptement la circulation et le tonus.

Cétaline................	880 grs
Miel....................	50 —
Huile HSO.............	50 —
Huile essentielle de Lavande composée..........	20 —

PETITE ANNONCE







LÉOPOLD RUZICKA

Prix Nobel de Chimie 1939

Le 16 Décembre dernier une cérémonie intime a été organisée à Genève par la Maison Firmenich & Co (Successeur de Chuit, Naëf & Co) en l'honneur du Professeur Ruzicka, lauréat du Prix Nobel pour 1939.

Le Dr Ruzicka dirige depuis dix-huit ans les recherches scientifiques de la Maison Firmenich ; désireux de rendre hommage à son collaborateur, la direction avait convié quelques personnalités à un dîner au cours duquel M. Firmenich, M. Adrien Lachenal, conseiller d'Etat, le professeur Briner et M. Stoll prirent la parole.

Nous sommes heureux de résumer ci-dessous la brillante carrière de M. L. Ruzicka.

Léopold Ruzicka est né en 1887 à Vucovar, en Croatie. De 1906 à 1910 il a fait des études de chimie à l'Ecole Polytechnique de Carlsruhe en Allemagne ; il les termina en 1910 avec le titre de Docteur-ingénieur-chimiste. Depuis cette époque et jusqu'en 1916, le Dr L. Ruzicka a été l'assistant privé du Professeur Staudinger. C'est avec ce dernier qu'il vint à Zurich en 1912 à l'Ecole Polytechnique fédérale, où il fut nommé Privat-Docent en 1918 et professeur extraordinaire en 1923. En 1925 le Professeur quitta Zurich et vint à Genève où, en collaboration avec le regretté Ph. Chuit, il dirigea pendant 2 ans les laboratoires de recherches scientifiques de Naëf & Cie., actuellement Firmenich & Co., avec laquelle il était déjà en rapport depuis 1921. A la fin de l'année 1926, tout en poursuivant sa collaboration avec cette maison, il reprit la carrière académique et accepta la chaire de chimie organique à l'Université d'Utrecht (Hollande) où il resta pendant 3 ans. Il fut ensuite rappelé à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich comme Professeur ordinaire de chimie organique, chaire qu'il occupe encore aujourd'hui. Le développement que sa section a pris dans cette école est un signe certain de l'intérêt qu'il a su éveiller auprès des étudiants. Les nombreux collaborateurs étrangers qui viennent faire un stage sous sa haute direction sont un témoignage vivant de sa réputation universelle.



Léopold RUZICKA

Après avoir collaboré jusqu'en 1916 aux travaux du Professeur Staudinger sur les cétènes et avoir déterminé sous sa direction la constitution du pyrèthre, le Professeur Ruzicka commença ses recherches personnelles. Il s'attaqua tout d'abord au problème de la constitution de l'irone d'après la formule de Tiemann et Kruger et démontra que la formule brute de ce corps n'était pas $C^{13} H^{20} O$ mais $C^{14} H^{22} O$. En liaison avec ce travail, le Professeur commença l'étude des terpènes et c'est là que nous trouvons l'origine des recherches poursuivies jusqu'à nos jours sur les polyterpènes plus élevés qui sont l'un des points mentionnés dans l'attribution du prix Nobel. Les premiers travaux se rapportaient donc aux monoterpènes. Nous citerons les synthèses totales de la fenchone, du linalol et du géraniol. Grâce aux connaissances acquises en préparant ces deux derniers corps, le Professeur Ruzicka réussit ensuite la synthèse totale des deux alcools sesquiterpéniques bien connus dans la parfumerie, le nérolidol et le farnésol, qui purent ainsi être fabriqués industriellement à l'état pur. En poursuivant ses recherches dans le domaine des polyterpènes, le savant a grandement contribué à l'étude de nombreux corps de ce groupe et les résultats qu'il a obtenus sont les bases indiscutablement admises pour la détermination de la constitution de nombreux terpènes. Parmi les substances qui l'ont particulièrement intéressé, nous citerons l'acide abiétique, le biacide agathique, les acides lèvopimariques et dextropimariques, la betuline et l'acide oléanique.

Les recherches qui ont motivé l'attribution au Professeur Ruzicka de la haute distinction qu'il vient de recevoir, comprennent, à côté des polyterpènes, les cycles à grand nombre de chaînons qui étaient un domaine encore inexploré de la chimie organique. C'est en établissant la constitution de la civettone et de la muscone que le savant a démontré que, contrairement à ce


Première Usine créée en France
LA PLUS IMPORTANTE MAISON D'EUROPE
TUBES EN ÉTAIN
Tous Tubes émaillés et imprimés pour présentations élégantes.
70 années d'expérience
STILLIGOUTTES
CRÈME DE TOILETTE
DORIN
ÉTABLISSEMENTS Krieg & Zivy
INGÉNIEURS E.C.P.
9, Rue Louis Lejeune GRAND-MONTROUGE (Seine)
Téléph.: Alésia 40-80, 81, 82

que l'on avait cru jusqu'alors, la nature tolérait l'existence des cycles à grand nombre de chaînons. Il a apporté la preuve éclatante de l'exactitude de son hypothèse en effectuant la synthèse des cétones cycliques possédant 10 à 30 atomes de carbone dans le cycle. A côté de leur valeur théorique, ses travaux ont permis, comme chacun le sait, la synthèse industrielle de la cyclopentadécanone (Exaltone) et de la cyclopentadécanolide (Exaltolide) qui sont devenues des éléments indispensables de la Parfumerie.

Si nous citons encore la détermination de la constitution de la jasmone, celle des alcools et des aldéhydes de l'essence de feuilles de violette et leur synthèse, nous aurons ainsi passé rapidement en revue les plus importantes recherches du Professeur Ruzicka dans le domaine de la chimie des parfums. On se rend compte, en parcourant cet aperçu, de l'énorme contribution du savant zurichois au développement de cette branche, et combien la science pure a profité de sa collaboration avec l'industrie des parfums synthétiques.

Nous ne saurions être complets, dans ce court aperçu de l'activité scientifique du Professeur Ruzicka, si nous ne faisions mention des recherches qu'il affectua dans le domaine des hormones sexuelles. Comme on le sait, il fut le premier, en préparant l'androstérone synthétique, en 1934, à réaliser la synthèse d'une hormone sexuelle mâle et son procédé de préparation de la testostérone a permis la fabrication de ce corps. Depuis cette époque, le Professeur Ruzicka a procédé à l'étude systématique des dérivés des hormones sexuelles et il n'est que de parcourir les nombreuses publications qu'il a faites, dans ce domaine, pour se rendre compte de l'importance des résultats obtenus.

Le prix Nobel vient récompenser justement, en la personne du Professeur Ruzicka, un savant qui sut à la fois procéder, dans les domaines les plus divers, à des recherches systématiques qui ont enrichi la science pure, et collaborer étroitement avec l'industrie, établissant de la sorte une étroite liaison entre le domaine scientifique et celui — très vaste — de l'application industrielle pratique.

La distinction accordée au Professeur Ruzicka honore l'industrie des parfums synthétiques. Cette dernière y sera particulièrement sensible.

FICHES TECHNIQUES

L'intensité d'un parfum peut être mesurée. — H. Devaux. — Manufg. Perfumer, t. 3, p. 331, 1938.

La méthode qui est décrite par l'auteur repose sur le fait que les principes odoriférants ont la propriété de disperser le talc qui a été répandu sur la surface de l'eau ou du mercure.

On place donc un pétale de fleur sur une plaque de verre et on retourne cette plaque de telle sorte que le pétale se trouve au contact de la surface propre d'un bain de mercure que l'on a saupoudré de talc. Au moyen de mouvements réguliers et lents, on déplace le talc de telle sorte que celui-ci se réunisse sur les bords du mercure, ce qui permet de constater l'absorption du parfum par le mercure.

L'original contient une méthode qui permet d'apprécier quantitativement la quantité de parfum libérée par la fleur.

L'essence d'ocimum canum des Indes du Nord. — J.-N. Rakshit. — Perfum. Essent. Oil Rec., t. 29, p. 402, 1938.

Les constituants de l'huile essentielle de cette plante qui se présente sous la forme de buisson et que l'on peut récolter dans de nombreuses parties du monde, ont déjà été déterminées antérieurement, mais la composition de ces essences varie considérablement suivant le lieu où est récoltée la plante. Les auteurs se sont plus particulièrement occupés de l'essence provenant des Indes et ils ont examiné un produit provenant de la distillation de plantes mûres.

Cette essence s'obtient avec un rendement de 0,38%, elle est de coloration jaune très pâle, avec une odeur forte, mais non désagréable, tout à fait différente de celle d'ocimum basilicum. Ses principales constantes sont les suivantes : densité à 20° : 0,89142, indice de réfraction à 20° : 1,4842, pouvoir rotatoire à 20° : 2°66, indice d'acide : 3,4, proportion d'aldéhyde : 60%, proportion de crésol : 1,2%, indice d'éther : 9,4, indice de méthyle : 2,0.

Méthodes d'analyse des produits de parfumerie et des huiles essentielles. — H. P. Kaufmann. — J. Balset et F. Joseph. — Fette u. Seigfen, t. 44, p. 506, 1937.

Après avoir montré que la présence dans les huiles essentielles, de certains alcools tels que menthol, terpinol n'a pas d'influence considérable sur les indice-diene de ces huiles, les auteurs ont déterminé les indices diene de 26 huiles essentielles. Parmi les 16 cas où l'on a examiné des échantillons provenant de deux sources différentes, on a trouvé 14 exemples dans lesquels les résultats étaient très différents d'un échantillon à l'autre. On a trouvé par exemple comme indice diene de l'huile de menthe poivrée les valeurs suivantes : 3,9 et 7.9. On n'a pas encore pu déterminer le motif de ces différences. La méthode microdiene est applicable aux huiles essentielles.

Une Prophétie Scientifique

par R.-M. GATTEFOSSÉ

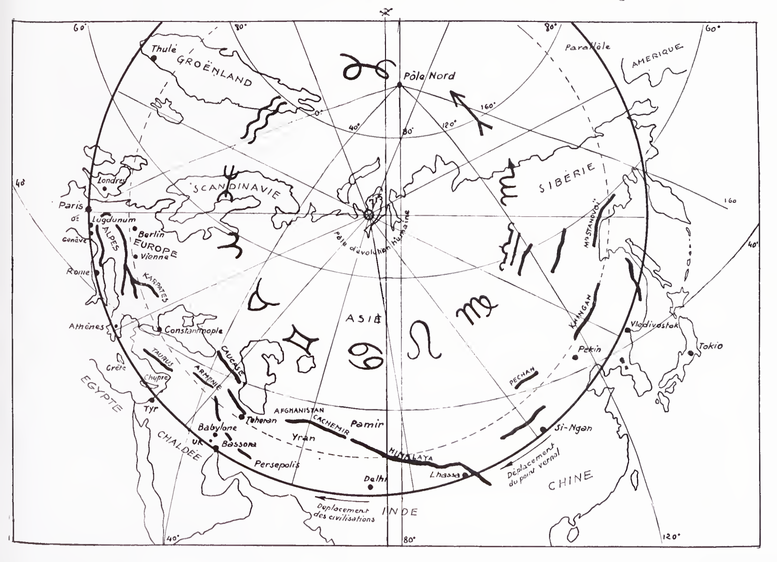
Les grands quotidiens ont voulu faire collection de prophéties anciennes : ils ont recueilli également les avis des cartomanciennes et des devins en renom. Nous leur proposons les déductions suivantes qui, pour n'être que strictement scientifiques, n'en offrent pas moins un caractère de probabilité statistique infiniment plus grand que toutes les pronostications connues.

Si l'on admet que la course du Soleil ne peut être modifiée, du moins sans cataclysme imprévu, si l'on croit que les mouvements de la Terre resteront constants encore pendant quelques millénaires, alors il faut reconnaître que le centre de la civilisation européenne se déplacera vers le Nord-Ouest, au cours des siècles prochains.

En effet, il suffit de suivre la carte annexée à cet article pour voir que dans l'espace, le long d'une courbe régulière dont les points correspondants à l'histoire classique sont Ur en Chaldée, puis Athènes, Rome et enfin Paris.

Cette courbe tracée sur la Mappemonde offre des caractéristiques extrêmement curieuses. C'est un cercle parfait décrit autour d'un point situé pratiquement sous 70° de latitude Nord et 70° de longitude, à l'Est de la Nouvelle-Zemble, ayant pour rayon la distance de ce point à Paris.

Prolongée vers l'Orient, cette courbe se continue vers Persepolis,









puis vers le pays de Koush fertile en inconnus préhistoriques, à Delhi, capitale mystique et antique des Indes, à Lhassa pleine de mystères, à Si-Ngam ex-capitale de la Chine sous les dynasties des Han et des Tchang et probablement une des plus anciennes métropoles de l'Empire et par Pékin.

Mais, tracée vers l'Occident, cette courbe passe successivement par les centres de civilisation les plus connus. Près de Babylone, à Tyr, au Nord d'Alexandrie et, plus près de nous, à Lyon qui fut capitale des Gaules au I[er] siècle avant Jésus-Christ jusqu'au IV[e] après et enfin à Paris, dont on ne peut nier l'importance civilisatrice depuis le Moyen-Age.

Chose éminemment curieuse : il y a la même distance d'Ur à Athènes, que d'Athènes à Paris et cette distance est partagée en deux parties égales d'Athènes à Rome et de Rome à Paris, ou plus exactement entre Rome et un point situé entre Paris et Londres.

Et, les distances étant égales, les temps qui séparent ces civilisations sont égaux entre eux.

Dans ses « Rythmes dans l'Histoire » l'Ingénieur Gaston Georgel a démontré que l'évaluation des temps moyens pendant lesquels ces civilisations eurent le plus grand éclat, indique que leur durée fut de 2160 ans environ. C'est la durée d'un mois Zodiacal de l'année précessionnelle. Nous ne développerons pas ici cette notion de cosmographie qui nous indique aussi que le déplacement du point Vernal (celui où le Soleil se lève à l'équinoxe de printemps) suit la même direction que la ligne d'évolution humaine. Mais précisons que la durée de la civilisation Persanne d'Iran en Elam a duré de —6080 à —3920, soit 2160 ans, que la civilisation Chaldéo-Egyptienne se fixe entre — 3920 et —1760 ce qui donne la même durée et que la civilisation Gréco-romaine dura également 2160 ans de —1760 à +400.

La civilisation Franco-anglaise doit durer 2160 ans de +400 à +2560 pendant que la courbe quittant Paris se dirigera vers le Nord des Iles Britanniques.

Ces déplacements coïncident également avec les mois Zodiacaux comme le montre la carte ; en quittant le signe des Poissons, signe correspondant aux côtes marines de l'Ouest de l'Europe, nous aborderons le Signe Aquatique du Verseau, mieux approprié aux insulaires.

Ainsi la courbe d'évolution des hommes au cours de la dernière année Zodiacale se continue inexorablement vers l'Occident en suivant le point Vernal.

Cette constatation, rigoureusement d'observation scientifique, est à l'origine de l'ouvrage que nous aurions déjà publié si les événements n'en avaient retardé la parution. Sous le titre « Paradis S. A. » cette thèse scientifique a été romancée pour rendre la lecture plus aisée.

Nous souhaitons que notre observation tranquillise les esprits inquiets. Si la culture doit être sous l'influence Britannique jusqu'en 2560, c'est que les Alliés remporteront la Victoire.

Par ailleurs, il faut reconnaître que l'Alliance Franco-Britannique est également inscrite dans la courbe d'évolution commandée par les mouvements de la Terre et du Soleil.

Si certains s'étaient effrayés des prédictions tirées de l'Etude de la Grande Pyramide et qui indiquaient la fin prochaine de la civilisation adamique, ils seront consolés en voyant le nombre de Siècles marqué dans le calendrier Zodiacal de l'Ere quaternaire.

Quant à ce qu'il adviendra des hommes dans l'Ere Quintenaire, qu'ils s'en rapportent à « Paradis S. A. » qui paraîtra... aussitôt que les événements le permettront.

R. M. G.

FICHE TECHNIQUE

Dermatologie cosmétique. — Alcool cétylique. — H. Goodman et A. Suess- — Urol. Cutaneous Rev., t. 42, p. 909, 1938.

L'alcool cétylique dans sa forme la plus pure, c'est-à-dire à 100%, est en train de devenir un des constituants les plus importants des produits cosmétiques très riches en matières grasses, des rouges à lèvres, des fards, des crèmes, des savons à barbe et des poudres. Il forme des émulsions absorbantes avec l'eau, il facilite la pénétration dans la peau de nombreux médicaments et il se mélange facilement avec les autres constituants des produits de beauté et des produits pharmaceutiques. Cet alcool est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, le sulfure de carbone, le chloroforme, l'éther, le glycol et le benzène. Il se mélange avec les matières grasses des huiles, il est inodore, sans goût et n'irrite pas la peau. Lorsqu'on l'applique sur la peau, il rend celle-ci plutôt velouté que lisse et glissante, il résiste à l'action des acides, des alcalis, de la lumière, de l'air et ne rancit pas.

La qualité la plus pure d'alcool cétylique s'obtient par saponification à la potasse du spermacéti. On obtient également un produit inférieur, mais irritant, par l'application d'un nouveau procédé catalytique de réduction dans lequel on part de certaines graisses, de palmitate de cétyle, et d'acide palmitique.

L'alcool cétylique s'ajoute dans la proportion de 2 à 7% aux onguents et aux crèmes et dans une concentration moindre pour stabiliser les émulsions. Des parties égales d'une solution à 2% d'alcool cétylique dans une huile minérale et d'une solution à 1% de savon dans l'eau, donnent une émulsion crémeuse, épaisse, qui au bout d'un temps très long ne se sépare que très peu. L'alcool cétylique est également utilisé dans la préparation des crèmes destinées à combattre l'eczéma ; dans ce cas, on peut également utiliser des poudres constituées de parties égales d'alcool cétylique pulvérisé et d'acide borique.

On trouvera dans l'original des formules pour des pommades pour la chevelure, des pommades incolores pour les lèvres, etc.

L'utilisation de l'alcool cétylique dans la préparation des produits pharmaceutiques est également étudiée.





ARRONDIT

FLEURIT

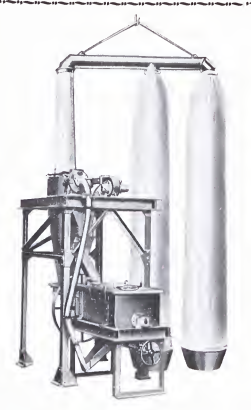
EXALTE

FIXE

TOUS LES PRODUITS DE PARFUMERIE

ETAB. POLAK & SCHWARZ

BOIS - COLOMBES (SEINE)



BROYEURS FORPLEX

Le Groupe

MÉLANGEUR-BROYEUR SÉLECTEUR FORPLEX D

Breveté S. G. D. G.

est l'appareil le plus moderne pour la production de
Poudre de riz de Grand Luxe à la finesse du Tamis 300
AUCUNE MANIPULATION — AUCUN TAMISAGE

Société LES ATELIERS RÉUNIS

Société Anonyme au Capital de 550.000 Francs

12, Rue de l'Hautil, 12
TRIEL-SUR-SEINE

Téléph. : 38 à TRIEL-SUR-SEINE
(régional)
— R. C. Seine 161-076 —



COSMÉTOLOGIE

L'Indice rH et l'Oxydo-Réduction

par R.-M. GATTEFOSSÉ

Sans doute les notions qui suivent ne sont-elles pas d'une simplicité compatible avec la lecture aisée d'une revue mensuelle, mais cependant, nos lecteurs chimistes et biologistes, en en saisissant toute l'importance, nous excuserons de la sécheresse de cet exposé.

On a beaucoup parlé de la « force vitale » qui exige, dit-on, que les réactions chimiques des corps vivants ne soient pas les mêmes que celles des corps inertes des laboratoires, c'est une conception simpliste à laquelle il faut substituer la réalité.

Les corps vivants sont des corps en réaction spontanée continuelle, les réactions que l'on peut y introduire ne peuvent être que des réactions secondaires ou conséquentes. Il faut donc, obligatoirement, connaître la réaction naturelle permanente avant d'imaginer les réactions accidentelles et provoquées.

Les animaux à sang chaud, et l'homme, en respirant, oxydent l'hémoglobine de leur sang, ce sang oxydé ou artériel apporte dans tous les points du corps, un système oxydant. Il n'y a pas exclusivement combustion, comme on l'a écrit si souvent, il y a combinaison du système oxydant à un système réduit, ce qui implique l'existence de systèmes réducteurs, d'accepteurs et de donneurs d'hydrogène et d'oxygène, puis, en développant cette notion trop élémentaire, l'existence d'autres combinaisons du même ordre, par systèmes électropositifs et électro-négatifs. C'est ce qu'on appelle l'oxydo-réduction fonction primordiale de la vie et extrêmement importante au niveau de l'épiderme.

Après l'exposé de ce qui est connu, nous verrons que l'étude à laquelle nous nous sommes livrés sur ce sujet, tant pour préciser l'Aromathérapie, que pour connaître l'action topique des nouveaux excipients colloïdaux acides ou alcalins, nous met sur un chemin riche de perspectives fécondes. Et parce qu'il ne semble pas que ce chemin nouveau ait été parcouru si longuement avant nous, nous sommes heureux de proposer à nos lecteurs ces vues inédites indispensables à la dermatologie esthétique et thérapeutique et probablement plus nécessaires encore à la chimio-thérapie de demain.

OXYDATION et RÉDUCTION

Le terme « oxydation » signifie, au sens étroit du mot : apport d'oxygène ; « Réduction » signifie perte d'oxygène ; mais, par analogie, ces notions ont été étendues à toutes les réactions de schéma analogue.

On définit comme phénomène d'oxydo-réduction tout phénomène réactionnel au cours duquel il y a variation dans les états de valence. Nous aurons un phénomène de réduction toutes les fois qu'il y aura :

Fixation d'électrons,
ou diminution algébrique des valences d'un élément,
ou addition d'électricité négative,
ou fixation d'hydrogène,
ou perte d'oxygène,
ou enfin perte d'halogène.

Nous aurons, au contraire, un phénomène d'oxydation chaque fois qu'il y aura :

Perte d'électron,
ou augmentation algébrique des valences d'un élément,
ou perte d'électricité négative,
ou addition d'électricité positive,
ou perte d'hydrogène,
ou fixation d'oxygène,
ou fixation d'halogène.

Il est facile de voir qu'à une réduction est toujours liée une oxydation, et inversement, un élément apportant ce dont l'autre s'empare. D'autre part, certains corps peuvent fonctionner comme oxydant par rapport à certains composés et comme réducteurs par rapport à d'autres.

Par exemple :

1) $Cu^{+} + Fe^{+++} \longrightarrow Cu^{++} + Fe^{++}$

Cu^{+} a été oxydé (perte d'un électron, augmentation algébrique de valence) ; Fe^{+++} a été réduit (gain d'un électron, diminution algébrique de valence).

2) $Cu\,SO^{4} + Zn \longrightarrow ZnSO^{4} + Cu$

électroniquement, on peut écrire :

$Zn + Cu^{++} \longrightarrow Cu + Zn^{++}$

Zn est oxydé (perte d'électron, ou addition d'électricité positive) Cu^{++} est réduit (fixation d'électron, perte d'électricité positive).

3) Effet chimique d'une cathode : réduction.
Effet chimique d'une anode : oxydation.

LE rH

Parmi les corps capables d'être oxydés ou réduits, on a toujours distingué des corps plus ou moins oxydants, plus ou moins réducteurs, mais sans arriver à chiffrer ces pouvoirs réducteur ou oxydant. Il en était de même pour l'acidité et l'alcalinité : le pH a permis

de chiffrer l'acidité ou l'alcalinité ; le rH permet, maintenant, de chiffrer le pouvoir réducteur ou oxydant.

Ces deux indices, d'ailleurs, ne sont pas indépendants.

Par définition : le rH d'une solution diluée est le cologarithme décimal de la pression d'équilibre d'hydrogène sur la solution (en atmosphères) ; le rH sera toujours lié indissolublement au pH et n'aura de sens qu'avec indication de celui-ci.

Le rH, dans le cas d'un équilibre RedOx (Réduction-Oxydation) est, en outre, fonction du « pourcentage du système », c'est-à-dire de la quantité pour cent en poids, du produit réduit par rapport au produit oxydé. La proportion la plus usitée est de 50%.

Nous voyons, d'après ces définitions, que : plus le rH est faible, plus le milieu est réducteur, c'est-à-dire avide d'oxygène. Inversement, plus il est élevé et plus le milieu est oxydant, avide d'hydrogène.

Les pressions d'équilibre d'hydrogène mesurée par le rH peuvent être infimes : lorsqu'il atteint 60, par exemple, on a une pression de $P=10^{-60}$ atmosphères soit 0,000...01 atmosphère, avec 59 zéros entre la virgule et la décimale. Comme pour le pH ; il ne faut pas oublier que le chiffre qui l'exprime est une valeur logarithmique et que les pressions correspondantes sont représentées par 10^{-rH}. Deux valeurs de rH, entre elles comme 1 et 3 correspondent à des pressions entre elles comme 10 et 0,001. Pour rH=0, on a P=1 atmosphère.

Quelques exemples se rapportant à des réactions connues de chimie minérale permettent de situer les pouvoirs réducteurs indiquée par le rH. Ces valeurs sont prises pour des solutions normales en ions H, à des pH très bas, à 50% du système (moitié réduit et moitié oxydé, en poids).

Mn^{++++}	Mn^{+++}	en présence de SO^4H^2, t=12° C ; pH très bas ; rH=54,4
Fe^{+++}	Fe^{++}	à 25°, pH très bas : rH=25
I^2	$2I^-$	pH très bas, température ordinaire rH=16
Cr^{+++}	Cr^{++}	en présence de Cl H ; t=25°, pH très bas ; rH=12
Cu^{++}	Cu^+	pH très bas, température ordinaire, rH=8.

En physiologie, en biologie et en microbiologie, où presque tous les phénomènes vitaux dépendent de phénomènes d'oxydo-réduction, la connaissance du rH présente un intérêt considérable : en voici quelques exemples :

Pour les cellules de mammifères (foie, rein, muscle de cobaye, lapin ou chien) les recherches ont établi que le rH est à peu près indépendant de leur origine : on obtient rH=20 en milieu anaérobie et en présence d'oxygène rH=11 à 12 ; le pH étant voisin de 7. Si, en se servant des mêmes colorants on mesure le rH des milieux de développement des microbes anaérobies, on trouve un rH voisin de 0.

Certains auteurs, au lieu d'indiquer le rH indiquent le potentiel E rapporté à l'électrode à Hydrogène. Ce potentiel est lié au pH et à la température absolue T de la solution. Il suffira de savoir que, avec une approximation suffisante, rH sera :

$$(1) \qquad rH=\frac{0,0002\,T.\,pH+E}{0,0001\,T}$$

Par exemple, le potentiel de virage du Vert de Bindschedler se trouve, pour un pH=7 égal à +0,224 volt pour une température de 30° centigrades, soit T=273+30=303.

$$rH=\frac{0,0002.303.7+0,224}{0,0001.303}=21,5$$

Pour certaines réactions de chimie minérale en milieu très acide le pH sera considéré comme nul et la température prise à 30°. Les calculs se trouvent alors très simplifiés puisqu'on a avec une approximation très suffisante

$$rH=\frac{E}{0,03}$$

D'une façon plus générale (électrode autre que l'électrode à Hydrogène) E est lié au pH et au rH par une relation du type :

$$E=A-\frac{B}{2}rH+B.\,pH.$$

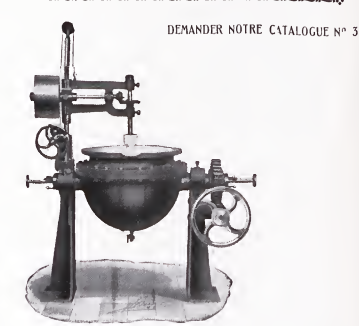
ou A et B sont donnés par des tables, en fonctions de la température et de l'électrode. Mais dans la littérature, les potentiels d'oxydo-réduction sont toujours ramenés à l'électrode à Hydrogène et la formule (1) permettra toujours si on le désire, de calculer le rH.

La mesure du rH est basée sur des principes analogues à la mesure du pH, mais elle est plus délicate et aucune méthode ne permet d'atteindre la simplicité de mesure du pH par les indicateurs colorés.

On emploie généralement deux méthodes : la première est une méthode colorimétrique basée sur le virage de certains colorants dont la forme réduite est incolore et dont les produits oxydés ont une coloration. Ces produits se conservent malheureusement mal pour la plupart et, de plus, les équilibres sont souvent fort longs à s'établir. Les précautions dont il faut s'entourer rendent ces mesures délicates et les confinent dans le domaine du travail de laboratoire.

La seconde méthode, ou méthode électronique, est encore plus délicate et demande l'emploi d'un matériel compliqué : c'est pourquoi nous n'y insisterons pas.

Mais comme les recherches de physiologie, de biologie et, par contre-coup, de cosmétologie auront désormais à tenir compte de l'oxydo-réduction et de son indice rH, nous avons cru nécessaire d'exposer aussi simplement et aussi succintement que possible les notions indispensables à sa compréhension.



POLARISATION

L'Oxydo-réduction peut être troublée par de très nombreuses circonstances et notamment en ce qui nous concerne, au niveau de l'épiderme et des muqueuses ; il suffit de modifications ioniques, électroniques, et même thermiques pour apporter de nouveaux facteurs perturbateurs d'équilibre.

C'est ainsi que les modifications des conditions météorologiques sont d'importance, les vents fortement polarisés du Nord et du Midi suffisent à perturber l'équilibre physiologique ce qui explique leur action nocive et souvent mortelle sur les nourrissons, toujours désagréable sur les adultes.

Lorsque les échanges entre systèmes électro-positifs et électro-négatifs se ralentissent, il y a modification ionique. Les éléments chargés négativement sont en acidose et riches en ions H, les éléments chargés positivement sont en alcalose et riches en ions OH.

L'acidose ou l'alcalose peuvent alors se stabiliser par arrêt de l'oxydo-réduction : la phase peut-être bloquée, la réversibilité des phénomènes est suppprimée.

Il y a polarisation.

On dit qu'une pile se polarise lorsque le pôle négatif zinc se trouvant couvert d'une gaîne de bulles d'hydrogène, le courant ne se forme plus. C'est pourquoi on munit ces appareils de dispositifs dépolarisants qui sont des accepteurs d'hydrogène, soit par adsorption (charbon actif), soit par combinaison (bioxyde de manganèse).

En biologie, on a souvent à faire à des polarisations : les systèmes négatifs : cystéine, glutathion, sucre, n'acceptent plus l'oxygène en provenance des systèmes positifs : oxyhémoglobine, cytochrome, etc... ou bien la forme réduite des systèmes positifs, ne peut plus se re-oxyder.

On connaît l'empoisonnement des hématies par l'oxyde de carbone qui, prenant la place de l'oxygène forme une combinaison irréversible ; toutes proportions gardées, des modifications analogues, plus ou moins stables, peuvent se produire. C'est la polarisation et les conséquences en sont graves, quoique les causes en soient, à l'origine, minimes.

Polarisation positive : Une des plus communes est la polarisation positive. Sous l'effet du froid, par exemple, peut-être par disparition des réserves de sucres, les tissus restent sur-oxydés. Le résultat est une alcalose. L'exemple le plus courant est la polarisation des muqueuses du cavum, puis des autres voies respiratoires. Les sécrétions jusque-là peu abondantes et légèrement acides (pH 6 à 6,5 en moyenne) deviennent alcalines (pH 7 à 7,5) et abondantes. La déshydratation des tissus est la conséquence de l'alcalose du gel protéïque, comme nous l'avons déjà expliqué. L'afflux de liquide imbibe les muqueuses et provoque les écoulements. L'alcalose irrite les terminaisons nerveuses, il y a prurit et éternuements.

A partir de ce moment, les tissus en alcalose deviennent un terrain favorable à la multiplication des micro-organismes jusque-là tenus en état de latence par le milieu acide, impropre à leur prolifération.

Les engelures, les pieds gelés sont des manifestations locales d'un processus analogue.

On conçoit l'importance de ce phénomène puisqu'il suffit d'un déséquilibre au début minime, pour engendrer une suite grave impliquant des complications périlleuses.

En dermatologie, les phénomènes de polarisation positive sont nombreux, ils ont fréquemment des origines toxiques. La peau est en effet une voie d'élimination où l'oxydo-réduction épidermique joue le rôle de « foyer crématoire » pour les déchets organiques. L'effet sélectif de Girard appliqué aux membranes, telles que la peau ou les muqueuses, est généralement invoqué pour expliquer cette importance de l'oxydo-réduction superficielle.

Par un rapport exagéré de toxines, par une carence fonctionnelle, l'épiderme peut cesser de jouer son rôle : l'excès de soufre dans certains squames épidermiques peut trouver son origine dans la potentialisation du système oxydo-réducteur au niveau de l'épiderme qui fait un appel de cystéine chaque fois qu'un corps toxique arrive en excès à la peau, ce corps toxique étant généralement électro-positif.

La lésion cutanée s'explique par la polarisation.

Le toxique positif est neutralisé tant qu'il reste des systèmes négatifs, mais l'excès de corps positifs amène, en fin de compte ,l'alcalose.

La protéïne est formée de restes d'acides aminés, les toxiques positifs se soudent aux éléments négatifs selon le schéma suivant :

	—| COO^-	M +
	—| NH^2	
Chaîne protéïque	—| COO^-	M +
	—| NH^2	

M + étant l'élément toxique.

La réduction ne se produit plus, et la combinaison nouvelle forme un tissu anormal, lésionel qui ne réagit plus et où les éléments négatifs neutralisés et bloqués ne sont plus accepteurs d'oxygène.

La polarisation peut être aussi médicamenteuse ou chimique : les halogènes notamment peuvent prendre la place de l'oxygène. Les lésions dermiques d'iodisme et de Bromisme sont caractéristiques.

Polarisation négative : La polarisation négative est généralement le fait d'un accident asphyxique local. Mais l'arrêt de la circulation sanguine peut avoir des causes minimes pour origine. Une acidose accidentelle provoquant le gonflement normal des protéïnes en phase négative, écrase les capillaires, diminue le diamètre des petits vaisseaux. Il y a stase sanguine et asphyxie locale.

Une modification également accidentelle du métabolisme du calcium (par exemple sous une influence photo-chimique) peut engendrer un excès d'ions calcium. Les sols physiologiques liquides deviennent plus visqueux, circulent plus lentement, élèvent la tension artérielle. Ce n'est pas le vaisseau qui s'est rétréci, c'est la viscosité des liquides qui a augmenté, mais le résultat est le même. L'épaississement peut atteindre la floculation si diverses causes s'additionnent. C'est le processus habituel des lésions dites variqueuses.

La région prend la couleur du sang désoxydé, violacée, bleuâtre, l'acidose est nette, l'épiderme durcit. L'oxydo-réduction est arrêtée en phase électro-négative. Bientôt la protéolyse commence. Puis la nécrose s'accentue et la plaie atone s'ouvre. Elle est le siège de réactions aérobies et le cratère peut s'alcaliniser par transformation des acides aminés en bases aminées caractérisées par leur odeur (cadavérine, putrescine).

La protéolyse, à ce degré, aussi bien en alcalose qu'en acidose, est génératrice d'éléments toxiques. La décomposition des protéines en acides aminés par rupture des chaînes de polymérisation, puis transformation des acides en bases par décarboxylation ou tout autre mécanisme analogue, engendre une infection. Les brûlures par le feu, par certains produits chimiques, peuvent donner lieu à plusieurs mécanismes de protéolyse. Dans les cas du sulfure d'éthyle dichloré on peut imaginer l'action d'un chlorure d'acide formé au détriment de ce corps au voisinage de la couche de Malpighi, la formation d'un complexe chimico-protéïque n'étant pas exclue.

Thérapeutique : Ces diverses constatations incitent à penser que, prises à leur début, ces manifestations pourraient être réduites à une faible amplitude par leur application de topiques appropriés. Les causes initiales étant de faible intensité, il est possible de les compenser par des moyens de faible incidence chimique.

Quant aux accidents ultérieurs, ils paraissent également justiciables d'un traitement calqué sur le mécanisme physiologique de l'oxydo-réduction, mais en sens opposé.

Le phénomène initial est d'ordre ionique : acidose ou alcalose, il est possible d'intervenir par un apport local d'un colloïde de charge opposée. Sur une acidose, un topique colloïdal alcalin respectant les amplitudes compatibles avec l'existence des protéïnes (pH 7 à 9) ; sur une alcalose, un topique acide (pH 4,5 à 6,5). Ces applications peuvent arrêter la polarisation débutante, les irritations des terminaisons nerveuses, et la formation d'un terrain propre à l'évolution microbienne.

Puis, en se basant sur la connaissance des principes physico chimiques de l'oxydo-réduction, on peut charger les excipients appropriés de corps oxydants ou accepteurs d'hydrogène, réducteurs ou accepteurs d'oxygène.

C'est l'utilisation de certains corps aromatiques doués de ces propriétés qui, jusqu'ici, nous a donné les meilleurs résultats, mais les corps chimiques ne sont pas exclus, surtout dans le cas de protéolyse chimique. La chloramine, dans les préparations aqueuses, la dichloramine dans les préparations grasses donnent, par exemple, des effets oxydants énergiques, mais encore discutés.

Par contre la dipolarité caractéristique des aromatiques leur confère, sur le plan électronique, des propriétés tellement particulières qu'il ne semble pas que d'autres corps puissent les supplanter. Cette dipolarité, leur donnant la faculté de s'unir par l'un ou l'autre pôle à l'élément à neutraliser, ou par les deux pôles à des restes chargés de signes contraires leur permet de « repolymériser » les corps dégradés. Les corps à molécules volumineuses étant moins toxiques que les corps à faible dimension : cette propriété antitoxique est prépondérante.

Par surcroît, l'effet antiseptique, sur lequel nous reviendrons parce qu'il tient probablement à un mécanisme physico-chimique analogue, donne une sécurité plus grande. Enfin, leurs effets vaso-moteurs sont d'un puissant secours pour arrêter les stases et ramener l'afflux des éléments oxydants ou réducteurs d'origine physiologique.

Les essais auxquels nous nous livrons dans les services hospitaliers qui ont bien voulu accueillir nos initiatives, sont fort encourageants puisqu'ils confirment expérimentalement les vues de l'esprit provoquées par l'étude de l'oxydo-réduction.

Bien entendu, les conséquences de ces observations ne se limitent pas à la dermatologie esthétique ou thérapeutique, et dès maintenant des spécialistes ont bien voulu se charger de leur utilisation médicale plus étendue.

R. M. GATTEFOSSÉ.



Imprimerie des Missions Africaines, 150, Cours Gambetta, Lyon Le Gérant : F. ROUX

34e ANNÉE
— Nos 2-3 —

FÉVRIER-MARS
1 9 4 0

LA PARFUMERIE MODERNE

REVUE
SCIENTIFIQUE
ET DE
DÉFENSE
PROFESSIONNELLE

MENSUELLE ILLUSTRÉE

RÉDACTION - ADMINISTRATION
PUBLICITÉ

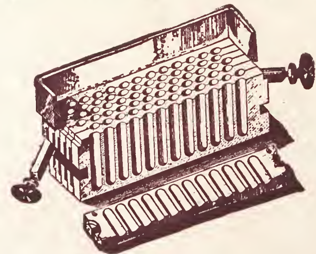
15, Rue Constant, 15
L Y O N

12, Rue Jules-Guesde, 12
P A R I S
PUTEAUX

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS

RONDS — CARRÉS



OVALES — A PANS

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SECHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — PRATIQUE



SIMPLE — RAPIDE

El. SEGAUD

COURBEVOIE

Catalogue illustré franco

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

Numéros 2-3
Février-Mars 1940
Le Numéro : 9 fr.

LA PARFUMERIE MODERNE

Sommaire



Abonnement (12 mois) France et Colonies : 84 francs
Etranger : 12 fr. suisses ou monnaie équivalente du pays

Nos 2-3 Le Numéro 9 Francs FÉVRIER-MARS 1940

LA

PARFUMERIE MODERNE

LES PROPOS DU MOIS

EXPORTONS

Nous avons constaté avec le plus grand plaisir que toutes les organisations chimiques partagent notre manière de voir quant à la possibilité d'augmenter considérablement les exportations françaises en matières premières pour la parfumerie et en parfumerie conditionnée.

L'Union des Industries Chimiques a publié le mois dernier une intéressante brochure sous le titre : « Les Principaux courants de l'exportation française en matières de produits chimiques ; transformations dûes à la guerre ». Cette brochure donne de fort utiles indications sur la nature et l'étendue du commerce chimique français d'avant-guerre et sur les possibilités qui lui sont désormais offertes. Notons que les chiffres officiels d'exportation pour nos spécialités sont pour 1938 les suivants :

Huiles essentielles et parfums artificiels : 232 millions.

Produits cosmétiques : 450 millions.

Pendant le même temps l'Industrie allemande exportait également pour 450 millions de produits de parfumerie et pour 120 millions de parfums synthétiques. Certains chiffres semblent chevaucher avec ceux des Industries pharmaceutiques et les autres produits chimiques et l'impression que l'on peut tirer de l'afflux des demandes des anciens clients de l'Allemagne milite en faveur de chiffres plus élevés pour les exportations allemandes.

La brochure de l'Union traite d'une façon opportune des possibilités de fabrication et d'exportation. L'auteur indique que l'Allemagne perd, incontestablement, les marchés des pays Alliés : France, Angleterre, les Dominions qui ont déclaré la guerre (Australie, Canada, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande), et de façon générale les pays des deux Empires : Colonies, Protectorats et mandats français, Colonies, Protectorats et mandats Britanniques et sud-Africains. Sur le reste des pays du globe, l'exportation Allemande ne peut plus se faire qu'en partie ou en contrebande.

Parmi les éléments favorables à notre expansion on peut signaler la nouvelle organisation du Ministère du Commerce pour laquelle un crédit, encore très faible, malheureusement, a été voté par les Chambres. Ce nouveau service du Ministère du Commerce tel que l'a conçu M. Gentin doit offrir à nos producteurs-exportateurs : toutes les indications pratiques sur les opérations que comportent les échanges avec l'étranger et sur les formalités auxquelles elles sont soumises.

Une documentation constamment tenue à jour sur les tarifs douaniers français et étrangers, les possibilités des tarifs de transport, les questions d'assurance crédit et, en général, toutes indications qui n'avaient été données jusque-là que par la publication de l'Association Industrielle et Commerciale de Lyon, mais complétée par les nouveaux dispositifs rendus nécessaires par la situation actuelle.

La nouvelle organisation ainsi conçue ne sera cependant susceptible de rendre à l'économie nationale les services que l'on est en droit d'attendre qu'autant que sera suivie une politique d'exportation qui tiendra compte à la fois des nécessités de la Défense Nationale, des obligations du blocus, des besoins de la population civile, des intérêts de notre Empire Colonial, des

considérations de change, etc... C'est dans le but de coordonner les efforts de tous que M. Gentin propose d'instituer un Conseil supérieur de l'exportation composé d'un certain nombre de hauts fonctionnaires et de six membres choisis parmi les personnalités industrielles les plus marquantes.

Ce conseil supérieur jouerait le rôle d'organe permanent de coordination entre les différents Ministères qui interviennent directement ou indirectement dans les opérations d'exportation. Ces différentes initiatives montrent que le problème que nous avons posé dans nos précédentes études n'est perdu de vue par personne et que tout sera fait pour faciliter et accroître les exportations françaises.

ACCORD COMMERCIAL FRANCO-ESPAGNOL

L'accord commercial entre la France et l'Espagne a été signé le 18 janvier 1940. Le texte de cet accord a été publié par la Revue économique franco-espagnole, organe officiel de la Chambre de Commerce Franco-Espagnole, 7, rue Roy, Paris (8e). Le numéro 7 de cette Revue donne de très intéressants renseignements sur les possibilités d'échanges de marchandises entre les deux pays et des demandes très nombreuses faites par les consommateurs de matières premières pour la parfumerie, montrent assez que ce marché va prendre pour nos lecteurs une importance grandissante au cours des années prochaines.

Tout en conseillant à nos lecteurs de se procurer le numéro de la revue dont il vient d'être parlé, signalons qu'une partie des transactions sera faite par voie de clearing, et l'autre par voie de compensation privée. On sait que la compensation privée consiste dans un paiement réciproque, en nature, des marchandises exportées par chacun des pays entre lesquels s'effectue l'échange. Donc, tandis que pour les opérations du clearing, le négociant n'a pas à se préoccuper de la compensation, il doit, au contraire, s'en inquiéter dans le second cas, mais la Chambre de Commerce Franco-Espagnole facilitera les formalités et permettra, par conséquent, l'augmentation du volume des affaires réciproques entre la France et l'Espagne. La Chambre ne tirera aucun profit de ses travaux qui sont confiés à des spécialistes exercés, mais elle veillera à ce que les organisations spécialisées auxquelles elle adressera ses adhérents, traitent ces derniers de façon à leur permettre de réaliser pratiquement avec le minimum de frais, leurs affaires, sans autres soucis que ceux de vendre et d'acheter.

ÉCHANGES COMMERCIAUX FRANCO-BRITANNIQUES

Le Journal Officiel du 29 Février a publié de nouveaux règlements relatifs aux échanges commerciaux entre les deux pays alliés. Ces nouvelles dispositions tendent à faire un bloc impérial comprenant non seulement les possessions des Colonies et Mandats Français, mais également tous les Dominions et les Mandats britanniques. C'est dire que la nouvelle organisation va mettre à la disposition des Industriels et négociants français et anglais la production agricole et industrielle la plus considérable et la plus variée qui ait été jamais groupée dans les intérêts d'une Confédération.

Sans doute, faudra-t-il quelques mois encore pour organiser de façon pratique la perméabilité réciproque de ce marché, mais on peut prévoir que dans un très bref délai des perspectives d'affaires extrêmement importantes s'ouvriront aux Industriels des deux nations alliées. On a souvent prétendu, avec raison d'ailleurs, que les progrès scientifiques et industriels des Etats-Unis étaient dûs au bloc de 150 millions d'acheteurs qui leur facilitaient la fabrication « à la chaîne » des produits les plus importants. Aujourd'hui c'est une clientèle de près de 500 millions d'individus qui s'offre aux possibilités Anglo-françaises, clientèle infiniment variée, il est vrai, mais dont les possibilités de consommation sont pratiquement illimitées.

Nous pouvons faire un fond absolu sur la façon honnête et sincère dont seront appliquées les modalités de l'entente franco-britannique qui représente, sans conteste, l'acte le plus exceptionnel qui ait jamais été accompli depuis l'aurore de l'humanité.

Après 11 siècles de séparation, les monnaies françaises et anglaises se rejoignent enfin, leur alliance est l'instrument de guerre et l'instrument de paix le plus puissant qu'il était possible de forger.

UNE NOUVELLE ADMISSION TEMPORAIRE

Les innovations hardies et exceptionnelles qui signalent les nouveaux accords passés entre les Alliés font bien augurer de la politique réaliste qui sera probablement suivie au cours des années prochaines.

Le décret publié par le Ministère du Commerce le 1er mars courant sur l'importation des marchandises en vue de réexportations effectuées à l'étranger est un exemple de ces initiatives dont le résultat ne peut être à l'avance envisagé avec précision, mais dont on soupçonne l'incidence très favorable, sur l'évolution des industries exportatrices. En fait, toutes les marchandises destinées à être réexportées après transformation sont dispensées des formalités d'autorisation d'importation et d'exportation. C'est, en quelque sorte, l'extension de l'admission temporaire à toutes les marchandises, c'est la transformation de la France en un vaste port franc.

Toutefois, et jusqu'à nouvel ordre, il faut reconnaître que cette mesure d'un libéralisme remarquable ne répond pas entièrement aux désirs jusque-là timidement exprimés par

nos industries essentiellement exportatrices puisque leur vente au dehors dépasse très largement la consommation nationale. En effet, nos produits d'importation ne sont pas réexportés après de simples manipulations physiques ou chimiques de transformation, mais après des mélanges avec des produits d'origine française.

C'est pourquoi nous persistons à croire que la formule que nous avions préconisée antérieurement nous semble ne pas devoir être écartée avant mûr examen.

Rappelons que nous avons demandé qu'un crédit d'importation de 50 % du montant de leurs exportations soit accordé aux exportateurs de parfumerie et de produits analogues. Cette disposition permet, en effet, la réexportation non seulement des produits importés après transformation physique ou chimique, mais aussi l'exportation de mélanges avec des produits nationaux non nécessaires à la Défense.

LA FOIRE DE LYON DE 1940

Produire davantage, accroître les exportations, c'est la tâche à laquelle industriels et fabricants sont désormais tenus.

Tâche difficile dira-t-on ?

Pour produire, il faut avoir les matières premières, l'outillage et la main d'œuvre nécessaires ; il faut aussi avoir des ordres à exécuter.

Pour exporter, il faut trouver des débouchés et obtenir ensuite les licences ou autorisations d'exportation.

Autant de difficultés, certes, mais toutes surmontables.

Elles le seront en tous cas pour les industriels et fabricants qui participeront à la prochaine Foire de Lyon qui aura lieu **du samedi 13 au dimanche 21 avril prochain.**

C'est à la Foire, en effet, qu'ils enregistreront des commandes, qu'ils trouveront l'outillage, le matériel et les sources d'approvisionnement nécessaires à leur exécution, et c'est encore la Foire qui les aidera à résoudre, avec l'aide du Gouvernement, toutes autres difficultés.

Industriels, producteurs, vous avez entendu l'appel de M. le Ministre du Commerce.

Adhérer à la Foire de Lyon, c'est servir le pays, c'est accroître sa force économique. C'est aussi assurer l'avenir de votre entreprise.

IMPORTATION

Les parfums français, conditionnés ou sous forme de matières premières, sont des complexes dans lesquels les produits français ou coloniaux sont mêlés à des produits d'importation que notre Empire ne peut pas produire. Par exemple les essences de citron, de bergamote, de patchouli, pour ne parler que des plus connus.

Supprimer l'importation de ces adjuvants, c'est supprimer l'exportation des produits français, car ils ne sont pas remplaçables par des succédanés.

Pour exporter, il nous faut, de nécessité impérative, importer.

La Commission Interministérielle a cependant décidé, de réduire de presque 8/10e le chiffre des importations demandé par le Groupement Interprofessionnel de Répartition. Si bien que les encouragements qui nous sont prodigués pourraient bien ne pouvoir être suivis d'effet.

Cette réduction de crédit, massive, appliquée à notre groupement, dit la circulaire de cet organisme, risque d'avoir des conséquences funestes pour nos industries, alors que jusqu'ici le rapport entre nos importations et nos exportations est largement en faveur de l'économie française. Nous voulons croire que cette décision est le fait d'une information insuffisante des bureaux responsables.

SYNDICAT DES FABRICANTS FRANÇAIS DES PRODUITS SYNTHÉTIQUES POUR LA PARFUMERIE

Du rapport annuel du secrétaire général, nous détachons les lignes suivantes qui semblent caractériser d'une façon très opportune les sentiments de collaboration affectueuse qui s'étaient déjà établis en temps de paix entre les membres de ce syndicat.

Cet esprit qui s'étend, d'ailleurs, dès maintenant à un grand nombre de formation similaires permet d'envisager avec sérénité le développement des événements, tant pour la prolongation de la guerre que pour la préparation de la paix.

« Lorsque pour résumer notre action pendant l'année écoulée, on se remémore les faits passés, ce qui est antérieur au mois de Septembre, paraît appartenir à un autre temps, ou à un autre monde.

« La guerre régente toutes nos pensées et elle impose à tant de nos compatriotes de si pénibles sacrifices, que l'on éprouve quelque pudeur à rappeler une activité que les événements écrasent de leur grandeur.

« Aussi me bornerai-je seulement à constater que notre cohésion morale du temps de paix ne fait que s'affermir au contact des difficultés nées de la guerre et qu'elle s'est concrétisée dans l'élévation à la Présidence du Groupement d'Importation, de notre ancien Président.

« Parfaitement secondé dans sa tâche par M. de Balasy — qui a bien voulu également me décharger de ma tâche de Secrétaire Général — notre Président d'Honneur étend à un plan professionnel plus large, nos conceptions de solidarité et de discipline.

« C'est cet esprit et surtout les actes qu'il inspirera qui constituent le meilleur témoignage de notre communion avec ceux qui ont consenti les suprêmes sacrifices. »

On ne pouvait mieux dire.

LÉSIONS DERMIQUES DE GUERRE

par le Docteur JONQUIÈRES

Il est du devoir de chacun de vulgariser les notions relatives à la défense contre les gaz toxiques. Nous n'y manquerons pas davantage que nos confrères de la presse pharmaceutique et médicale françaises et que les revues de parfumerie anglaises.

D'ailleurs, il s'agit essentiellement d'une question de cosmétologie, pour autant que les lésions de la peau sont les plus fréquentes.

Sur ce sujet, la compétence des cosméticiens est incontestable et incontestée. Mais nous avons la bonne fortune de pouvoir publier une étude du Dr Jonquières qui envisage la question sur tous ses angles. En ce temps il est bon, sans doute, de bien connaître la question, pour pouvoir se défendre.

Le sulfure d'éthyle dichloré a été appelé par les Français Ypérite, en rappel de l'opération sur le front d'Ypres où les Allemands l'employèrent pour la première fois en Juillet 1917. Il est encore connu sous le nom de Gaz moutarde. Les Allemands l'appelèrent Lost : Lo est la première syllabe du nom d'un des chimistes qui l'ont mis au point : Lomel, et St représente la première syllabe de Steinkopf, autre chimiste qui a travaillé ce gaz.

L'ypérite était le type des gaz vésicants que l'armée allemande désignait par le terme de gaz Croix-Jaune dans la dernière guerre.

Ce gaz a été en réalité produit en 1822 par Desprestz par action de l'éthylène sur le chlorure de soufre et ce sont Kling et Moure qui l'identifièrent dans l'utilisation qu'en firent les Allemands.

Caractères : l'ypérite a pour formule :

$$S \left\langle \begin{matrix} CH^2 - CH^2\,Cl \\ CH^2 - CH^2\,Cl \end{matrix} \right.$$

Ce n'est pas un gaz. Il se présente sous la forme d'un liquide huileux dont les gouttelettes éparses sur les points bombardés mettent fort longtemps à s'évaporer. Il est doué d'un très haut pouvoir dissolvant ; c'est le décapant le plus énergique qu'il soit possible d'imaginer de tous les enduits, peintures, vernis, etc... Il imprègne profondément les fibres de tous les tissus, du papier et du bois, et gonfle le caoutchouc et les produits analogues. Cette propriété lui donne le pouvoir redoutable d'imprégner les vêtements, le sol et, en général, tous les objets avec lesquels il est en contact et qui touchent ensuite la peau. Sa faible volatilité (il bout à 216°) lui permet de persister longtemps, ce qui n'arrive pas quand il s'agit de gaz véritables d'une tension de vapeur suffisante pour se diluer indéfiniment dans l'air. En revanche, il participe des propriétés des liquides et peut former des brouillards restant en suspension dans l'atmosphère et formant, éventuellement, des nuages mobiles à concentration suffisante pour être dangereux.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

Peu soluble dans l'eau (0,48 p. 1.000), l'ypérite s'y hydrolise en « thio-di-glycol » et acide chlorhydrique. L'eau s'acidifie. La vérification du pH de l'eau dans laquelle on fait barboter l'air ypérité est une méthode d'identification :

$$S\,(CH^2 - CH^2)^2\,Cl^2 + H^2O = 2HCl + S\,(CH^2 - CH^2 - OH)^2$$

Après un bombardement, il suffit à l'aide de bromothymol de se rendre compte de la présence probable de l'ypérite.

L'ypérite s'oxyde facilement et passe à l'état de dichloro-éthylsulfoxyde ou dichloro-éthylsulfone, le premier non vésicant, le second toxique à un moindre degré.

Ce corps est soluble dans les solvants organiques, alcool, éther, benzine, essence de pétrole, etc... et dans les graisses végétales et animales.

Peu soluble dans les huiles de vaseline, vaseline et paraffine, progressivement soluble dans les gommes et le caoutchouc, il traverse le cuir, les tissus, pénètre dans le bois, le mortier, la brique, etc...

Il attaque le zinc et l'étain, pas les autres métaux.

Le chlorure de chaux réagit fortement avec l'ypérite en produisant un dégagement de chaleur et de brouillard irritant et toxique.

Le sulfure de potassium a été employé par les Américains pour détruire l'ypérite.

Ces données montrent que l'ypérite est un gaz extrêmement dangereux.

SYMPTOMATOLOGIE

Voyons donc quels sont les symptômes produits par l'ypérite sur un organisme :

Lésions oculaires : Ce sont les manifestations oculaires qui apparaissent les premières. C'est un prurit qui donne aux victimes l'envie

de se frotter les yeux. Tentation désastreuse pour l'homme, parce qu'il va le faire avec des mains généralement souillées par la drogue.

Puis, les troubles oculaires s'accentuent : congestion intense et conjonctivite qui siège à la partie moyenne, là où la conjonctive n'est pas recouverte par les paupières.

Après la conjonctivite on observe un chémosis, puis un véritable œdème du globe oculaire. Les paupières sont tuméfiées, parfois collées et il s'écoule des sécrétions muco-purulentes.

A un degré plus accentué on a une kératite qui peut devenir ulcéreuse et amener une perforation de l'œil avec hernie de l'iris, on peut même avoir une panophtalmie.

Lésions cutanées : Ce que l'on voit le plus souvent ce sont les attaques cutanées. La peau est, en effet, la région la plus exposée à l'action de l'ypérite. Trois lésions principales sont observées :

l'érythème avec prurit,
les phlyctènes,
l'escharre.



Photo d'essais officiels, à gauche : plaie témoin 2 $^{m}/_{m}{}^{3}$ pendant 10'. Soins habituels immédiats.

à droite : 6 $^{m}/_{m}{}^{3}$ pendant 30' sur crème protectrice LCR 60, absence de phlyctène croûte centrale définitive en 3 jours.

Les parties découvertes ou peu couvertes présentent les lésions les plus fréquentes et les plus graves.

Les peaux pigmentées sont plus résistantes.

D'une manière générale, l'effet caustique ne se manifeste qu'après plusieurs heures : l'ypérite traverse l'épiderme sans provoquer de réactions douloureuses : quand la douleur s'éveille, les lésions sont déjà installées.



Photo d'essais officiels, à gauche : 2 $^{m}/_{m}{}^{3}$ pendant 10'. Soins à la crème LMC croûte définitive en 3 jours.

à droite : 2 $^{m}/_{m}{}^{3}$ pendant 10'. Désintégrateur Gattefossé, absence de phlyctène absence de croûte.

Effets de l'ypérite sur les protéïnes cutanées : On constate que l'ypérite traverse rapidement la couche kératinisée de l'épiderme pour atteindre, parfois en quelques minutes, le plus souvent en plusieurs heures, la couche muqueuse de Malpighi où elle semble se localiser. On connaît les différences de composition chimique de ces deux couches. La couche externe est largement sulfurée, les chaînes longues de la protéïne étant réunies entre elles par des ponts de cystine bloquée, au contraire dans les couches inférieures la cystine est libre et sa fonction oxydo-réductrice est en activité, c'est-à-dire qu'elle peut recevoir ou refuser de l'oxygène. Par surcroît ces couches sont beaucoup plus hydratées que les couches supérieures et leur activité chimique permet à l'ypérite de commencer ses ravages.

Que se passe-t-il exactement ? Nul ne le sait encore, ou du moins ne l'a publié, mais on constate immédiatement une hydrolyse par l'eau qui est utilisée, nous l'avons vu, pour déceler la présence d'ypérite dans l'atmosphère.

L'acidose locale cutanée n'explique pas toutefois toutes les lésions histo-pathologiques. Il semble probable que le « thio-di-glycol » formé avec l'acide chlorhydrique se fixe à son tour sur les protéïnes et forme des substances toxiques complexes. Mais l'acidose agit également en transformant les acides aminés en bases toxiques, par exemple l'histidine en histamine. En outre les restes se fixent sur les protéïnes dégradées. Or, on connaît en histochimie des protéïnes dégradées qui se comportent, soit comme des toxines, soit comme des virus. L'ensemble de ces réactions forme des poisons extrêmement dangereux. Tous ces poisons vont être absorbés par les capillaires cutanés et iront porter leur atteinte sur le système nerveux central rendant compte des troubles circulatoires généraux : de la pâleur, de l'hypotension, des syncopes, des dérèglements de la fonction thermo-régulatrice.

Système nerveux : C'est, chez l'homme que les effets du toxique sur le neurone ont été bien observés : l'ypérité est un prostré, un déprimé, un débilité incapable du moindre effort pendant un temps très long. D'ailleurs la réparation des forces est lente, demande des mois et, parfois, comme l'a signalé le Docteur Voivenel, le malade fait brusquement de la confusion mentale, ou du délire mélancolique, ou des raptus violents qui portent le délirant au suicide, à la mutilation ou à l'homicide.

Appareil respiratoire : Après la peau, ce sont les voies respiratoires qui sont les plus touchées ; elles sont particulièrement sensibles aux vapeurs d'ypérite.

Les vapeurs ou les gouttelettes de vésicant peuvent pénétrer dans le larynx, les bronches, les bronchioles et même les alvéoles. Une partie du toxique sera rejeté au dehors par les sécrétions, mais il en restera suffisamment pour agir sur l'épithélium et sur la muqueuse. Il se formera de véritables brûlures du 2e et 3e degré avec œdème, phlyctènes, ulcérations purulentes et élimination de débris sphacélés de muqueuse.

Dans certains cas, des moules bronchiques pourront venir obstruer les voies respiratoires et provoquer l'asphyxie.

Appareil digestif : Les individus ayant absorbé des aliments souillés par les gaz ou bu de l'eau contaminée présentent de graves lésions de l'appareil digestif aboutissant le plus souvent à la mort.

En résumé : Suivant les appareils touchés et les tissus lésés, la symptomatologie des lésions d'ypérite se traduit par de la congestion, de l'œdème, des thromboses vasculaires, des phlyctènes, de la nécrose apparaissant plus ou moins vite. Les tissus atteints ne se reconstitueront pas, il se formera des cicatrices indélébiles, souvent vicieuses, toujours très lentes à se constituer, mais les organes nobles seront souvent touchés : le cœur, l'encéphale, les glandes endocrines conserveront un souvenir de l'atteinte qui se traduira ultérieurement par une déficience, le sujet aura vieilli prématurément.

Ces notions montrent assez qu'il est nécessaire d'agir sur les ypérités autrement que par un pansement vulgaire de brûlure du premier ou du second degré. Or la plupart des traitements préconisés restent strictement sur ce terrain artificiel.

Il y a beaucoup mieux à faire.

TRAITEMENT

Les sujets atteints de lésions oculaires seront autant que possible placés dans les endroits obscurs. Il faut éviter la soudure des paupières en irrigant les yeux plusieurs fois par jour avec une solution de permanganate à 0,5 p. 1.000.

Le Docteur L. Dor, de Lyon. recommande les lavages très hypertoniques.

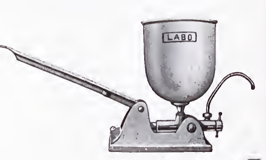
Le traitement des lésions des voies digestives et respiratoires est difficile : il se réduit à des lavages de bouche avec des solutions bicarbonatées, à des fumigations de vapeur d'eau contenant des huiles essentielles. Dans les cas graves l'oxygénothérapie est à essayer.

L'Ozone (ou l'oxygène ozoné) est beaucoup plus énergique : produit dans les abris, il peut y détruire instantanément l'ypérite qui s'y introduit par accident.

De toutes les atteintes que le spécialiste aura à traiter, ce sont certainement les lésions de la peau qui seront les plus fréquentes. Nous avons dit que l'ypérite après avoir traversé les couches superficielles de la peau atteignait la couche muqueuse de Malpighi et en décarboxylant les acides aminés donnait naissance à des corps toxiques, tels que l'histamine, la tyramine, la putrescine. Il y a donc lieu d'envisager une action locale permettant de bloquer ces toxines, de ranimer la circulation locale et d'accroître le transport de ces toxines par les vaisseaux sanguins.

Aucun des produits préconisés jusqu'à présent n'est capable de produire ces résultats. Un tout petit nombre d'onguents connus sont susceptibles de porter jusqu'à la couche de Malpighi des topiques capables seulement d'exercer une action « contrariante » sur les productions toxiques.

Le traitement des atteintes cutanées de l'ypérite devrait, selon nous, comprendre deux temps : un « préventif » et un « curatif ». En effet, dans la pratique les faits se présentent de la manière suivante : après un bombardement par obus à ypérite des sujets sont contaminés, mais les effets du gaz ne se manifesteront que dans plusieurs heures. A ce stade il faut examiner les moyens de faire disparaître le plus tôt possible le toxique ou empêcher, ou ralentir sa


LABO



BREVETÉ
ALM
SGDG


ALM

pénétration en diminuant la perméabilité de la peau. On recommande dans ce but des frictions cutanées avec du chlorure de chaux sec, mais ce traitement n'est pas sans inconvénient, ce médicament étant irritant et dégageant, au contact de l'ypérite, de la chaleur et provoquant des brûlures et accidents secondaires graves.

Si on ne dispose pas immédiatement d'antidotes chimiques on peut utiliser plus avantageusement, et, comme mesure provisoire, des solvants de l'ypérite : l'essence d'automobile par exemple ; le benzol qu'on peut se procurer facilement, ou des dissolvants chlorés comme le dichloréthylène ou le tri-chloréthylène. Un lavage avec ces solvants élimine généralement une grande quantité de caustique.

Mais nous donnons la préférence à l'emploi du savon, et surtout du « savon liquide » qui paraît être une excellente méthode de détersion et, de plus, facile à utiliser. Le traitement consiste à badigeonner les parties ypéritées avec du savon liquide appliqué à l'aide d'un pinceau plat, puis on passe à la douche. Si cette opération est faite immédiatement, toute la portion d'ypérite non absorbée par la peau sera éliminée et les dégâts seront réduits au minimum.

Il est possible d'étudier des formules de savon liquide présentant le plus grand pouvoir dissolvant, possible ou encore des corps capables de neutraliser en partie les liquides corrosifs, tels que la chloramine. On peut aussi incorporer au savon des solvants chlorés et mieux des huiles essentielles qui se combinent à l'ypérite en formant des composés stables, inoffensifs.

Les solutions sans savon sont d'un effet douteux, attaquer ainsi l'ypérite avec la solution de Dakin nous paraît être une illusion, il faut y ajouter un produit mouillant qui, en abaissant la tension superficielle du liquide, permet le contact avec le caustique.

Ce premier temps du traitement a une très grande importance puisqu'il élimine autant que possible le toxique, mais il en restera toujours assez pour produire des désordres.

C'est en effet plusieurs heures après le bombardement toxique : 6, 8 heures en moyenne que les lésions spécifiques apparaissent à la peau : ce sera un prurit, un érythème visible parfois, puis un œdème sur lequel se montreront des vésicules, puis des bulles ; celles-ci ne tarderont pas à crever, laissant écouler un liquide louche, épais, bourbeux, formé d'un afflux de leucocytes, de lambeaux nécrosés avec élimination de lambeaux de peau sphacélée, laissant à nu une plaie anfractueuse, fangeuse, à bords décollés et à fond purulent.

C'est peut-être à tort que l'on a déconseillé l'emploi des corps gras, car l'application momentanée d'un de ces corps, suivie d'un lavage quelques minutes après par exemple, peut permettre l'élimination d'une partie de l'ypérite qui a été dissoute. Cette détersion sera faite, il va sans dire, à l'aide de pinces, et les cotons seront brûlés.

Lorsque la plaie sera parfaitement nettoyée, il faudra appliquer un pansement.

A titre préventif, avant l'atteinte du vésicant et pour en diminuer l'action en profondeur, il serait possible d'utiliser les pommades à base de corps apolaires, tels que graisses de pétrole, huile de vaseline et de paraffine et les excipients formés de paraffine (30 à 35 %) et d'huile minérale. L'ypérite y est très peu soluble et ces enduits largement utilisés seraient capables d'en empêcher la pénétration en profondeur et l'extension en surface.

Les pommades formées d'eau et de vaseline et obtenues par un émulsionnant alcalin peuvent donner également de bons résultats.

Les vaselines émulsionnées dans de l'eau par la triéthanolamine agiront par trois moyens différents :

Protection par la phase paraffinique continue, imperméable à l'ypérite,

Hydrolyse superficielle par action de l'eau.

Neutralisation éventuelle de l'acide formé par l'alcalin.

En ce qui concerne les topiques curatifs des lésions dans le service de dermatologie du Professeur Gaté, le chimiste Gattefossé a établi que seules les émulsions huile dans l'eau, sous forme de colloïdes d'association convenablement hydratés étaient capables de donner une pénétration suffisante pour atteindre les couches profondes de la peau.

Les nouveaux excipients qui ont, en quelque sorte, révolutionné la thérapeutique dermatologique, seraient à employer dans la thérapeutique cutanée des lésions d'ypérite. Dans son livre « Aromathérapie », M. Gattefossé a montré que certaines huiles essentielles étaient capables de former avec les toxines et même avec les virus des complexes inoffensifs en même temps qu'elles faciliteraient la vaso-motricité et la rénovation rapides des tissus nécrosés. Les huiles essentielles sont des oxydants et nous avons vu que l'ypérite pouvait en s'oxydant former deux corps dont l'un, tout au moins, était inoffensif.

Toute la thérapeutique que je viens d'exposer est encore à l'état embryonnaire : il est nécessaire qu'une expérimentation rigoureuse soit faite, mais elle devrait porter ses fruits, comme l'a dit le poète Mistral :

« ço quès madur granéjo »
« Tout ce qui est mûr porte des (fruits ».

APOLOGIE DU VISAGE DE LA FEMME

par René GUINOT



PHOTO HALSMAN - PARIS

A quelle occulte puissance faut-il attribuer cette grandissante frénésie de beauté ? De quelles profondeurs inconnues monte ce pressant et irrésistible appel ? A l'heure actuelle il devient impossible d'ouvrir un magazine sans y trouver quelques conseils sur l'art d'être belle. Les quotidiens eux-mêmes ont leur page féminine. Il n'est pas un périodique qui ne possède son chroniqueur de beauté.

Mais comme la fontaine de Jouvence n'exista que dans l'imagination de Pausanias, et qu'en dehors des travaux de laboratoire il n'est point de secret d'éternelle jeunesse, les conseils ne varient guère. Aussi est-ce aux mots, à la toute puissance des mots qu'il est demandé de faire des miracles. C'est à eux qu'il incombe de créer la douce illusion de ne vieillir jamais. D'entretenir dans le cœur de chaque femme l'espoir chimérique d'être une exception, et d'échapper au destin commun à tout ce qui vit. Les chroniqueurs de beauté sont des poètes.

Depuis des millénaires, devins, sorciers, puis alchimistes, plus encore que la pierre philosophale peut-être, ont voulu réaliser l'impossible désir de toujours, puisque né, on peut le penser, avec la première femme : ne pas vieillir.

Le sentiment de la beauté se révèle dès l'âge le plus tendre. On le rencontre dans les milieux les plus divers et ses aspects varient avec les latitudes. Il est probable que la femme des cavernes couverte de la peau des bêtes, aux premiers âges du monde, était déjà coquette à sa façon. Elle devait chercher le reflet de son image dans le miroir mouvant des ruisseaux. Aux grands oiseaux qui musaient ou jouaient aux bords des marais, elle devait emprunter des attitudes. Il est à supposer aussi qu'elle aimait les fleurs et qu'elle s'en parait. Qui nous dira si la première poudre ne fut pas faite du pollen recueilli dans le fond de quelque calice géant aujourd'hui disparu ? On peut le croire, si l'on tient compte que chaque substance découverte, et pouvant se prêter au maquillage, fut, depuis les époques les plus reculées, utilisée par la femme dans le but de s'embellir.

Salambô accentuait l'arc de ses sourcils avec du charbon d'ébène et rehaussait l'éclat de ses joues avec du vermillon. Cléopatre avait ses ornatrices aux inquiétants onguents. Et sur les bords du Nil, à la fin des processions, les belles filles, qui dansaient nues, les cheveux seuls parés du velours des iris, étaient admirablement peintes malgré la pauvreté et la rusticité de leurs moyens.

L'art d'embellir dut, à ses débuts, être empreint de mysticisme. Les prêtres de l'ancienne Egypte offraient à leurs dieux des aromates. Or, c'est avec les mêmes substances brûlées dans les temples que les femmes d'alors purifiaient leur corps. N'était-ce pas avec le secret espoir de l'embellir ?

Vues à travers leurs ablutions d'eau parfumée, leurs « purifications » aux fumées de résines odorantes, comme elles sont attachantes ces figures du passé. Et comme, par leur commun désir de séduire et de plaire, elles sont près de nous ces lointaines disparues qui non seulement ne considéraient pas le culte de la beauté comme un sentiment profane, mais le confondaient avec le Divin ; sans toutefois comprendre qu'il était l'expression d'une nécessité actuellement encore mal connue.

Que le besoin d'être belle ne soit chez la femme que la manifestation d'un instinct, ou que sa perfection physique soit le logique aboutissement d'un incessant effort, il n'en reste pas moins vrai que pour l'homme rien n'est aussi reposant qu'un frais visage de femme. Rien n'est à même de faire naître avec autant d'intensité les sentiments si diversement colorés qui donnent du prix à la vie. Emois et exaltations qui se superposent et se fondent en des nuances variant à l'infini, qui révèlent la beauté, et qui répandent sur l'esprit l'inspiration créatrice.

Cependant on jouit de la beauté d'un visage souvent sans la comprendre, peut-être même en l'ignorant. On ne sent pas toujours que c'est d'elle que vient l'émoi très doux qui, subitement, traverse l'être. Que c'est à sa présence que l'on doit ce sentiment de paix profonde qui, parfois, semble baigner jusqu'aux fibres les plus secrètes. Que c'est sous son influence que les choses, soudain, se parent de séductions nouvelles, qui ne sont, souvent d'ailleurs, que le reflet des propres séductions d'un beau visage.

C'est que le sentiment de la beauté est plus près de l'instinct que de l'intelligence. L'esprit enregistre l'impression instinctive, mais en néglige l'analyse. La perception est automatiquement suivie d'une modification réflexe de l'état d'âme, d'où la volonté et l'esprit critique sont exclus. Et là n'est pas le moindre miracle des possibilités de la beauté vivante. Cela est si vrai que l'enfant, plus que l'homme peut-être, est sensible à ses manifestations. Les caresses qui le ravissent sont fonction du visage qui lui sourit, et un visage aimant qu'anime un élan de tendresse, n'est jamais complètement dépourvu de séduction.

Si l'être fruste, sans culture, nie la beauté, c'est que trop souvent il la méconnaît. Mais il n'en subit pas moins son influence, et plus profondément qu'il ne se l'imagine.

N'est-ce pas l'accueil du visage aimé qui le décharge du poids de son labeur, qui lui procure l'oubli de ses soucis et un adoucissement à ses peines ? Un sourire, un regard, un appel muet des lèvres et l'aspect de la vie se transforme, comme s'anime un décor sans âme sous la magie de la lumière.

Et ce passant ? N'est-ce pas à la jolie fille qu'il a croisée dans la rue qu'il doit d'avoir trouvé, ce jour-là, le ciel plus bleu, les rayons du soleil plus doux... ou la pluie non dépourvue de toute poésie.

Sans la beauté du visage, qui restera toujours la première expression de la beauté et son symbole, parce que la plus accessible, il est probable que celle des choses n'existerait pas. Plus exactement, on ne s'en ferait pas une idée positive. La beauté native ne trouverait pas écho en nous-mêmes.

C'est à la beauté vivante, synthèse de toutes les beautés, que l'on doit toutes les révélations et toutes les perfections. C'est sous son influence que l'être humain tend à s'élever sans cesse vers le toujours plus parfait. C'est elle qui le rend meilleur, qui lui insuffle les pensées généreuses qui le grandissent, l'exaltent, l'humanisent réellement. C'est par elle qu'il deviendra, au terme de son évolution, l'être vraiment supérieur tel que l'a voulu la création.

Tout ce qui plait dans un visage, tout ce qui attire, et tout ce qui séduit, n'existe pas que pour le plaisir des yeux. Comme le soleil comme l'oxygène que nous respirons, et sans lequel il ne serait rien, la beauté a sa raison d'être. Elle concourt à la formation des harmonies cosmiques au même titre que les aurores, les crépuscules et les nuits étoilées.

Sans elle l'être humain serait privé de tout désir d'élévation. Insensible à ce qui entretient l'universalité de l'entité ou de la chose, il retomberait au rang des existences inférieures.

Tout, sur notre minuscule et fragile planète, cellule de l'univers, ne serait qu'une morne uniformité végétative. Les hommes cesseraient d'être des hommes et la vie d'être ce qu'est la vie.

C'est pourquoi, instinctivement, on te vénère, visage, charmant visage de femme, doux consolateur des peines humaines.

René GUINOT.


ETABLISSEMENTS
BETTS & BLANCHARD
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 Fr
LA BASTIDE BORDEAUX
BOITE POSTALE N°17
TUBES SOUPLES
IMPRESSIONS DE LUXE
CAPSULES ET BOUCHAGE
EN MÉTAL PLASTIQUE
BOUCHONS STILLIGOUTTES
STILLIGOUTTE
EN MATIÈRE PLASTIQUE
tous les coloris
BREVETÉ TOUS PAYS
MOUSSE INNOXA
INNOXA
PARIS
démonté
monté

LE PARFUM DE TABAC

par Ludovic BRON

De décade en décade augmente le nombre des amateurs de tabac. Jusqu'ici la femme, en France du moins, fumait peu et tout à fait dans l'intimité du home. Actuellement elle a pris goût à la cigarette et, dans un avenir prochain, si cet élan d'américanisme (d'aucuns disent d'affranchissement) s'accentue, il faut s'attendre à voir des volutes de fumée s'exhaler de tout sexe et de tout âge, non seulement dans le studio, mais à la terrasse des cafés, dans les couloirs des théâtres et cinémas et même ouvertement dans la rue.

Rien n'est plus éphémère qu'une cigarette... rien ne s'exhale plus vite. quelle que soit sa qualité et la grâce mise à la fumer et le plaisir n'en demeure, après, que par le goût âpre ou blond qui s'attarde, quelques instants, au seuil de la bouche.

Sans doute l'idée de fixer cette senteur spéciale qui s'échappe surtout des tabacs de Virginie, d'Orient et des tabacs anglais a-t-elle inspiré le chimiste-parfumeur qui imagina le premier parfum-tabac. Ce fut, sauf erreur, " le Tabac blond, de Caron ", qui inaugura la série.

Cette note était trop particulière pour ne pas connaître des détracteurs. On cria à la fantaisie inutile et outrancière. Evidemment c'était une fantaisie, mais tout de même une des mieux réussies. Beaucoup (encore qu'elle pouvait sembler un parfum nettement sinon exclusivement masculin) y prirent goût.

Le parfum-tabac n'obtint pas la vogue retentissante de certains extraits fameux ou des parfums aldéhydés, car il était trop nettement fixé en une forme de goût qui pouvait ne pas plaire. Les non-fumeurs ne le recherchaient pas... ne trouvant aucune joie à retrouver en lui la la saveur du tabac qu'il n'aimait pas.

Le succès des parfums-tabac fut certes réel, mais pourtant limité. L'étranger l'adopta avec plus d'enthousiasme que nous. Les Américains du Nord et surtout les Américains du Sud s'y passionnèrent et, chez eux, leur vogue est très loin d'être épuisée.

La dominante des parfums de tabac (qui parfois l'expriment même exagérément) est cette senteur miellée, cet arome de cire qui semble, pour ceux qui recherchent exclusivement les tabacs forts et durs, une odeur fade de paille embaumée. Si la formule d'un parfum tabac n'est pas très bien établie, elle peut facilement tomber dans l'écœurement. Tous les extraits de luxe de cette note ont besoin d'un riche fonds d'absolues : jasmin surtout et fleur d'oranger... Cette dernière essence étoffe très bien la base tabac en douceur et en finesse.

Les parfums-tabacs sont des extraits curieux et non sans attrait. Ils semblent qu'ils soient plus particulièrement un parfum adéquat à un milieu d'art, à une mentalité d'ateliers de peinture ou de sculpture voire même de milieux littéraires. C'est un parfum qui semble convenir plutôt à une certaine intellectualité qu'à l'ensemble du public.

Aussi il semble un extrait faisant très couture, très grand chemisier et très coiffeur.

Une femme de lettres qui pourtant en raffole, lui reproche cependant de faire " trop garçonne ".

Ce n'est pas évidemment un parfum nettement aristocratique, ni même bourgeois. Il semble un peu libertaire, voire même un peu bohème... comme il est un peu exceptionnel dans le charme qu'il offre. C'est un parfum d'un exotisme de grande originalité, très sport et d'un grand effet... que certains proclament même voluptueux.

En tous cas, sa création, en parfumerie, réalise, en la fixant, un peu de cette illusion que nous apporte une de ces cigarettes embaumées qu'il réalise, qu'il symbolise et nous rappelle.

FICHE TECHNIQUE

Essence volatile du bois de Santal. — J. F. Clevenger. — I. Am. Pharm. Assco., t. 27, p. 580, 1938.

Le rendement en huile volatile de l'authentique bois de Santal varie dans d'importantes proportions et il est minimum lorsqu'on part de copeau de bois, cette proportion tombant dans ce cas à une valeur inférieure à 1 %.

La densité de l'essence est comprise en général entre 0,954 et 0,985 et elle s'écarte parfois des valeurs limites indiquées par la pharmacopée et qui sont 0, 965-0,980. Le pouvoir rotatoire a également parfois une valeur située en dehors des limites officielles, qui sont — 15° à — 20° pour un tube de 10 m/m, on a vu en effet cette valeur atteindre — 22°5.

L'indice de réfraction des essences extraites des variétés officielles ou non du bois de Santal est pratiquement le même et toujours compris entre 1,500 et 1,509. La densité et l'indice de réfraction ne sont pas d'ailleurs des propriétés sur lesquelles on peut se baser pour indiquer si une essence est fournie ou non par une variété officielle de bois de Santal, le pouvoir rotatoire est par contre beaucoup plus important. En effet on a constaté que sur 9 échantillons de variété non officielle, un seul avait un pouvoir rotatoire compris entre les limites imposées.

Travail du Service de Dermato-Syphiligraphie de l'Antiquaille

Essai d'Orientation Nouvelle dans la Thérapeutique Locale des Dermatoses

par MM. J. GATÉ, P. CUILLERET et M. GATTEFOSSÉ

Pour être rationnelle et faire œuvre utile, la thérapeutique dermatologique locale doit tenir compte à la fois de l'équilibre intime physico-chimique normal des téguments et des perturbations que les processus lésionnels sont susceptibles d'apporter à cet équilibre. Cet article se propose de montrer le bien-fondé de cette notion fondamentale et d'exposer les recherches et et les essais qu'elle nous a inspirés.

Longtemps considéré comme un assemblage ingénieux de couches cellulaires destiné principalement à un rôle de revêtement, de protection vis-à-vis des organes profonds, envisagé également comme le poste récepteur des excitations multiples apportées par le monde extérieur et comme une glande exocrine étalée, le revêtement cutané revendique actuellement une plus haute destinée. La peau ne constitue-t-elle pas une véritable glande endocrine géante ? Bien plus, sa richesse en vitamines, récemment démontrée, jette un jour nouveau sur la complexité de ses fonctions. Enfin, il n'est pas jusqu'à sa constitution chimique intime qui n'ait paru mériter de retenir l'attention des observateurs, cette constitution chimique réalisant, pour la cellule épidermique, un équilibre optimum qui doit être respecté, si l'on veut laisser à cette dernière la possibilité d'assurer correctement ses multiples fonctions. Par ailleurs, il apparaît bien qu'il convient d'attacher la plus grande importance à la valeur des facteurs qui peuvent modifier l'état physico-chimique du gel colloïdal tégumentaire, notamment le pH cutané. Dans ces conditions, il ne nous a pas paru indifférent de chercher à voir clair dans les perturbations physico-chimiques que les grands processus dermatologiques font subir à la cellule épidermique et de nous efforcer d'apporter à la peau lésée des préparations dermatologiques étudiées et adaptées, partant susceptibles de se montrer dans une certaine mesure correctrices de ces perturbations. C'est ce double souci qui a présidé aux recherches que nous poursuivons depuis plus de deux ans dans le Service de Dermato-Syphiligraphie de l'Antiquaille ; ce sont les résultats de ces recherches et l'orientation de la thérapeutique dermatologique locale qui en découle que nous nous proposons d'exposer dans cet article.

Constitution physico-chimique de la peau.

La chimie biologique appliquée à l'étude du tégument a fourni de nouveaux et très intéressants éclaircissements sur la composition chimique et sur la structure physico-chimique du revêtement cutané (1). Il nous apparaît comme indispensable de les rappeler tout d'abord.

Le tégument doit être considéré comme un colloïde à l'état de gel, autrement dit comme un ensemble de complexes protéïques très hydratés, dont les propriétés physiques se rapprochent des colloïdes synthétiques, de la gélatine hydratée par exemple, ce qui permet au reste des observations de laboratoire particulièrement intéressantes.

Pour plus de précision, le colloïde tégumentaire est constitué par des matières protéïques (27 %) fortement hydratées (70 %) associées à des lipoïdes (2 %) et à des ions métalliques (0,5 %). Ces associations, qui forment l'ensemble du tégument, obéissent aux lois classiques de la chimie (liaisons par valences, par forces d'attraction, etc.). L'étude de ces réactions a, d'ailleurs, permis d'envisager sous un jour nouveau la question de l'absorption cutanée, celle-ci devant aujourd'hui être considérée comme la conséquence d'une série de combinaisons chimiques ou d'associations, persistantes ou non, s'effectuant entre les corps appliqués sur l'épiderme et les constituants propres de ce tissu. (2) Les molécules de protéïnes capables d'entrer en combinaisons ont des grandeurs voisines de celles des macromolécules qui constituent le caoutchouc, les dimensions de ces dernières étant, comme on le sait, d'environ 500 à 600 A° (l'angstron ou A° mesurant

(1) Thomas. — « Manuel de Biochimie ». Masson, édit., 1934.
(2) Przylecki. VIe Congrès de chimie biologique, Lyon 1937.

le dix-millionième de millimètre) de longueur (30.000 A° même selon Asbury Wrinch), pour des largeur et épaisseur de 6 à 7 A°. Mais le caractère le plus important du « gel protéïque » cutané est son hydratation : si l'on considère, en effet, que ce gel contient 70 % d'eau, on imagine facilement les conséquences que peut avoir la moindre dissociation, que celle-ci soit déterminée par l'évaporation ou par telles associations chimiques susceptibles de modifier ou d'empêcher le gonflement normal.

On comprend aussi que la concentration en ions métalliques de l'eau du gel cutané puisse avoir une influence considérable sur les propriétés physiques et chimiques de ce gel. On sait, en effet, que certains ions métalliques, notamment l'ion Ca, ont la propriété de durcir les gels colloïdaux d'alginate de soude, ou de certains autres colloïdes, tels que le sérum sanguin (1). La composition ionique des liquides imbibiteurs a donc une très grande influence sur la structure du gel protéïque que constitue la peau. Les modifications ioniques de ces liquides peuvent être observées en partie à l'aide d'indicateurs colorés qui permettent d'en situer les grandeurs. C'est la mesure du pH.

Importance du pH cutané local. Ses variations.

Nous avons ainsi été amenés à étudier le pH cutané et ses variations.

Rappelons que le pH d'un liquide correspond à la concentration en ions H de ce liquide (en réalité le pH est le logarithme de l'inverse de la concentration en ions H), cette concentration exprimant l'acidité vraie, et non l'acidité de titration que l'on mesure généralement à l'aide de liqueurs titrées (2). Cette acidité ionique a une très grande importance dans tous les phénomènes biologiques, c'est elle qui règle en partie l'hydratation, la perméabilité des membranes, etc. (3).

Elle est, en général, constante pour le sang (4), car des sels minéraux à « effet tampon » la maintiennent dans des limites très étroites (7,3 — 7,5). Signalons à ce propos que les mesures du pH sanguin effectuées par Verain, dans certaines dermatoses, ont montré des variations extrêmement faibles.

Il n'en est pas de même pour le pH de l'épiderme. Si l'on considère le revêtement cutané comme un organe d'élimination des toxiques et des déchets non éliminés par les voies normales, on comprend que cette élimination puisse entraîner des perturbations multiples, telles que des phénomènes d'hydratation excessive, des processus desquamatifs plus ou moins intenses, enfin des changements du pH local.

(1) Thomas. — Loc. cit.
(2) Pozzi Escot. — Le pH. Dunod, édit., 1933.
(3) Thomas. — Loc. cit.
(4) W. Kopaczewski. — Biocolloïdologie. Gauthier-Villars, édit., 1930.

Il est, par ailleurs, bien évident que les agents extérieurs peuvent exercer une influence sur ce pH.

Il existe, de plus, normalement, à la surface du corps des plages à pH différents ; c'est ainsi que le pH est nettement plus alcalin dans les régions pileuses et dans les plis que sur les autres points du tégument. Enfin, il importe de se rappeler que les modifications enregistrées du pH local n'ont d'intérêt que si elles sont persistantes, les variations au cours d'une journée obéissant à des causes fonctionnelles connues.

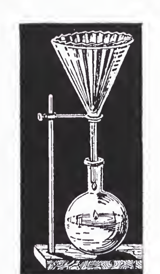
Ceci dit, rappelons que la notion de l'acidité de l'épiderme est depuis longtemps acquise, et tous les auteurs sont d'accord sur l'importance primordiale de cette acidité dans le rôle protecteur que joue l'épiderme (1). Il n'est pas indifférent à ce propos de se souvenir que la vie n'est possible qu'entre les limites 5 et 8 du pH ; au-dessous, la vie s'arrête, la cellule meurt, et se détruit ; au-dessus, c'est la décomposition qui la guette. L'inspection des viandes tient, d'ailleurs, le plus grand compte de cette notion : le pH des viandes consommables doit être compris entre 6 et 6,2 un pH plus élevé laisse supposer l'imminence de l'invasion microbienne et des fermentations putrides, et impose le rejet (2). En tout cas, les mesures de Sharbit et Scheer (1924), confirmées par Memmesheimer (1927) ; celles de Unna et Golodetz (1919), confirmées par Schmidtmann (1926) ; Schade et Marchioni (1928) ; Rous et Blattie ; Talbert, Neikirch et Halpert ; Rebelle ; Peyton-Rous ; Hardane et Henri ; Spillmann, Drouet et Verain, donnent un pH moyen de l'épiderme voisin de 5,5.

Mesure du pH local

Pour établir le pH de l'épiderme, des muqueuses, des cavités naturelles, nous avons eu recours aux indicateurs colorés (méthode de recoupements de E. Mahler (3) du type bromothymol bleu, rouge de méthyle, rouge de crésol). Cette méthode colorimétrique nous a paru plus pratique que la méthode électrométrique. Cette dernière s'applique, en effet, très bien aux liquides et aux solutions vraies, mais plus difficilement aux colloïdes et notamment aux colloïdes vivants. D'autre part, elle est sujette à des causes d'erreur. Enfin, la précision qu'elle permet d'obtenir n'est nullement indispensable pour les études comparatives que nous avons poursuivies. La méthode colorimétrique ne donne effectivement qu'une précision de 0,2 ; mais encore une fois cette précision nous a paru suffisante au but que nous nous proposions.

(1) « Nouvelle Pratique Dermatologique ». — Masson et Cie, édit.
(2) Dr Maxer. — Mesure du pH. Nouveau procédé auxiliaire pour l'inspection des viandes. « Bulletin Pathologie comparée », février 1939.
(3) Mahler. — pH colorimétrique, in Esthétique physiologique. Girardot, édit., 1938.

FILTRES LAURENT



BREVETÉS S.G.D.G.

13, Rue des Envierges

PARIS (20e)

Fondée en 1872

Nombreuses médailles d'Or

Tél. : Ménil 70-35

PAPIERS A FILTRER

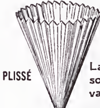
PLISSAGE MÉCANIQUE

Breveté S. G. D. G.

Papiers spéciaux pour la Parfumerie, pour la filtration des
ALCOOLS - HUILES ESSENTIELLES
CORPS GRAS - VASELINES, ETC.

LE FILTRE IDÉAL DU PARFUMEUR

LES PAPIERS FILTRES PRAT-DUMAS



PLISSÉ

GRIS ET BLANCS

A PLAT ET PLISSÉS

La composition de nos diverses sortes de papiers filtres, varie suivant la nature du liquide à filtrer.



PLAT

FILTRES PRAT-DUMAS

POUR ANALYSES

PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs

à COUZE-SAINT-FRONT (Dordogne, France)

Registre du Commerce de Bergerac, N° 5267

LISTE de nos

FICHES TECHNIQUES

Gratis sur simple demande

ALBERT VERLEY

8, 9 et 10, Quai de la Marine

ILE SAINT-DENIS

(Seine) France

MATIÈRES PREMIÈRES

AROMATIQUES NATURELLES ET SYNTHÉTIQUES POUR PARFUMERIE
SAVONNERIE, CONFISERIE ET DISTILLERIE

L'indicateur le plus couramment employé par nous a été le bromothymol bleu. Les virages de sa coloration permettent de déterminer les variations du pH entre 5 et 7,5 : virage au jaune d'or : pH 5 à 6 — virage au vert-jaune : pH 6 à 6,7 — virage au bleu : pH 6,7 à 7,5.

La technique est simple. Une goutte du liquide coloré est mise au contact de la zone cutanée ou muqueuse à explorer, ou mêlée à la sécrétion dont on veut mesurer le pH ; la coloration immédiate de cette goutte donne le pH correspondant. Pour déterminer le pH vaginal, dans les vulvo-vaginites, nous avons mis en œuvre un artifice très simple : l'indicateur coloré est porté dans la cavité vaginale au moyen d'une sonde en verre percée à son extrémité de plusieurs orifices. Après un contact de quelques instants, on la retire et la simple observation de la coloration du liquide dans la sonde donne le chiffre du pH vaginal.

Résultats obtenus par la mesure du pH local

Signalons tout d'abord que la mesure du pH nous a permis de faire des constatations intéressantes dans les « vulvo-vaginites gonococciques ou non » des fillettes (P. Cuilleret). En pareil cas le pH vulvaire et vaginal est toujours alcalin (7,5 — 8) alors que mesuré en même temps au niveau de la peau il se montre nettement acide (6 — 6,5). Nous avons constaté, d'autre part, que cette acidité vaginale s'atténue progressivement et régulièrement avec l'amélioration de l'infection. Dans plusieurs cas le pH vulvaire et vaginal franchement alcalin au début du traitement est devenu nettement acide dès la troisième semaine qui a suivi la disparition du gonocoque et s'est maintenu tel dans la suite. Par contre, chez les malades dont les sécrétions muqueuses sans gonocoques sont longues à tarir (il s'agit le plus souvent de fillettes atteintes de vulvovaginites anciennes, remontant souvent à plusieurs années), le pH vulvaire et vaginal reste alcalin à 7 — 7,5, le pH cutané étant acide. Il semble bien que l'effort thérapeutique doit alors viser à modifier cette alcalinité vaginale soit par des topiques locaux (lavages acides), soit mieux par des traitements généraux acidifiants. Notons, en particulier, que chez ces enfants, dont les sécrétions muqueuses sont longues à se tarir, un traitement de 8 à 10 jours par les extraits folliculaires « per os » a souvent amené des modifications rapides du pH vaginal, dont le chiffre a été ainsi ramené progressivement à la normale acide, avec tarissement parallèle des sécrétions. Il apparaît donc bien que les sécrétions pathologiques vulvo-vaginales sont en rapport étroit avec le degré d'acidité vaginale.

Mais nos recherches ont également porté sur les variations du pH local dans certaines « dermatoses ». Ces recherches nous ont montré d'une façon générale qu'avant tout traitement local les « eczémas infectés ou non, les prurits intenses à type de névrodermite circonscrite ou diffuse, l'acné, les processus gangréneux locaux, la gale » même sont en « phase alcaline » (1).

A... Jean, eczéma généralisé.	pH local	7,3
Dru..., prurit diffus avec poussées eczématiformes.......	pH local	7,6

Nous parlons ici naturellement du pH local mesuré au niveau des lésions cutanées de la dermatose, le pH de la peau saine voisine ou éloignée du processus lésionnel, de même que celui de la salive et des urines ne variant nullement dans les mêmes proportions.

Toutefois, dans certaines dermatoses à pH élevé, tout particulièrement quand le processus cutané est très étendu ou coexiste avec des phénomènes d'intoxication plus ou moins marquée (constipation opiniâtre, etc)., il peut exister une alcalose généralisée de tout l'épiderme. Voici quelques chiffres relevés chez des sujets répondant à ce type :

Rav..., Eczéma généralisé....	pH local dermatose	7,5
	pH peau saine	7,5
Deff... R., eczéma en placards disséminés...............	pH local dermatose	7,7
	pH peau saine	7,7
Gout..., eczéma lichénifié.....	pH local dermatose	7,7
	pH peau saine	7,7
Desc... J., parakératose des mains avec peau grasse, séborrhéique.............	pH local dermatose	7
	pH peau saine	7
C... D., acné rebelle chez une constipée chronique.......	pH local dermatose	7,5
	pH peau saine	7,5

Mais le plus souvent, ainsi que nous l'avons dit précédemment, dans ces dermatoses à pH local élevé on relève des chiffres différents pour le pH local et pour le pH de la peau saine et des sécrétions :

Pr..., dyshidrose infectée non mycosique...............	pH local	7,7
	pH peau saine	6,7
Liv..., prurit intense à type de névrodermite circonscrite.	pH local	6,8
	pH peau saine	6
Gon..., maladie de Raynaud avec gangrène des extrémités......................	pH local	7,5
	pH peau saine	6
Ru..., gangrène diabétique des membres inférieurs...	pH local	7,5
	pH peau saine	6,8

(1) P. Cuilleret et Gattefossé. — Considérations sur la thérapeutique locale des dermatoses à la lumière des données nouvelles. R. D., Lyon, 16 décembre 1938. In « Bull. Soc. Fr. Derm. et Syph »., mars 1939.

Adresses des Revues françaises et étrangères de Parfumerie

AMERICAN PERFUMER : 9 E. 38 th. Str. NEW-YORK.
BRASIL PERFUMISTA : rua 1º de Marco 100 4º (Rio-de-Janeiro).
AZ ILLATSZERESZ : 70, Rakoczi ut : BUDAPEST VII (Hongrie).
SOAP PERFUMERY & COSMETICS : 102, 105 Shoe Lane ; LONDRES.
CHEMIST AND DRUGGIST : 42 Cannon street ; LONDON E. C.
O. PERFUMISTA (REVUE DE PARFUMERIE) Avenida rue Branco 9,2 RIO DE JANEIRO.
THE MANUFACTURING CHEMIST : Mr Léonard Hill Ltd : 17 Stratford Place W. 1 à LONDRES.
KOSMETIKA NOWOCZESNA : 6 place Zelazna Brame, VARSOVIE (Pologne).
PERFUMERY AND ESSENTIAL OIL RECORD : 8 Serle Street LONDON W C 2.
FARMACISTA ITALIANO : 5 via Toscana ROME.
RECHERCHES : à ARGENTEUIL (S.-&-O.).
PHARMACEUTICAL JOURNAL : 17 Bloomsbury sq. LONDON WC 1.
PERFUMERY AND TOILETRY, Arumdel House LONDON W C 2
REVUE DES MARQUES : 56, rue du Faubourg St-Honoré, PARIS.
SOAP PERFUMERY & COSMETICS : 102-5 Shoe Lane, LONDON E. C. 4.
CAPA (bolsa de comercio) : 25 de Mayo 347 : BUENOS-AYRES (Argentine).
MANUFACTURING PERFUMER : Stratford Place 17 : LONDON W 1.
ART & COIFFURE : 19, rue des Blancs-Manteaux, PARIS.
RIVISTA ITALIANA DELLE ESSENZE E PROFUMI : via St. Vincenzo 38, MILANO (116).
JOURNAL DE LA DROGUERIE : 2, place des Bienfaiteurs BRUXELLES.
REVISTA DE CHIMICA INDUSTRIAL : rua dos Ourives 67,3º RIO DE JANEIRO (Brésil).
RIECHSTOFFINDUSTRIE UND KOSMETIK : Jak Villiger et Cº WADENSWIL Suisse).
DRUG AND COSMETIC INDUSTRIE : 101 West 31 Str. NEW-YORK.
DRUG TRADE NEWS : 330 West 42 nd Str. NEW-YORK.
OLII MINERALI & SAPONI : via G. Colombo 79. MILANO 36.
REVUE FRANÇAISE DE L'ORANGER : 10, rue Colbert, CASABLANCA.

En revanche, avant tout traitement local le « psoriasis » et les « mycoses » sont en « phase acide » et l'on note en pareil cas un pH local abaissé au niveau des lésions et même de la peau saine :

Col..., psoriasis............	pH local	5
	pH peau saine	5,2
Dur..., psoriasis............	pH local	5
	pH peau saine	5,4

Il semble donc que dans un groupe déterminé de dermatoses, parmi lesquelles figurent les eczémas et les dermites eczématiformes microbiennes on se trouve en présence de types plus alcalins que la normale, alors que dans le psoriasis et les mycoses il existe une véritable acidose locale, celle-ci favorisant peut-être dans ces dernières la prolifération des champignons et non celle des bactéries. Notre expérience porte encore sur un nombre insuffisant d'observations pour qu'il nous soit permis de définir, d'une façon précise, les rapports étroits qui existent vraisemblablement entre les diverses dermatoses et l'indice pH des lésions. Toutefois, nous pouvons affirmer que, d'après nos premières recherches, il nous a bien paru que les traitements locaux et généraux visant à la modification et à la rectification du pH local perturbé étaient susceptibles de donner d'excellents résultats.

Nous avons donc été amenés à la suite des observations que nous avions faites à instituer des traitements généraux et à étudier la réalisation de topiques spéciaux, correcteurs des perturbations du pH local. Nous ne parlerons pas des traitements généraux acidifiants ou alcalinisants trop bien connus. Par contre, nous nous proposons ici d'étudier certaines formules dermatologiques nouvelles répondant au but signalé plus haut, c'est-à-dire susceptibles de déterminer sans dommage pour les téguments les modifications locales du pH recherchées.

Critique rapide des formules dermatologiques actuelles

Etudiés sous l'angle de leurs propriétés physico-chimiques, les topiques classiques, couramment employés dans les services de dermatologie, ne nous semblent pas adaptés à la constitution des téguments. C'est ainsi que les « pommades à base de lanoline » et de « vaseline » offrent peu d'aptitude réactionnelle vis-à-vis des protéïnes de la peau et de ce fait ne peuvent être absorbées par elle. Ces préparations sont, en effet, pour la plupart des émulsions « d'eau dans l'huile » avec « en suspension » des corps actifs ou inertes. Or, la peau est constituée, rappelons-le encore, par 70 % d'eau, 27 % de protéïnes, 2 % de lipoïdes et 0,5 % de matières minérales. Elle se présente donc comme un colloïde riche en eau et très pauvre en corps gras, à l'inverse des pommades en question. De plus, il faut savoir que les vaselines, et tous les hydrocarbures saturés en général, ne se lient à l'épiderme que par les forces d'adhésion, c'est-à-dire les moins puissantes de toutes et les plus faciles à rompre (1). D'autres particularités peuvent, d'ailleurs, être relevées au passif des excipients « vaseline pure » et « vaseline-lanoline ». L'application de ces pommades bloque, en effet, les groupements hydrophiles de l'épiderme, empêchant ainsi son hydratation ultérieure, comme le prouve l'expérience consistant à enduire de vaseline une feuille de gélatine, celle-ci ne gonflant plus alors en présence d'eau. Les corps gras sont en outre de très mauvais solvants des corps actifs introduits dans les pommades et les corps chimiques s'y trouvent dispersés à l'état de gros fragments, de cristaux, ce qui évidemment ne peut que diminuer leur activité.

En revanche, certains excipients émulsionnés, du type « huile dans l'eau » et certains colloïdes d'association à base d'acide stéarique, qu'on utilise actuellement, se rapprochent davantage, par leur constitution, de la composition de la peau ; mais leur pH reste au-dessus de 7(2) et par ailleurs il est impossible de les rendre acides sans les altérer complètement. En effet, les émulsions « huile dans l'eau » « cassent », c'est-à-dire perdent leur homogénéité, lorsqu'on descend leur pH au-dessous de celui du stéarate de soude, qui favorise la dispersion.

Il nous a donc fallu créer de toutes pièces des excipients à pH faible et pouvant supporter sans altération la présence d'acides destinés à un but thérapeutique.

Essais de formules dermatologiques nouvelles

Pour préparer des « pommades ou crèmes neutres » destinées à contenir des corps actifs chimiquement neutres ou de petites quantités d'huiles ou d'électrolytes (oxyde de zinc), nous avons adopté le stéarate de triéthanolamine. Ce produit, dispersé à chaud à raison de 15 à 20 % dans l'eau, donne un corps de pommade qui est bien absorbé par la peau et qui de plus est capable de véhiculer des huiles végétales, des huiles pyrogénées (cade, goudron), des huiles essentielles, des corps actifs non acides, des oxydes métalliques, des réducteurs, etc. L'excipient ainsi obtenu présente un pH de 7,5 et peut supporter des additions d'alcalins portant le pH à 10 ou 12, pour le traitement des mycoses acides.

Pour obtenir des « excipients faiblement acides » (pH 6,5) nous avons utilisé les éthers-alcools de la série grasse, hydrophiles et donnant des colloïdes stables dans la plupart des cas. Ces éthers-alcools dispersés dans l'eau à raison de 20 % fournissent des excipients susceptibles de supporter de fortes quantités de corps actifs. Avec cet excipient, nous avons préparé

(1) Przylecki. — Loc. cit.

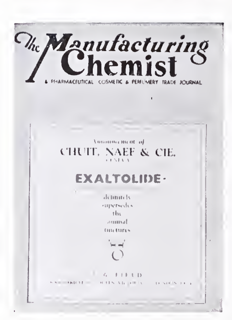
(2) Mahler et Gattefossé. — Crèmes acides. « Parfumerie Moderne », janvier 1939.

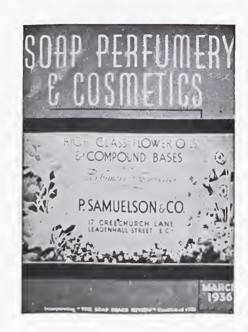

RIVISTA ITALIANA
delle essenze dei profumi
e delle piante officinali
Organo di propaganda del Gruppo
Produttori Materie Aromatiche
della Federazione Nazionale Fascista degli
Industriali dei Prodotti Chimici.
Aderente all'Associazione Italiana
della Stampa Tecnica

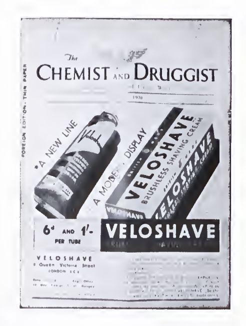

CAPA
REVISTA OFICIAL
CAMARA ARGENTINA DE
PERFUMERIA, AGREMIADA
A LA BOLSA DE COMERCIO
BUENOS AIRES
MARZO 1936

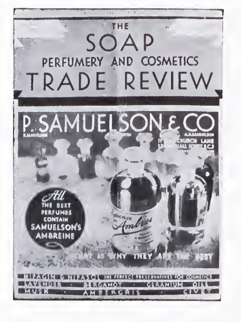

ART
ET
COIFFURE
Edité par les Editions ART ET COIFFURE


The Perfumery &
Essential Oil
Record
BUSH FOR
ARTIFICIAL
Lavender
OIL
40 ESTERS


The Manufacturing Chemist
& PHARMACEUTICAL COSMETIC & PERFUMERY TRADE JOURNAL
Announcement of
CHUIT, NAEF & CIE.
EXALTOLIDE
definitely
supersedes
the
animal
tinctures


SOAP PERFUMERY
& COSMETICS
HIGH CLASS FLOWER OILS
& COMPOUND BASES
P. SAMUELSON & CO.
17 CREECHURCH LANE
LEADENHALL STREET E.C.
MARCH
1936


FOREIGN EDITION. THIN PAPER
The
CHEMIST AND DRUGGIST
A NEW LINE
A MODERN DISPLAY
VELOSHAVE
BRUSHLESS SHAVING CREAM
6d AND 1/-
PER TUBE
VELOSHAVE
VELOSHAVE
6 Queen Victoria Street
LONDON E.C.4


THE
SOAP
PERFUMERY AND COSMETICS
TRADE REVIEW
P. SAMUELSON & CO
All
THE BEST
PERFUMES
CONTAIN
SAMUELSON'S
AMBREINE
NIPAGIN & NIPASOL THE PERFECT PRESERVATIVES FOR COSMETICS
LAVENDER · BERGAMOT · GERANIUM OILS
MUSK · AMBERGRIS · CIVET


MANUFACTURING

une « crème antiscabiéique » (1) titrant 28 % de benzoate de benzyle, 20 % d'éther-alcool gras (cétasal nº 2) et 52 % d'eau. Cette pommade, légèrement acide, agit non seulement par l'extrême division du benzoate de benzyle, mais aussi par son acidité ionique. Nullement irritante pour les téguments, elle nous donne les meilleurs résultats dans le traitement de la gale, infectée ou non. Ce même excipient semble, d'ailleurs, se combiner aisément avec les protéïnes de la peau et ne laisse après son application et son étalement aucune trace sur l'épiderme. Additionné de certaines huiles essentielles vaso-motrices et antiprurigineuses, il nous a donné toute satisfaction dans le traitement des « dermites eczématiformes lichénifiées ». De multiples préparations ont pu être établies avec cet excipient acide, en particulier des « pommades antiseptiques » qui améliorent rapidement les dermites alcalines infectées et de ce fait calment très vite le prurit concomitant. Enfin, on peut ajouter sans inconvénient à cet « excipient certains corps actifs » qui ne conservent leur activité qu'en milieu acide, tels que les « vitamines », les « extraits opothérapiques », dont l'utilisation est à l'ordre du jour en dermatologie.

Enfin, pour « certains traitements nécessitant la présence d'acides, » nous avons eu recours à d'autres éthers-alcools gras donnant des colloïdes stables à tous les pH, riches en eau et pouvant supporter de fortes additions d'acides jusqu'au pH final de 1. Nous avons, par exemple, pour le traitement du psoriasis, réalisé une « pommade kératolytique » à base d'acide salicylique. Nous avons signalé précédemment l'insolubilité des corps actifs dans la vaseline et la lanoline. Les propriétés de la pommade salicylée que nous avons établie en constituent une parfaite démonstration. En effet, cette pommade hydratée, qui ne contient que 0,3 % d'acide salicylique, solubilisé préalablement dans un glycol, et qui représente ainsi une solution vraie de l'acide dans un corps à 70 % d'eau est aussi active que la vaseline salicylée ordinaire à 1 % d'acide salicylique. Parfaitement supportée par l'épiderme, elle a une action kératolytique aussi rapide que cette dernière. Suivant les mêmes principes nous avons obtenu une « pommade analogue à la pommade anti-prurigineuse aux trois acides (acide phénique, acide salicylique, acide tartrique) en remplaçant l'acide phénique par l'acide lactique, l'action anti-prurigineuse, dans ces conditions, est aussi parfaite qu'avec la préparation couramment utilisée.

D'une façon générale, d'ailleurs, nous avons pu réaliser un grand nombre de formules classiques en employant ces colloïdes stables et notamment toutes celles qui contiennent des chlorhydrates si difficiles à disperser.

En résumé, aux corps et aux excipients classiquement utilisés en dermatologie, nous avons ajouté des corps nouveaux, qui à nos yeux, présentent sur ces derniers d'incontestables avantages. Les solvants glycoliques, notamment, ainsi que les éthers-alcools gras nous semblent constituer d'heureuses acquisitions.

Les « topiques liquides », qu'il s'agisse de topiques irritants ou kératoplastiques, ont également fait l'objet de recherches spéciales et, dans cet ordre d'idées, en nous basant sur l'étude physico-chimique du revêtement cutané et des colloïdes, nous avons été conduits à utiliser de nouveaux corps actifs. Grâce à ces produits, nous avons pu obtenir d'heureuses modifications des conditions physico-chimiques locales, notamment de l'acidité ou de l'alcalinité suivant les cas des téguments lésés. L'application de solutions « d'acides faibles dans les dermites alcalines » nous a permis d'observer une hydratation rapide, la réapparition d'une porosité normale et la sédation presque constante du prurit. Nous avons également attaqué des « acnés rebelles » par des « solutions acides, mouillantes » (alcools gras sulfonés) et « hydratantes » (tri-alcools) ; les épidermes trop gras sont ainsi dégraissés, acidifiés et désinfectés ; l'application ultérieure d'une pommade acide antiseptique soufrée complète heureusement la thérapeutique. Certaines « dermites eczématiformes infectées » se présentent parfois avec un œdème plus ou moins considérable, qui traduit le gonflement anormal des tissus sous l'action d'un important afflux lymphatique. C'est ainsi que nous avons eu à traiter parmi de nombreux cas analogues un eczéma étendu de la face dû à une teinture capillaire et un eczéma aigu infecté du visage.

Pour arrêter rapidement les phénomènes observés nous avons facilité l'élimination des substances excrémentielles en utilisant des « huiles essentielles » ne coagulant pas les albumines, puis nous avons appliqué localement des « solutions acides » (acide salicylique, résorcine, acide phénique, mélange à pH 2,5). Cette acidité « non tamponnée » a déterminé un véritable phénomène de tannage, identique à celui que provoquent les astringents. L'œdème a disparu, le milieu cutané est devenu moins favorable à la prolifération bactérienne, les lésions se sont asséchées et ultérieurement il a suffi de pommades légèrement grasses et hydratantes pour rendre à l'épiderme son aspect normal.

Pour remplacer les « détergents » habituellement utilisés, tels que alcool et éther, nous avons utilisé « certains savons liquides neutres ou très légèrement alcalins », riches en « huiles essentielles » à grand pouvoir mouillant. Les solutions ainsi obtenues nous ont permis une « détersion rapide des plaies et des ulcérations cutanées croûteuses » et une véritable neutralisation des toxines issues de la lyse ou de la décomposition des tissus. De même dans les « brûlures graves » nous avons substitué aux astringents et aux tannants des solutions isotoniques, légèrement détergentes et chargées en huiles essentielles antitotxiques ; l'arrêt

(1) P. Cuilleret et M. Gattefossé. — Loc. cit.

de la décomposition des matières protéïques est immédiat, l'embaumement local tarit la source des toxines dangereuses.

Ces mêmes « huiles essentielles, associées à des antiseptiques appropriés », notamment aux sulfamidés, nous ont permis d'améliorer rapidement les « pyodermites et les folliculites ».

Nous avons également, pour le traitement des « plaies traumatiques infectées » fait appel comme véhicule aux « glycols », qu'on peut rendre légèrement acides et qui constituent de « bons dissolvants des essences aromatiques ». Les préparations ainsi obtenues, lipo et hydrosolubles, se mêlent aux sérosités exsudées, neutralisent leurs toxines et activent la cicatrisation. Les « gangrènes cutanées », les « gangrènes diabétiques » notamment nous ont paru très heureusement influencées par ce traitement.

L'« effet vaso-moteur des huiles essentielles » (essences aromatiques) a vraisemblablement un rôle non négligeable dans les résultats ainsi obtenus. C'est ainsi que, par leur emploi, nous avons vu guérir très rapidement une « gangrène symétrique des extrémités » au cours d'une maladie de Raynaud et s'améliorer très vite les « troubles circulatoires des membres inférieurs, qui coexistent très fréquemment avec les dermites de ces régions ». Il n'est pas jusqu'à des « ulcérations tuberculeuses cutanées atypiques » que nous n'ayons vu se transformer et se cicatriser par cette thérapeutique.

Conclusions

Il nous paraît superflu, par d'autres exemples, d'allonger outre mesure cet article. Ce que nous voulons retenir, c'est ce double fait que la plupart des dermatoses déterminent au niveau des téguments lésés des perturbations physico-chimiques locales variables dans leurs modalités, mais en tout cas très importantes et que, d'autre part, la peau a une individualité physico-chimique bien établie qui est absolument indispensable au libre jeu de ses fonctions vitales. C'est cette double considération qui doit, à notre sens, inspirer toute thérapeutique dermatologique locale soucieuse de ne pas s'exercer aveuglément, c'est elle qui nous a guidés dans ces premiers essais où nous croyons pouvoir distinguer une voie nouvelle pleine de promesses.

(Extrait du Journal de Médecine de Lyon).

FICHES TECHNIQUES

Etudes sur les savons contenant de la lécithine. — II. Influence des savons à la lécithine sur la vitamine A. — S. Caspe et L.-G. Hadjopoulos. — Am. H. Pharm., t. 110, p. 533, 1938.

Si on ajoute à de l'huile de foie de morue S% environ de savon à la lécithine, on retarde sensiblement la destruction de la vitamine A contenue dans cette huile par la chaleur, ainsi que par l'oxygène de l'air.

De même, l'addition de savon à la lécithine, dans une proportion très faible de l'ordre de 1%, retarde la destruction de la vitamine A contenue dans les solutions huileuses, ainsi que dans les émulsions aqueuses. Les émulsions dans l'eau de concentrés de vitamine A et de vitamine D provenant de l'huile de foie de morue voient leurs vitamines A beaucoup plus rapidement détruites que lorsque ces concentrés sont dissous dans l'huile.

Ces diverses observations présentent, pour la préparation de produits de beauté et de produits d'entretien de la peau une très grande importance.

Le stéaroptène dans l'essence d'écorce d'orange. — H. Bohme et G. Pietsch. — Arch. Pharm., t. 276, p. 482, 1938.

L'examen d'un dépôt qui s'était formé au cours du magasinage prolongé d'un échantillon d'essence d'écorce d'orange a montré que ce produit était constitué par une substance cristalline, l'auraptène, de formule $C^{15}H^{16}O^4$. Ce produit présente les caractéristiques physiques suivantes : il fond à 91°, il est facilement soluble dans le benzène, le chloroforme, l'éther éthylique, le dioxane, l'acide acétique et l'acétate d'éthyle. Par contre, il est difficilement soluble dans l'eau, l'éther de pétrole et la ligroïne. En présence d'acide sulfurique concentré, il donne une coloration rouge orange.

Si on fait réagir sur l'auraptène en solution dans l'acide acétique du charbon recouvert de palladium, on obtient du dihydroauraptène fondant à 116°. De même, si on opère avec la solution dans l'alcool à 90° et en faisant réagir de l'éthylate de sodium ; on obtient de l'acide dihydroaurapténique dont la formule est $C^{15}H^{20}O^5$ et qui fond à 98°5.

Comment et pourquoi la vitamine F doit elle être présenté dans les savons de toilette. — J. Augustin. — Seifensieder. Ztg., t. 65, p. 325 et 345, 1938.

De petites quantités de concentrés de vitamine F, mélangées intimement aux savons de toilette diminuent l'action irritante de ces derniers sur la peau.

Cet ouvrage a été écrit à l'intention des femmes désireuses de soigner elles-mêmes leur beauté, dit l'auteur. Il faut reconnaître que s'il doit être, en effet, pour cette catégorie de lectrices, d'une grande utilité, il n'est pas moins précieux à un grand nombre de praticiens de beauté, de masseurs, qui y trouveront un enseignement fort utile et parfaitement conçu.

L'apparition de vacuoles à l'intérieur des savons de toilette et le moyen d'y remédier. — B. N. Tyutyunnikov. — Seifensieder Ztg., t. 64, p. 761, 1937 et t. 6S, p. 144 et 175, 1938.

On a constaté que la présence de trous et de vacuoles dans une barre de savon de toilette sortant d'une boudineuse de construction russe était due à une mauvaise conception de cet appareil.

En particulier on a calculé que la surface de l'ouverture de la trémie d'alimentation était plus grande (au lieu d'être égale ou même légèrement inférieure) à celle de la section droite de la vis.

On a pu corriger ce défaut en installant dans la tête de la boudineuse une robuste pièce métallique, en forme de cône, dont la base était fixée à l'orifice d'alimentation de l'appareil et obturait en partie cet orifice.

Il y a en outre avantage à ce que le déplacement du savon à l'intérieur de la boudineuse se fasse de façon continue et l'intérieur de l'appareil doit être caréné.

Imprimerie des Missions Africaines, 150, Cours Gambetta, Lyon Le Gérant : F. ROUX

34e ANNÉE
— N° 4 —

AVRIL
1940



LA PARFUMERIE MODERNE

REVUE
SCIENTIFIQUE
ET DE
DÉFENSE
PROFESSIONNELLE

MENSUELLE ILLUSTRÉE

RÉDACTION - ADMINISTRATION
PUBLICITÉ

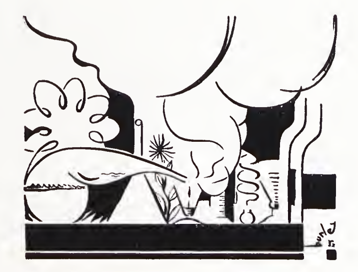
15, Rue Constant, 15
LYON

12, Rue Jules-Guesde, 12
PARIS
PUTEAUX

Numéro 4
Avril 1940
Le Numéro : 9 fr.

LA PARFUMERIE MODERNE

Sommaire



Abonnement (12 mois) France et Colonies : 84 francs
Etranger : 12 fr. suisses ou monnaie équivalente du pays

LA PARFUMERIE MODERNE

LA FOIRE DE LYON



Vue partielle du Palais

Née de la guerre 1914-1918, la Foire de Lyon vient de tenir sa première session de la guerre 1939-1940. Souhaitons voir la prochaine dans l'allégresse d'une Paix universelle et l'euphorie du rythme retrouvé des occupations pacifiques.

A la longue file des « baraques » inconfortables de 1916, s'allongeant sur les quais du Centre de la ville, a succédé l'incomparable Palais aux majestueuses façades dominant de ses trois étages la verdure naissante du Parc de la Tête d'Or et le miroir de son lac.

La fameuse avenue intérieure du Grand Palais avait retrouvé son habituel décor d'automobiles, de motocyclette et d'engins motorisés, le Palais de l'Automobile étant occupé par l'autorité militaire.

Des manifestations importantes et du plus haut intérêt occupaient les grandes rotondes : Œuvres Sociales dans l'une, Œuvres Militaires dans une seconde, Gaz et Electricité dans une troisième.

Sous la voûte de lumière : cinq ministres, les représentants les plus qualifiés de la Guerre et de l'Armement tinrent à marquer la sympathie



Stand Chiris - Palais de l'Alimentation - M. Jourdan

La Branche Parfumerie-Savonnerie était représentée par un moins grand nombre d'industriels qu'à l'ordinaire. Toutefois, les « habitués » n'avaient pas manqué à la tradition et il ne semble pas qu'ils aient eu à s'en plaindre. Par contre certaines firmes qu'on voyait plus rarement ont su faire un geste opportun de patriotisme, de confiance et de collaboration qu'on ne doit pas manquer de souligner.

Marquant sa sympathie pour les Lyonnais qui l'accueillirent, dans l' « entre-guerre » avec cordialité, M. Jos. Maunier, le jeune directeur commercial des Etablissements Chiris à Grasse a obtenu de sa Direction de rendre sympathie pour sympathie. Deux stands, l'un dans le Palais de l'Alimentation pour les essences et jus de fruits, l'autre dans la section Produits Chimiques montraient aux visiteurs l'étendue et la variété de la production Chiris.

Dans la section de l'armement voisinaient pour leurs fabrications de guerre, avec les spécialistes en casques, projectiles, boîtes à masques etc... les productions spéciales pour officielle pour un organisme d'utilité nationale auquel il n'a manqué, dans des temps où la cohésion paraissait moins utile, que l'assentiment des dirigeants pour devenir le centre d'exportation de la France, la véritable concurrence de Leipzig.

Les adhérents étaient aussi nombreux qu'on l'avait espéré : plus de soixante pour cent de l'effectif des années de prospérité. Quant aux affaires, il y a tout lieu de croire que les fabricants se sont vus, pour un grand nombre, obligés de décliner, les derniers jours, les offres d'achats qui leur étaient faites.

Plusieurs ont eu, en quelques heures, des demandes suffisantes pour occuper leur année entière.

Les acheteurs étrangers furent plus nombreux que pouvaient le faire craindre les difficultés des voyages et des passages de frontière.

Quelques-uns exprimèrent leur regret de n'avoir pas pu rencontrer à Lyon des spécimens de tout ce qui leur manque dès maintenant. Du moins ont-ils pu obtenir des renseignements utiles.



Stand Chiris - Section Produits Chimiques - M. Matton



Une passerelle

l'Armée, des firmes Chiris et Lautier Fils, de Grasse, qui ont consacré une partie de leur activité à la Défense Nationale.

Ces efforts de solidarité Corporative et Nationale, de coopération industrielle et patriotique, doivent être soulignés, ainsi que la bonne volonté avec laquelle de nombreuses Maisons, fort occupées par ailleurs, par leur tâche quotidienne, ont répondu à l'appel des organisateurs lyonnais.



Perspective de l'allée centrale

Signalons, entr'autres, la présence des Laboratoires Diadermine, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Les fabricants de la région immédiate étaient à leur poste habituel et cela paraît à tous si naturel que des éloges à leur intention seraient superflus.

Au résumé, la Foire de Printemps 1940 a été une belle manifestation de confiance et d'énergie et une preuve supplémentaire de la puissance de l'effort individuel. En France, la collectivation semble incompatible avec le naturel de la population et certaines erreurs de psychologie des organisateurs de la production en ces temps difficiles, semblent venir de leur ignorance de ce trait du caractère national.



Stand F. Moreau

Nous aurons l'occasion d'y revenir en temps opportun : Nos forces de productivité n'ont pas été utilisées au maximum, faute d'un appel à l'initiative individuelle. Reconnaissons toutefois que certaines fautes ont déjà été réparées.

La Foire de Lyon sera peut-être l'occasion d'en redresser quelques autres.



Stand de l'Armement

Nous publierons dans notre prochain numéro le résultat de l'enquête générale du Comité de la Foire dont nous nous plaisons à louer le dévouement et l'activité.

P. M.



Galerie de la Parfumerie

TUBES EN PAPIER

Les emballages en papier paraffiné ont fait de grands progrès depuis quelques années et les modèles actuels remplacent avantageusement les récipients métalliques. Les crèmes, pommades et autres préparations peuvent être renfermées sans crainte de coulage, d'évaporation ou de casse.

La firme SILLCONE (1) offre des boîtes de forme tronc conique dont la plus petite section est seule ouverte, l'autre est fermé par un fond embouti et serti. Le récipient étant rempli, les lèvres de l'ouverture sont rapprochées et fermées par une pince en fer-blanc munie de deux oreilles latérales qu'on replie. Le passage dans une machine donne à cet opercule un grain longitudinal qui rend la fermeture étanche et adhérente au Sillcône.

La firme REMO (2) fabrique les pots de carton paraffinés dans lesquels sont livrés les crèmes alimentaires. Ce sont des pots imités des pots de porcelaine, mais le couvercle est interne et s'introduit à frottement dur dans une gorge obtenue par sertissage.

Il nous reste à demander à ces firmes de fabriquer des tubes en carton remplaçant les tubes en étain. Ce seront des cylindres en papier paraffiné solide, munis d'une tête en métal embouti dans laquelle le cylindre sera solidement fixé par une contre-bague intérieure munie d'un double grain. Après remplissage le tube sera fermé à la partie inférieure par un dispositif analogue à celui du Sillcône.

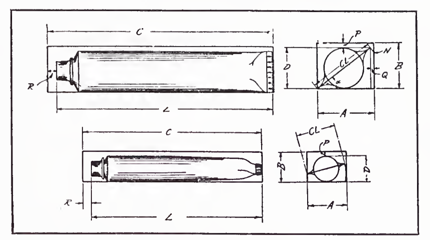
Si l'on songe aux prix actuels de l'étain et même à celui du fer-blanc et à leur utilisation pour des fabrications nécessaires à la guerre, on reconnaîtra que cette nouveauté rendra les plus grands services.

Par surcroît certaines spécialités médicinales ou para-médicinales, notamment les pommades commandées par millions d'unités par le Service de Santé, pourront être livrées à des prix infiniment plus bas. Les tubes sont destinés à être jetés, il vaut mieux perdre du papier que de l'étain dont le prix dépasse cinquante francs le kilo, et est un produit importé.

Nous sommes persuadés que cette réalisation, attendue impatiemment, sera le fait d'usines françaises et qu'il ne sera pas utile d'attendre, pour cela, les envois des Américains qui on mis la fabrication au point comme le démontre le cliché ci-joint, extrait de Drug Trade Wews.

P. M.

Specifications For Tube Cartons



The above diagram illustrates the carton standard specifications for tubes, proposed by the Packaging Institute. See story, page 1. The two upper diagrams refer to tubes larger than ⅝" diameter, which are to be inserted in cartons at an angle. The two lower diagrams refer to tubes smaller than ⅝" diameter.

- D = diameter of tube
- CL = width of clip = $\frac{1}{2}\pi D$
- Q = tolerance in width of carton = 3/32"
- P = tolerance in height of carton = 4/32"
- N = Approx. position to which clip will fall
- B = height of carton = D + P
- α = angle made by clip with bottom of carton
- L = length of tube
- C = length of carton = L + R
- R = tolerance in length of carton = 7/32"
- A = width of carton = CL

Because there is a fixed relation between the angle α and the vertical height of the clip above the bottom of the carton, *any* tube of *any* diameter inserted at angle α (approx. 37½°) will have a vertical height of the clip equal to the diameter of the tube.

Therefore, the standard depth of cartons for tubes inserted at angle α will be: B = depth of carton = D + P = D + 4/32"

Similarly, the relation between the horizontal projection of the clip on the base of the carton and the angle is fixed. The standard width of cartons with tube inserted at angle is determined as follows: A = width of carton = .7934CL + Q.

Inasmuch as the length of the clip CL can be expressed in terms of the diameter D then: $A = .7934 \cdot \frac{1}{2}\pi D + 3/32"$.

(1) Sillcone. 6, rue Florian, Pantin (Seine).

(2) Récipients modernes Rémo. 25 bis, rue de la République, Senlis (Oise).

LA PEAU EN PHYSIO-PATHOLOGIE

par le Docteur JONQUIÈRES

La peau n'est plus regardée comme un simple revêtement extérieur isolant les viscères du milieu ambiant. On la considère maintenant comme un véritable organe aux multiples fonctions dont les réactions pathologiques traduisent souvent un trouble profond, caché. La peau est un miroir où l'œil du clinicien avisé discerne les signes de l'euphorie ou, au contraire, des insuffisances fonctionnelles.

Sous le nom de dermatoses, on décrit ainsi un certain nombre de manifestations morbides dont la clef est ailleurs.

LA PEAU EST UN ÉMUNCTOIRE

La vie est dominée par un double courant d'assimilation et de désassimilation avec le maintien intégral d'un état d'équilibre colloïdal, celui-ci étant caractérisé par une charge d'électricité négative. Dans l'état vivant tout est colloïdal : le sang, les humeurs, le protoplasma, certaines sécrétions et l'équilibre fonctionnel est caractérisé par la courbe régulière des charges électriques des protéïnes. Il est juste de répéter avec Auguste Lumière que si l'état colloïdal conditionne la vie, sa destruction, c'est à dire la floculation, détermine la maladie ou la mort. D'où vient la rupture de cet équilibre et par suite le floculat, sinon du changement de signe de la charge électrique qui maintient les particules protéïques en solvatisation dans les liquides physiologiques. L'introduction, dans les colloïdes, de certains déchets, des toxines microbiennes, des polypeptides à l'architecture complexe, non dissociés par la digestion, est responsable des désordres. Certaines sécrétions endocriniennes se transforment parfois en toxiques analogues. Or, tout floculat est un poison qui doit être éliminé, mais par quelle voie ? par quel mécanisme ?

Le rein ne peut amener à l'extérieur que des produits solubles et déterminés ; la muqueuse intestinale absorbe surtout et élimine peu. La peau se présente alors en dernière analyse et c'est fort heureux pour l'économie, car, sur la trame cutanée, les poisons éliminés vont broder les figures variées des dermatoses qui pourront être considérées comme autant de réactions de défense, des processus de guérisons. Dès lors : eczéma, urticaire, érythème, érythrodermie pour si désagréables que soient leurs manifestations, préserveront les organes profonds plus sensibles d'une atteinte redoutable. Voici un jeune enfant atteint d'eczéma généralisé, faites passer brusquement cette affection, et c'est souvent la mort rapide. C'est un bacillaire pulmonaire qui aux premières injections d'un sel d'or fait une érythrodermie douloureuse, mais au poumon le mal marque un temps d'arrêt. C'est un asthme qui passe quand s'installe un eczéma. C'est un obèse dont la graisse, en fondant, libère les toxines captées aussitôt par la peau. Tel urémique au rein bloqué voit sa peau s'émailler de cristaux d'urée. Malheur à la rougeole qui rentre, heureuse rougeole qui sort. Bienfaitrice peau qui attire à elle les « humeurs peccantes » et préserve les organes plus sensibles de l'économie.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'expression populaire est juste : ce qui est dangereux c'est le toxique dermique « rentré », c'est-à-dire renvoyé dans l'économie générale. Les procédés thérapeutiques utilisés jusqu'ici n'envisageaient pas encore la neutralisation ionique ou électronique des toxiques alcalines et électro-positives et le renvoi de ces déchets dans l'organisme était la cause des accidents observés.

Au contraire, la médication qui a pour objet la neutralisation de l'alcalose, le changement du signe de la charge électrique des floculats toxiques ou leur transformation en nouveaux corps à longue chaîne par un mécanisme de polymérisation artificielle, peut faire disparaître les lésions sans risques de renvoyer dans le circuit sanguin les corps toxiques, cause de la dermatose.

Cette méthode nouvelle est une précieuse acquisition de la chimie biologique : elle fait tous les jours ses preuves et démontre ainsi l'exactitude des théories qui lui ont donné naissance.

LA PEAU EST UN ORGANE D'ABSORPTION

Cette propriété d'absorption, longtemps niée, est cependant une réalité. L'histologiste décrit dans la peau deux parties : le derme composé de faisceaux conjonctifs et élastiques, de cellules, de vaisseaux et de nerfs, et l'épiderme formé d'assises cellulaires superposées depuis le corps muqueux de Malpighi jusqu'à la couche cornée où les cellules aplaties ont perdu leur noyau et ont remplacé leur protoplasma par des plaques d'éléidine et de kératohyaline, assise formant une couche isolante, imperméable. C'est donc avec un semblant de logique que l'histo-physiologiste refusait à la peau cette propriété

d'absorption. Il faut, disait-on, une solution de continuité, même minime, pour expliquer la pénétration d'un principe actif à travers les cellules épidermiques jusqu'aux capilaires. Le traumatisme produit par le massage rendait compte de la pénétration du mercure lors du traitement antisyphilitique par des frictions cutanées d'onguent napolitain.

La question est maintenant réglée : on sait pourquoi la pénétration à travers l'épiderme d'onguents anhydres et composés parfois de produits absolument incompatibles avec le chimisme tégumentaire, était difficile.

C'est en partant d'une conception nouvelle de la peau que MM. Gattefossé et Mahler ont mis au point leurs nouveaux excipients. En effet la peau vue sous l'angle de la chimie biologique peut être considérée comme un gel protéïque plus ou moins gonflé, à caractères physiques et physico-chimiques très déterminés ; elle contiendrait environ 70 % d'eau ; 27,5 % de protéines ; 2 % de lipoïdes et 0,5 % de matières minérales. L'absorption est alors un simple phénomène de combinaison des excipients avec les protéines cutanées, cette action est rapide puisqu'un simple massage suffit, en général, à faire disparaître toute trace de la préparation. Si on ajoute à cette propriété celle de solvant parfait des principaux corps actifs, il est possible de réduire le principe médicamenteux et d'obtenir un effet maximum très rapidement.

Si à ce pouvoir de faire pénétrer dans les couches profondes et irriguées par le sang, les principes médicamenteux des topiques, on ajoute celui de modifier l'état électrique des colloïdes et celui d'accélérer l'activité de l'oxydo-réduction chargée de modifier la nature chimique des résidus toxiques en les rendant inoffensifs, on a l'explication de la valeur inattendue de la nouvelle thérapeutique des dermatoses. Ces différentes acquisitions de la « Cosmétologie » seront d'ailleurs exposées en détail dans un important ouvrage actuellement en préparation.

LA PEAU EST UN RELAI SUR LE CHEMIN DE LA DOULEUR

D'après les travaux de physiologie publiés en France par Lemaire en 1917, ceux de Verger de Bordeaux, ceux de Sicard et Lichtwitz sur le mécanisme des algies viscérales, on admet que les douleurs qui ont pour origine un viscère sont pour la plupart transmises à la moelle par le sympathique. Selon Ross, Head et Mackensie l'enchaînement des faits serait le suivant : en un point d'un viscère se produirait une modification anatomique ou fonctionnelle : une distension, un spasme, une ischémie, une lésion traumatique, une infection locale, ce que les auteurs appellent « l'incitation adéquate », dont la traduction sera un ébranlement du sympathique qui, de proche en proche gagnera le ganglion rachidien, et par la voie du cordon latéro-médullaire, le système cérébro-spinal .

Parvenue en ce point l'incitation d'origine viscérale suit la grande voie de la sensibilité générale d'origine cutanée et se confond avec elle jusqu'a la corticalité cérébrale. Le cerveau perçoit une excitation, la transforme en sensation, mais la rapporte non au viscère origine de l'incitation, mais au dermatome correspondant, c'est-à-dire à la partie du derme dépendant du même segment médullaire que le viscère incriminé.

Ainsi se trouve mis en évidence le rôle primitif et essentiel de la peau dans le mécanisme des douleurs même profondes puisque la partie du derme sur laquelle se projette le viscère fait partie de l'ensemble des voies de conduction de la sensibilité. Or, si on agit sur un secteur du mécanisme de cette conduction on pourra modifier la totalité de la transmission. Il y a là un champ largement ouvert à une thérapeutique nouvelle. Il est en effet possible de supprimer la douleur viscérale en injectant dans le derme une substance analgésiante ou en faisant pénétrer dans la peau un corps actif. L'essentiel est de connaître le lieu où il faut agir, et ceci nous rapproche de l'igni-puncture dont l'empirisme a tout de même enregistré des succès. L'emploi en ce lieu d'une crème de pH approprié semble agir non seulement sur l'algie, mais encore sur l'organe en cause.

Ainsi les nouvelles découvertes des dermatologues vont pouvoir retentir sur la thérapeutique générale. S'il n'est pas toujours possible d'agir sur l'organe atteint en appliquant sur la plage dermique réflexe un topique approprié, du moins obtient-on assez souvent une modification de la charge électrique de l'organe par une sorte d'action « avec fil » selon l'expression de Foveau de Courmelles, par l'intermédiaires des filets nerveux.

Mais encore, la connaissance de l'équilibre des charges électroniques des organes, et des ionisations différentes des sécrétions internes permettra d'utiliser des remèdes appropriés, spécialement étudiés en vue de leur activité physico-chimique. Cette nouvelle voie paraît également riche de panoramas entièrement nouveaux, auxquels nous appliquerons toute la puissance de nos moyens d'investigation.

De la Responsabilité

par R.-M. GATTEFOSSÉ

Dès maintenant, devançant le Temps, plusieurs pensent à l'époque où la guerre étant finie, il faudra construire l'organisme nouveau qu'exigeront les circonstances.

Il est vain de philosopher, mais si on doit bâtir, du moins que ce ne soit pas d'intuition et par inspiration spontanée, mais bien sur plan et selon des directives raisonnées. Gouverner c'est prévoir, a-t-on dit de tous temps, et jamais il n'a été plus opportun de rappeler ce vieux slogan.

Les hommes de notre ère sont-ils encore aptes à prévoir, donc à gouverner ? c'est ce que chacun se demande. Pour quelques-uns qui paraissent s'y être préparés par une concentration intérieure depuis leur adolescence, combien n'ont pensé qu'à gravir allégrement et sans plan constructif les degrés de la notoriété ou de la représentation populaire.

Dans la facilité de la paix, et grâce à l'appui modeste de compétences des « bureaux », beaucoup ont pu faire figure de grands hommes par une opportunité sans malice. L'absence de responsabilité aidant, leurs erreurs n'ont en rien marqué leur carrière et la médiocrité de leur caractère, l'insuffisance de leur préparation ne les a pas empêchés de tenir finalement les « leviers de commande ».

Mais pendant la guerre, il faut prendre des responsabilités, et tout change de figure. Le militaire, dont l'obéissance est cependant la première vertu, sait que cette subordination ne diminue en rien sa responsabilité et que l'ordre doit être exécuté dans les normes de la conception : c'est-à-dire avec le maximum de chances de réussite.

En cas d'insuccès la subordination passive comporte le blâme et ses suites, parfois compromettant toute une carrière.

Le civil, dès qu'il commande, ne serait-ce qu'à un petit nombre de collaborateurs, connaît tout le poids de la responsabilité : devant le fisc il est responsable des prélèvements qu'il fait pour le compte de l'Etat ; devant les services sociaux il est responsable du payement des cotisations et de la stricte observation des réglements. Mais cette responsabilité ne le surprend qu'à demi, il était déjà responsable de ses achats, de ses payements, de ses livraisons, de la solvabilité même de ses clients, responsable devant les multiples rouages qui s'engrènent à sa propre machine, soit pour son approvisionnement, soit pour la réception de sa production.

Sa responsabilité vis-à-vis de ses collègues, vis-à-vis de son Syndicat, de son groupement, devient chaque jour plus évidente, plus nécessaire et que les hostilités durent encore quelques mois, il ne se trouvera plus, nulle part, d'Indépendant irréductible. Le tirailleur isolé, le Franc-tireur n'est pas plus supportable dans la Cité future que dans l'Armée moderne.

Et c'est là le premier stade nécessaire de la modification des mœurs du travail : la cohésion Syndicale, la co-responsabilité dans la Profession sont le premier enseignement des faits. La loi, en rendant cette solidarité obligatoire se substituera à l'initiative insuffisante des égoïstes mal renseignés qui, à tort, se croient plus forts parce que plus indépendants.

Le Franc-Tireur du commerce et de l'Industrie est nuisible à un point qu'on n'a pas assez précisé, mais que l'on connaît. Et le connaissant, il devient impossible de le supporter. L'Etat se substituera donc à lui et lui imposera cette contrainte nécessaire comme il lui a imposé la contrainte de devenir collecteur d'impôts.

Le Chef d'Industrie transmet une part de sa responsabilité à ses collaborateurs puisqu'il sait, le cas échéant, en cas d'insuccès notamment, faire peser sur eux cette responsabilité. Mais ce n'est point assez. La responsabilité du Patron (puisqu'il faut l'appeler par son nom), en cas de succès se paye par le gain, en cas d'insuccès par la Ruine. C'est « Tout ou Rien ».

Le subordonné n'en demande pas tant. Puisqu'il n'est pas chef, c'est qu'il n'a pas le goût du risque, mais il a peut-être, avec le goût de la sécurité, le mérite et la compétence. Au régime de la responsabilité limitée au cas d'insuccès, il y faut ajouter une part de récompense en cas de succès.

La dignité du travail est faite de la responsabilité justement récompensée dans le bien comme dans le mal.

Les Institutions civiles, administrations ou autres, où la responsabilité est hiérarchiquement distribuée, nous ont donné une pléiade d'hommes de valeur, compétents, avertis, décidés et les résultats qu'ils obtiennent sont exactement ceux qu'on attendait de leur savoir faire. Dans d'autres organisations, même militaires, où la responsabilité n'est pas plus réelle que la compétence, nous pouvons puiser des exemples notoires de gachis et de désordre au moment même où ces désagréments sont le moins souhaitables.

Qu'on y réfléchisse, ces faits sont suffisants pour asseoir une conviction, pour démontrer une évidence pour déduire une loi !

Cette loi qui fut la loi du Paradis et celle de la Jungle est, en fin de

compte, la loi humaine par excellence, la « Loi Sociale » tout entière ?

Les faiseurs de constitution, en rêvant à des Sociétés où la responsabilité n'est nulle part et où tous les événements se passent dans la facilité, n'ont suivi que la pauvreté de leur esprit et l'indigence de leur observation. Il n'est pas d'évènement, depuis le plus simple, où la punition et la récompense ne suivent la responsabilité. Le maladroit qui se laisse écraser par une voiture paye au maximum son inattention d'une seconde. C'est la Loi de la Ville, aussi dure que la Loi de la Jungle.

Pourquoi la maladresse, l'ignorance et parfois la mauvaise volonté ou l'obstination évidentes n'auraient-elles pas leur sanction, elles aussi. Toute société qui admet l'excuse de l'incompétence, de l'erreur, du faux Jugement et, à fortiori, de la légèreté, de l'insouciance, du parti-pris ou du favoritisme, ne peut, dans les conditions les meilleures, qu'engendrer le désordre social.

Dans la période dure que nous vivons, des faiblesses peuvent causer l'asservissement, par des peuples mieux dirigés, des nations où le laisser-faire, le laisser-aller restent la coutume.

Et c'est contre cet asservissement éventuel que nous luttons. Ne laissons pas s'installer de nouveau dans nos services, dans nos cœurs, dans nos esprits, comme hier encore, le régime de l'irresponsabilité.

L'irresponsable est, par définition, un fou : on ne lui confie pas le bonheur de ses semblables.

La responsabilité à tous les degrés du travail, qu'il soit administratif, commercial ou industriel, est la seule loi simple capable de tout changer dans notre monde, sans supprimer la liberté et l'individualité, mais en les organisant. L'égalité ne peut exister que dans la co-responsabilité.

On se figure qu'une révolution est quelque chose de compliqué, et que le problème de la réorganisation d'un monde en décrépitude est infiniment difficile à résoudre : c'est pourquoi le dogme de la responsabilité de chacun ne retiendra sans doute pas l'attention des législateurs. Plusieurs ne sont-ils pas les premiers à en éprouver la crainte ?

Cependant que celui qui se penche avec inquiétude sur l'avenir l'applique en imagination à tous les problèmes qui se présentent à son esprit. Il y trouvera une solution équitable à tous les problèmes sociaux.

La Vérité est simple !

Ceux qui vivent dans la responsabilité s'y sont accoutumés et l'exercent avec joie. Seuls, ceux qui ont abrité leur incompétence dans l'irresponsabilité la redoutent car ils sont, en fin de compte et malgré eux, responsables de tout le mal dont nous souffrons.

Leur veulerie, leur insavoir, est le fait même du dogme d'irresponsabilité : c'est à lui qu'ils doivent leur indignité et la déchéance qui les stigmatise.

Ils ont causé notre désarroi, nous ne pouvons charger leurs semblables d'engendrer celui des générations qui nous suivent.

L'ère nouvelle sera celle de la Responsabilité, ou bien les prédictions des prophètes de malheur se réaliseront.

De la Responsabilité du Fabricant

Dans l'industrie des produits pharmaceutiques, le contrôle des médicaments est exercé par un organisme spécial qui vérifie la réalité des indications données par le fabricant et, tout en laissant au spécialiste la responsabilité de son innovation, exerce néanmoins une surveillance technique sur l'exécution matérielle de la spécialité.

En cosmétique, rien n'a été fait dans ce sens, du moins en France. C'est que sans doute l'honnêteté et la véracité des indications relatives à la nature des produits a été constatée, ou du moins a fait l'objet d'une supposition favorable.

En Amérique, le Fédéral Food, Drug and Cosmetic Act de 1938 s'est donné pour objet la protection du public contre les fausses déclarations ou descriptions des fabricants. Après examen, les produits sont déclarés « Misbranded » si l'étiquette est trompeuse, si les fabricants n'indiquent pas leur adresse, si les mentions qui y sont portées sont frauduleuses, menteuses ou incompréhensibles. Les produits sont déclarés « adulterated » s'ils contiennent des produits dangereux ou délétères, si les produits sont détériorés ou décomposés et si leur usage n'est pas compatible avec la santé publique.

Le bureau of Investigation du Journal de l'American Medical Association a pris l'initiative de publier une brochure dans laquelle sont décrits tous les produits qualifiés Misbranded ou Adulterated, avec les raisons qui ont provoqué cette classification. Ajoutons que les citations sont tirées généralement de Jugements du Département of Agriculture, ce qui leur enlève tout caractère d'antagonisme.

En effet, en France, une industrie comme la Cosmétique, qui comprend un si grand nombre de chimistes de haute valeur, se verrait difficilement jugée par un aréopage de Médecins. Eux-mêmes hésiteraient, quelle que soit leur envie, à porter des jugements sur certains médicaments dont la conception chimique est cependant décevante.

Mais l'idée de la Responsabilité du fabricant fait son chemin dans le monde. Nul n'a le droit de mettre dans le commerce des produits dangereux ou dont l'étiquette vante des vertus fallacieuses ou encore dont les mérites sont attribués à des constituants absents.

Cette responsabilité, les grandes Maisons l'ont toujours envisagée comme un des facteurs primordiaux de leur industrie : elle est tellement réelle d'ailleurs que les meilleurs produits sont parfois, en France, mis au ban des consommateurs, même pour des raisons qui ne devraient pas être retenues. La susceptibilité de quelques clients à tel rouge pour les lèvres, par exemple, susceptibilité dûe davantage à leur sensibilisation personnelle qu'à la nocivité du produit, le ferait rapidement écarter des vitrines. Mais en revanche certaines officines de second ordre utilisaient encore parfois, il y a quelques mois, des moyens de vente inacceptables et qui auraient pu être jugés sévèrement par un organisme tel que le Bureau of Investigation de Chicago. Nous ne souhaitons en aucun cas la création d'un tel organisme, mais nous estimons que la « Corporation » doit s'estimer responsable des faits et gestes de ses membres constituants, qu'ils soient adhérents ou non à leur Syndicat professionnel. Un individu qui crée une spécialité dangereuse, ou simplement trompeuse, cause un préjudice certain à tous les fabricants similaires. De ce chef il encoure non seulement le blâme, mais la justice de ses pairs qui doivent défendre l'honneur et la réputation de leur corporation.

Dans de très nombreux cas, les Syndicats professionnels encourent une responsabilité, en n'engageant pas, dans les formes légales, des poursuites contre tel industriel qui enfreint les règles et les usages corporatifs.

Quant aux produits dangereux, mais vendus comme tels, il en est traité ailleurs. Signalons toutefois que certains sachets utilisés pour les permanentes « sans fil » et contenant des produits toxiques sont vendus sans l'étiquette rouge imposée par la loi. Cette pratique ne peut être tolérée, un accident survenant à la suite d'une imprudence pourrait être fâcheux, non seulement pour le vendeur, mais pour toute la corporation de la coiffure.

Les organismes professionnels auront donc désormais à inclure dans leur programme d'études ces questions de responsabilité des fabricants délictueux vis-à-vis de la corporation et des mesures à prendre pour protéger leurs membres. Toute atteinte à l'honneur d'une profession est un dommage pour chacun de ceux qui l'exercent. Si l'individu ne peut se défendre de ce tort moral, il appartient à la collectivité professionnelle de prendre sa place. Et d'ailleurs bien d'autres cas de responsabilité plus concrets sont à envisager, dont nous parlerons à loisir.

La brochure du Bureau of Investigation est un symbole. Il ne s'agit point, en effet, comme le dit la première page, de punir, mais d'éduquer.

Que la tromperie ne paye pas, on le savait déjà, mais qu'elle soit méprisable, il faut le répéter, c'est une notion encore insuffisamment répandue.

Et c'est dommage.

De la Responsabilité du Praticien et de l'Usager

Les discussions entre médecins et patients sont aussi anciennes que la médecine elle-même, dit le Docteur Claoué dans un ouvrage fort intéressant. Mais en 1929 une affaire mit en présence une jeune femme atteinte d'hyperplasie des deux jambes qui suppliait son médecin de l'opérer et le chirurgien qui, accédant à son désir, ne réussit pas l'opération.

L'hyperplasie n'est pas une maladie, c'est une hypertrophie des tissus, une accumulation graisseuse qui donne aux jambes un aspect volumineux fort peu esthétique, quoique adopté depuis, par la plupart des statuaires, notamment lors de la dernière exposition de Paris.

La jeune femme devant se marier, réclamait une intervention capable de rendre à ses jambes le galbe gracieux que sans doute préférait le fiancé.

L'opération eut un résultat lamentable, puisqu'il fallut amputer une jambe, et la patiente assigna le chirurgien en dommages-intérêts. Le tribunal fit droit à sa demande, mais les considérants expliquèrent que seule est nécessaire une opération « qui a pour but, soit de soulager la souffrance, soit de remédier à l'état pathologique défectueux, soit de corriger une monstruosité physique ou une difformité véritable ». Les juges condamnèrent, en somme, toute intervention qui a seulement pour but de corriger une imperfection esthétique.

La Gazette des Hôpitaux, à l'époque, et plusieurs autres associations médico-chirurgicales, discutèrent cette opinion. La chirurgie plastique n'a cependant jamais été combattue à l'époque où elle remit en place tant de gueules cassées dans un seul but esthétique et même dans le cas où l'imperfection physique ne semblait pas excessive.

Et, au fait, qu'est-ce qu'une imperfection physique ?

L'imperfection est évidemment ce qui n'est pas la perfection et il est vain d'ergoter sur les questions de grandeurs : des jambes épaisses sont une imperfection physique au même

titre qu'un nez exhubérant ou des seins tombants.

Ce qui est dit de la chirurgie peut l'être de la médecine et il est certaines imperfections de la peau par exemple qui peuvent n'être pas considérées comme des infirmités et qui transforment cependant la vie de ceux ou de celles qui en sont victimes au point de leur rendre désagréable une existence qui, sans cette imperfection, pouvait donner maintes espérances de Bonheur.

Tels sont les nœvi, les taches épidermiques appelées envies, taches de vin, etc... certaines dermatoses deviennent colorées ou même certaines maladies de la peau.

Ne dit-on pas, quelquefois, qu'un exutoire superficiel à certaines anomalies humorales, se traduisant par une maladie chronique de la peau, sont une disposition naturelle évitant des maladies plus graves. En l'espèce, la suppression de la plage inesthétique peut-être, médicalement, déconseillée, et cependant elle reste la cause d'une infériorité sociale manifeste, d'une diminution patente du « potentiel » bonheur de l'individu qui en est la victime.

Le malade a-t-il le droit d'opter pour le risque qu'engendre la suppression de cette disgrâce ou doit-il la supporter son existence durant ?

Il semble bien que, mis devant ses responsabilités, le malade a le droit de choisir et de demander la guérison de son malaise. Dans ce cas, la responsabilité du médecin traitant n'est-elle pas dégagée ?

Dans la pratique quotidienne il en est ainsi, mais, en cas d'insuccès du traitement, on a vu souvent le sujet se retourner contre le praticien. Ainsi en est-il d'ailleurs dans les cas plus bénins justiciables seulement de l'Institut de beauté ou du coiffeur.

La canitie (cheveux blancs) n'est-elle pas une infériorité, une imperfection physique ? Et se mettant entre les mains du teinturier en cheveu, la victime de cette disgrâce n'opte-t-elle pas, évidemment, pour le traitement, même si elle en connaît les risques ?

Il ne faut pas que celui qui met ses connaissances à la disposition de l'impétrant qu'il soit médecin ou coiffeur, porte une responsabilité plus étendue que le demandeur.

A notre époque, toute imperfection physique, qu'elle soit morphologique, cutanée ou capillaire, accidentelle ou dûe à l'âge, devient une véritable infirmité et chacun doit avoir le droit strict de la faire disparaître ou du moins d'essayer.

L'esthétique, qu'elle ressorte d'un traitement chirurgical, médical, ou simplement cosmétique, a désormais son rôle social. Il faut en définir dès maintenant les statuts et les limites, et départager, avant tout conflit, les responsabilités réciproques.

Jean-Louis Faure disait, au sujet de l'opérée de tout à l'heure : « Il y a une part d'incertitude dans toute opération, les malades le savent, et pourquoi discuterait-on sur une opération si cette part d'incertitude n'existait pas ? ». La phrase tout entière est valable pour la teinture des cheveux, pour le peeling, pour les bains amaigrissants et même pour la gymnastique esthétique.

Certes, les Magistrats n'ont pas forcément l'expérience des possibilités de la Médecine et de la Chimie, et peuvent croire, à priori, qu'il n'existe pas d'imprévu.

Nous en voyons, cependant, à tout instant : telle sensibilité exceptionnelle est grave à la paraphénylène diamine ; tel œdème des paupières à la suite de l'application d'un fard métallisé ; telle mélanodermie, telle chéilite, sont des accidents imprévisibles, ou du moins, s'ils sont prévus, ils font partie de cette part de risque qu'entraîne toute action humaine.

Ainsi en est-il de l'emploi de l'automobile, du gaz d'éclairage, de l'électricité et de tous les progrès humains, créés évidemment pour son bonheur, mais, qui, néanmoins, sont la cause d'accidents imprévisibles. Condamne-t-on le fabricant de voitures dont le client s'est tué, les compagnies d'éclairage dont les usagers sont morts, les uns asphyxiés, les autres électrocutés ? Non, évidemment.

La cliente, accidentellement privée de ses cheveux par un accident de teinture ou de séchage a couru un risque analogue pour autant que la compétence de l'opérateur soit connue et que les règles de l'espèce aient été observées.

Faut-il, comme on l'a dit souvent, que le spécialiste puisse faire la preuve que sa cliente était avisée des risques éventuels : doit-il avant de teindre lui faire signer une décharge? Pourquoi non !

Il y a pourtant contre le parallèle que nous venons de faire de la chirurgie esthétique et de la cosmétique, un argument massif.

Le voici :

La conception commerciale de la médecine est théoriquement bannie et condamnée. La médecine et la chirurgie sont des professions libérales et s'opposent de ce chef, aux professions vénales dont le but est le gain. La parfumerie est vénale.

C'est pour la même raison que les travaux, études et initiatives scientifiques dûes à des industriels et à des commerçants ne sont pas admirés parce qu'exclusivement attribués à leur désir de lucre.

Nos ancêtres, gentilhommes verriers, avaient le droit de rester couverts devant le roi, pourquoi eux et non les forgerons ?

Il n'y a plus de métier noble et de métier roturier.

Et nous autres, mettons au même niveau la Science officielle et la Science privée. Toutes deux visent, quoiqu'on dise, à donner plus de bonheur aux hommes, et y parviennent également.

Au même niveau également la responsabilité du praticien et celle de l'usager. A condition, bien entendu, que ce dernier soit éclairé sur les risques qu'il court.

NÉCROLOGIE

Nous nous excusons de n'avoir pu, depuis plusieurs mois tenir à jour cette rubrique de notre Revue. Les événements en sont la cause et nous tiennent lieu d'explication. Nous reprenons aujourd'hui la suite des biographies, et nous prions nos lecteurs de nous signaler les omissions qui pourraient être réparées :

René CERBELAUD

Le nom de René Cerbelaud est bien connu des parfumeurs. Ses gros formulaires sont dans toutes les bibliothèques : ils témoignent d'une faculté de travail considérable, d'une érudition remarquable et d'un sens de l'analyse surprenant. Les préparateurs de la région Parisienne qui avaient l'occasion de l'approcher, étaient surpris de cette sorte de prescience qui lui faisait deviner, à première vue, la composition des produits qu'ils lui soumettaient. Les parfumeurs lui ont parfois reproché sa facilité, et s'il est certain qu'on ne reproduit pas une formule de parfum aussi aisément qu'une pommade, ses approximations avaient du moins le mérite de ne pas copier servilement, mais de donner des ressemblances très suffisantes.

Cet homme remarquable à tant d'égards et avec qui notre Revue entretenait des relations d'excellente amitié est mort le 7 août 1939, après une très courte maladie. La plume lui a glissé de la main alors qu'il travaillait à la nouvelle édition du Tome I de son dernier Formulaire déjà épuisé malgré le très important tirage qui en avait été fait.

Dès son jeune âge, René Cerbelaud avait manifesté sa curiosité insatiable et au Lycée, il avait composé un herbier des plantes de la Creuse, pays d'où il était originaire.

Pharmacien très jeune, il trouva le temps de préparer un prix de Chimie pendant son service militaire et d'emporter la médaille de Vermeil qui en était la récompense. Reçu au concours des Asiles de la Seine, il se trouva à la Maternité en compagnie de condisciples qui ont laissé un nom, comme les Professeurs Delépine et Perrot.

Reçu brillamment au Concours de l'Internat des Hôpitaux, il continua ses recherches à Beaujon et à la Charité, tout en suivant les cours de l'Institut Pasteur.

Son instinct d'analyste avait déjà donné des preuves et il l'utilisa au Laboratoire Municipal où il fut nommé Expert-Chimiste.

C'est alors qu'il publia son premier Formulaire sur les Principales Spécialités, ouvrage qui fit un certain bruit à l'époque et lui attira quelques procès.

1914 le trouve simple fantassin sur l'Yser, la circulaire sur l'utilisation des « idoines » l'envoie dans un laboratoire de l'Armée où il cumule des fonctions multiples et assure, avec une inaltérable confiance, les responsabilités les plus variées. Au point qu'en 1919 il reste à l'Hôpital militaire de Lille. Enfin, il retourne dans ses foyers avec le grade de Sous-lieutenant.

En 1920 il réédite son Formulaire des Spécialités de Parfumerie et de Pharmacie (1.500 pages), en 1922, son Formulaire Vétérinaire.

Depuis, tout en installant lui-même sa nouvelle officine où il utilise son adresse manuelle à de multiples besognes, il se consacra plus exclusivement à la Parfumerie : son gros ouvrage en 3 tomes de 1.000 à 1.200 pages chacun, est la preuve de son activité inlassable et de sa perspicacité technique.

Décédé, le 7 août 1939, sa mort passa inaperçue pendant les vacances, puis la guerre vint.

Nous nous excusons de n'avoir pu lui présenter nos devoirs de confrère et d'ami. Mais les circonstances plaident pour nous.

Emile JAHANDIEZ

Emile Jahandiez naquit à Mortagne (Orne), le 7 Mars 1876. Attiré irrésistiblement par la beauté et la variété de la Flore méditerranéenne tant spontanée qu'introduite, ce Normand quittait définitivement son pays, en 1901, pour se fixer avec son frère à Carqueiranne (Var). Les deux frères, restés célibataires, y ont vécu depuis lors en parfaite union : l'un botaniste, l'autre artiste et technicien distingué, ils conjuguaient leurs activités dans une collaboration incessante.

De 1901 à 1914, l'activité botanique d'E. Jahandiez s'exerça surtout dans le Var, aux Canaries et en Espagne.

Il créa avec son frère, vers 1903, un magnifique jardin, où de nombreuses plantes canariennes, australiennes austro-africaines, prospéraient, grâce aux soins dont il les entouraient.

Il fit toutes les campagnes de 1914-1918 sur le front français dans une compagnie de mitrailleurs, et eut la chance d'en revenir sans blessure sérieuse, avec la croix de guerre.

Après la guerre il reprit avec son frère l'organisation de leur jardin, qu'il spécialisa dans la culture des plantes succulentes (Cactacées et types cactiformes divers, Aizoacées, Crassulacées, Aloïnées et Agavées, etc...), Ils furent obligés, à la suite de la diminution de leurs ressources

par suite de la dévaluation monétaire de l'après-guerre, d'exploiter commercialement leurs cultures ; mais malgré cette nécessité, jamais ils ne perdirent de vue la science pure.

C'est à cette époque que Jahandiez étend son activité botanique au Maroc, et vient ainsi augmenter la phalange des botanistes nord-africains.

De mars à mai 1920, il fait un premier voyage botanique au Maroc en compagnie de J. Gattefossé ; les deux botanistes rentrent par Alger où ils soumettent leurs récoltes à l'examen de Battandier, Dr Maire et Trabut (Dr Maire in. Bull. Soc. d'Hist. naturelle).

La Parfumerie Moderne qui avait organisé ce voyage et confié son jeune collaborateur Jean Gattefossé à ce mentor averti et savant, a publié tout au long le résultat de cette expédition fertile et qui a tant fait pour la connaissance de la Flore Marocaine.

La découverte du Maroc Botanique par Jahandiez et Gattefossé ouvrit l'ère des recherches qui se multiplièrent depuis. L'attirance de ce pays à la fois si neuf et si riche de souvenirs antiques est d'ailleurs prouvée tant par les huit voyages de Jahandiez que par l'installation définitive de J. Gattefossé à Aïn-Seba.

Jahandiez et le Dr R. Maire complétèrent les travaux de Battandier en publiant le Catalogue des Plantes du Maroc.

Jahandiez et son frère avaient à Carqueiranne (Var) une retraite charmante et un jardin merveilleux où leurs amis aimaient à les rencontrer et à égrener les souvenirs sans amertume des « chasseurs de plantes ».

Emile Jahandiez s'est éteint au retour d'une excursion botanique.

C'est la fin la plus agréable qu'on pouvait lui souhaiter.

Frédéric GUIRARD

C'est une figure typique de la Côte d'Azur qui s'en est allée. Presque jusqu'au dernier jour — et il avait 75 ans — F. Guirard a gardé le contact avec la clientèle qu'il avait créée dans ses premières années.

Il faisait partie de cette phalange de distillateurs modestes, autrefois uniquement attachés à la distillation de la « Fleur » (la fleur d'oranger) et à la vente de l'eau. Ces spécialistes, contemporains des distillateurs d'essences de Montpellier, étaient en réalité les vrais ancêtres des parfumeurs du littoral. Grasse était alors surtout peuplée de savonniers, d'huiliers et de tanneurs. Les vendeurs d'eau étaient bien accueillis à Lyon par les « Canuts » (lisez tisserands) de la Croix-Rousse, car le distillat d'oranger avait la réputation de maîtriser les nerfset d'assurer la régularité du coup de « battant » indispensable à la perfection des Belles Soies de Lyon.

Temps révolus ! F. Guirard, avec son accent savoureux de Vallauris, semblait incarner le type traditionnel des vendeurs d'eau. Les orangers de Golfe-Juan ont laissé la place aux Hôtels de séjour et les petits distillateurs, aux coopératives : leurs vertus traditionnelles : simplicité, conscience, affabilité, disparaîtront-elles avec eux ?

Leurs descendants s'en souviendront sans doute et se garderont des excès.

Voyageur, puis associé, puis propriétaire de l'ancienne distillerie jadis élevée au milieu des orangers, F. Guirard fut une figure sympathique dans son effacement même. Nous lui devions l'hommage de l'amitié

FICHE TECHNIQUE

Huiles essentielles de la fleur de Queensland - IX - Melaleuca viridiflora. — T. G. H. Jones et W. L. Haenke. — Proc. Roy. Soc. Queensland, t. 48, p. 41, 1938.

On a examiné deux variétés de Melaleuca viridiflora, l'une qui donne une essence contenant principalement du cinéol, l'autre qui donne au contraire une essence qui ne contient pas de cinéol. C'est ce dernier produit qui a été examiné.

Les feuilles recueillies près d'Antigua et près de Brisbane donnent avec un rendement de 1% une essence qui a les caractéristiques suivantes : densité à 15° : 0,8764 pour celle d'Antigua et 0,880 pour celle de Brisbane, indice de réfraction : 1,470 et 1,4719, pouvoir rotatoire : + 15°5 et + 14°26, indice d'éther : 0, indice d'acétylation : 146,2, et 150.

On a séparé par fractionnement l'essence de Brisbane en diverses fractions : la fraction A qui bout à environ 186° contient du linalol, mais pas de cinéol, de pinène ou d'autres terpènes ; la fraction B qui bout à 64° sous 4 mm est constituée essentiellement de linalol et d'une trace de citral ; la fraction C qui passe entre 68 et 118° sous 4 mm est constituée d'un peu de sesquiterpène, de linalol et de nérolidol. Enfin, le résidu comprend du Nérolidol.

L'Encre Parfumante fait son entrée dans la Publicité Américaine

par F.-A. MARTEAU
Docteur des Services étrangers de la Cosmopolitan Press. ut. Londres.
Représentant Britannique de Presse Publicité et Vente - Paris

Lorsqu'au 1er Novembre 1939, l' « Indianapolis Star » publia une annonce d'une demi page pour les parfums Aphrodisia, vendus par les grands magasins Charles Mayer & Co d'Indianapolis, un nouveau médium fit son entrée dans l'arène publicitaire.

L'annonce en question comprenait la représentation du produit sous l'aspect d'une boîte, d'une boîte ouverte et d'un flacon, illustrations sous lesquelles était donné une liste de produits et leurs prix de détail.

Un texte argumenté présentait Aphrodisia, « le parfum mondain... avec un nom audacieux ».

Le produit était qualifié de provocant, rafraîchissant et persistant. Ce sont trois bonnes raisons pour le succès immédiat des Eaux de Cologne et parfums « Aphrodisia ».

Puis le texte s'étendait sur les propriétés du produit et concluait par une description de l'emballage et du flaconnage.

Dans le coin gauche figurait l'avis surprenant : « L'illustration de cette annonce est parfumée au parfum Aphrodisia ».

Et il ne fallait pas porter le journal au nez pour percevoir des bouffées d'un parfum pénétrant qui confirmaient les assertions du texte.

***

Le 14 Décembre parut la seconde annonce parfumée, dans le « Rochester Sun » pour un autre parfum.



plus rapidement.

Les encres d'imprimerie parfumées.

Quoique les encres d'imprimerie pour les quotidiens soient bien nauséabondes, nous doutons que les fabricants d'encres se résignent à les parfumer, ne serait-ce qu'avec des parfums à 5 francs le kilogramme comme il en existe actuellement.

Mais, en revanche, les encres de luxe, et surtout celles qui servent à la préparation de ces luxueux papiers pour correspondance dont la vente est si commune, devraient toutes être parfumées. C'est, en effet, le meilleur moyen de donner au papier un arome fin et persistant d'une façon correcte, c'est-à-dire jusqu'à l'ultime emploi du papier.

Les encres seront parfumées en dissolvant à chaud, par exemple, 10 grammes par kilogramme de musc artificiel et de coumarine, ou encore 10 grammes d'ambre artificiel en morceaux qui leur communiquent une odeur doucement ambrés plus appréciée que celle du musc.

Les papiers ornés avec ces encres garderont très longtemps leur douce odeur, avec une dépense insignifiante.

Reproduction photographique du Texte du Formulaire du Parfumeur Chimiste, 4e édition 1932, p. 270

Cette fois ce fut à l'initiative de M. Neil Gallagher, chef de publicité de Sibley, Lindsay and Curr Company, un des grands magasins de Rochester, que fut adoptée cette manière originale de présenter le parfum Honolulu Moon.

Cette initiative n'avait rien de l'imitation, empressons-nous de le dire, car Mv. Gallagher avait commencé ses recherches et établit son plan définitif bien avant la publication de la première annonce parfumée que nous venons d'examiner.

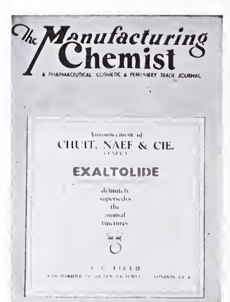
L'entête de l'annonce disait : « Grâce à cette page de journal nous vous apportons le **parfum réel** du romantique Honolulu Moon ».


RIVISTA ITALIANA
delle essenze
dei profumi
e delle piante officinali


CAPA
REVISTA OFICIAL
CAMARA ARGENTINA DE PERFUMERIA, AGREMIADA A LA BOLSA DE COMERCIO
BUENOS AIRES
MARZO 1936

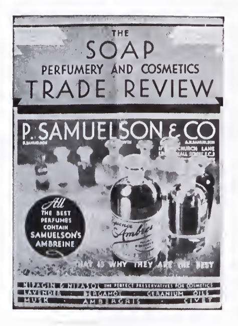

ART ET COIFFURE
Edité par les Éditions ART ET COIFFURE


The Perfumery & Essential Oil Record
BUSH FOR ARTIFICIAL Lavender OIL
AN ECONOMICAL & EFFECTIVE SUBSTITUTE FOR THE NATURAL FRENCH LAVENDER OIL
40 ESTERS
HACKNEY LONDON


The Manufacturing Chemist
& PHARMACEUTICAL COSMETIC & PERFUMERY TRADE JOURNAL
CHUIT, NAEF & CIE.
EXALTOLIDE
definitely supersedes the animal tinctures


SOAP PERFUMERY & COSMETICS
HIGH CLASS FLOWER OILS & COMPOUND BASES
P. SAMUELSON & CO.
17 CREECHURCH LANE LEADENHALL STREET E.C.
MARCH 1936


The CHEMIST AND DRUGGIST
FOREIGN EDITION · THIN PAPER
A NEW LINE
A MODERN DISPLAY
VELOSHAVE BRUSHLESS SHAVING CREAM
6d AND 1/- PER TUBE
VELOSHAVE
VELOSHAVE
Queen Victoria Street LONDON


THE SOAP PERFUMERY AND COSMETICS TRADE REVIEW
P. SAMUELSON & CO
All THE BEST PERFUMES CONTAIN SAMUELSON'S AMBREINE
THAT IS WHY THEY ARE THE BEST
NIPAGIN & NIPASOL THE PERFECT PRESERVATIVES FOR COSMETICS
LAVENDER · BERGAMOT · GERANIUM OILS
MUSK · AMBERGRIS · CIVET


MANUFACTURING PERFUMER

Et d'une grande bouteille imprimée en encre verte et d'une surface d'environ 22 centimètres et demi sur 15 centimètres émanait un parfum chaud et prenant. Une représentation du boitage était également parfumé.

Le texte faisait savoir au lecteur : « Avouez que Silbley's font ce qu'il y a de mieux après tenir un flacon de Honolulu Moon sous vos narines ! Les illustrations de cette page sont parfumées aux odeurs de ce nouveau parfum admirable, de sorte que vous pouvez rester assis dans votre fauteuil confortable et lire l'annonce tout en respirant et en appréciant son parfum ».

Et le texte continuait :

« Exotique et tropical, ce parfum des fleurs de Soleil de Hawaïï !... La légende déclare : les amoureux qui, ensemble, respirent leur odeur exquise s'aiment à tout jamais !... ».

Il y avait dans cette argumentation et dans le parfum se dégageant de l'illustration certainement de quoi tenter au moins un essai.

***

Le 17 Décembre le grand magasin Brown-Dunkin de Tulsa, Oklahoma, consacra une page de publicité dans le journal local, la « Tribune » d'un tirage d'environ 70.000, en grande partie aux parfums Helena Rubinstein.

« Arrêtez ! Regardez et Humez ! cette annonce est parfumée au parfum Helena Rubinstein « Apple Blossom ». disait l'entête.

Et le texte continuait :

« Apple Blossom. Parfum excitant... inoubliable, rafraîchissant que toute femme comprise dans votre liste (de cadeaux de Noël) adorera ! Quel que soit son goût raffiné et l'impression que vous voulez laisser par votre présent, le parfum lui plaira certainement.

***

Le 21 Décembre vit le quatrième emploi d'encres parfumantes.

Cette fois ce ne fut pas pour annoncer un parfum mais des fleurs, l'annonceur étant l'Association des Fleuristes d'Illinois.

Ce fut une page entière dans le « Chicago Daily Tribune » un quotidien d'un tirage supérieur à un million.

« Que le parfum délicat des fleurs de Noël embaume votre home » disait l'entête.

L'annonce représentait une jeune maîtresse de maison ouvrant une boîte de fleurs avec des spécimens de fleurs dans des cercles et l'offre d'un volume intitulé : L'étiquette des Fleurs.

Le parfum, cette fois, venait du fond de l'annonce imprimé en rouge.

***

D'autres quotidiens tels que « The Globe » d'Atchison, Kansas et « Tulsa Times » de Tulsa, Oklahoma, ont depuis, eu à leur tour leurs annonces parfumées.

J'ai donné leur production par ordre chronologique mais il est difficile d'attribuer à une personne ou un organisme déterminé le mérite d'avoir le premier pensé à ce nouveau médium publicitaire.

Mr G. Curtis Gerling, éditeur du « Rochester Sun » m'a fait très justement remarquer que l'emploi de parfum n'est pas nouveau en publicité. Des cartes et des brochures dont le papier avait été parfumé sont de l'histoire ancienne.

L'application à la presse et l'emploi de l'encre comme le moyen de parfumer une annonce est cependant original.

Mr Laurent E. Clody, secrétaire général de l'Allied Florist's Association, me dit qu'il avait déjà approché le « Chicago Tribune » avec cette idée voilà quelque cinq ans.

Ne recherchons donc pas l'initiateur de l'idée. Constatons simplement que les six exemples mentionnés furent les premiers usages faits d'encres parfumantes qui sont venus à ma connaissance, pour une publicité de presse.

***

Passons maintenant aux détails techniques que j'ai eu la bonne fortune d'obtenir directement de ceux-là même qui ont parfumé les annonces que je viens de décrire.

Tout d'abord Mr F. L. Yeager, chef des ateliers d'imprimerie de l' « Indianapolis Star » a bien voulu me donner les détails que voici :

« Nous avons commencé l'étude de la réalisation pratique d'annonces parfumées au moyen des encres d'imprimerie quelques mois avant la publication de l'annonce de la Charles Mayer & Co.

« La première constatation fut que la quantité de parfum nécessaire pour donner une odeur satisfaisante après impression, rendait l'encre trop fluide pour être employée dans l'imprimerie d'un quotidien.

« C'est alors que le représentant local de nos fabricants d'encre, la Howard Flint Ink Company fut amené à ajouter à l'encre verte à parfumer une quantité de poudre déshydratante qui rendit l'encre aussi consistante que du mastic ! Mais cette poudre blanche rendit l'encre trop claire.

« On y ajouta de l'encre d'imprimerie vert foncé qui rendit la composition encore plus compacte.

« C'est à cet étrange mélange que nous ajoutâmes le parfum au moyen d'huiles essentielles jusqu'à ce que l'expérience pratique de feuilles imprimées, séchées et humées au dehors, donnassent l'odeur voulue.

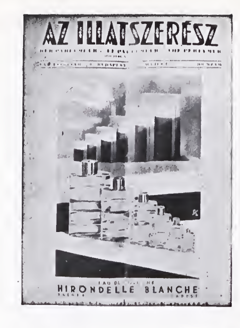
« Lorsque le nouveau mélange donna le résultat voulu, il était redevenu une encre d'imprimerie satisfaisante au point de vue consistance.

« Finalement les proportions entrant dans la confection de cette encre-parfumante (et non pas encre-parfumée, croyez-moi) était, pour une quantité de 14 kilogrammes, 9 kilos d'encre, 3 kilos d'huile d'essence de base du parfum et 2 kilos du parfum.

« Ma théorie — qui fut trouvée juste dans la pratique — c'est que l'huile essentielle est indispensable pour assurer une longue « vie » à l'odeur de l'annonce ».

DRUG AND COSMETIC INDUSTRY

CANANGA OIL





Adresses des Revues françaises et étrangères de Parfumerie

AMERICAN PERFUMER : 9 E. 38 th. Str. NEW-YORK.
BRASIL PERFUMISTA : rua 1° de Marco 100 4° (Rio-de-Janeiro).
AZ ILLATSZERESZ : 70, Rakoczi ut : BUDAPEST VII (Hongrie).
SOAP PERFUMERY & COSMETICS : 102, 105 Shoe Lane ; LONDRES.
CHEMIST AND DRUGGIST : 42 Cannon street ; LONDON E. C.
O. PERFUMISTA (REVUE DE PARFUMERIE) Avenida rue Branco 9,2 RIO DE JANEIRO.
THE MANUFACTURING CHEMIST : Mr Léonard Hill Ltd : 17 Stratford Place W. 1 à LONDRES.
KOSMETIKA NOWOCZESNA : 6 place Zelazna Brame, VARSOVIE (Pologne).
PERFUMERY AND ESSENTIAL OIL RECORD : 8 Serle Street LONDON W C 2.
FARMACISTA ITALIANO : 5 via Toscana ROME.
RECHERCHES : à ARGENTEUIL (S.-&-O.).
PHARMACEUTICAL JOURNAL : 17 Bloomsbury sq. LONDON WC 1.
PERFUMERY AND TOILETRY, Arumdel House LONDON W C 2
REVUE DES MARQUES : 56, rue du Faubourg St-Honoré, PARIS.
SOAP PERFUMERY & COSMETICS : 102-5 Shoe Lane, LONDON E. C. 4.
CAPA (bolsa de comercio) : 25 de Mayo 347 : BUENOS-AYRES (Argentine).
MANUFACTURING PERFUMER : Stratford Place 17 : LONDON W 1.
ART & COIFFURE : 19, rue des Blancs-Manteaux, PARIS.
RIVISTA ITALIANA DELLE ESSENZE E PROFUMI : via St. Vincenzo 38, MILANO (116).
JOURNAL DE LA DROGUERIE : 2, place des Bienfaiteurs BRUXELLES.
REVISTA DE CHIMICA INDUSTRIAL : rua dos Ourlves 67,3° RIO DE JANEIRO (Brésil).
RIECHSTOFFINDUSTRIE UND KOSMETIK : Jak Villiger et C° WADENSWIL Suisse).
DRUG AND COSMETIC INDUSTRIE : 101 West 31 Str. NEW-YORK.
DRUG TRADE NEWS : 330 West 42 nd Str. NEW-YORK.
OLII MINERALI & SAPONI : via G. Colombo 79. MILANO 36.
REVUE FRANÇAISE DE L'ORANGER : 10, rue Colbert, CASABLANCA.

De son côté Mr G. Curtis Gerling éditeur de la « Rochester Sun » affirma qu'il ne voyait pas le moyen de faire usage pour les encres parfumantes d'autre chose que d'huiles essentielles et non pas de parfums synthétiques, ces derniers ne se mélangeant pas assez intimement aux encres d'imprimerie.

La surface parfumée dans son cas n'était que d'environ 375 à 400 cms carrés.

Il lui fallut un gallon (environ 4 litres et demi) d'essence pour un tirage de 75.000, mais, ajouta-t-il la quantité dépend tout naturellement de la nature du parfum.

***

La troisième annonce, celle du « Chicago Tribune » fut imprimée grâce à la collaboration de ce quotidien avec la Van Amerigen-Haebler Company, une firme hollandaise spécialisée dans la fabrication d'encres de roto-gravure.

Dans ce cas, étant donné que la surface parfumée était énormément supérieure aux deux cas précédents (environ la moitié de la page, soit 1200 cms carrés), un mélange de quatre pour cent d'essence fut suffisant.

Mr L. M. Gossett, chef des ateliers du « Chicago Tribune » a donné des détails similaires à ceux de ses confrères, mais il ajouta :

« Les huiles essentielles ne doivent pas nécessairement être mêlées à des encres de couleur. On peut fort bien avoir une encre-parfumante noire donnant d'excellents résultats. Mais le problème qui se présente alors, c'est de limiter le parfum à une page déterminée ».

Il semble que la seule solution pratique, c'est de parfumer l'annonce par l'intermédiaire des encriers et des rouleaux de couleur.

***

Mr J. R. York, chef de publicité de la « Tulsa Tribune », lui aussi m'a affirmé que c'est de l'essence qu'il ajouta à l'encre verte, en proportion de un quart du mélange total. Cette grande proportion était nécessaire devant le fait que le parfum en question était délicat. Un parfum lourd n'aurait pas nécessité une proportion d'essence aussi forte.

***

J'ai insisté au début de cet article sur le fait que les encres sont parfumantes et non pas « parfumées ». Mes correspondants semblent particulièrement souligner le fait que l'atmosphère est par trop lourde, lorsque l'impression se fait, pour être agréable.

Quant au mélange lui-même Mr Gerling que j'ai déjà cité me dit :

« Il est indispensable de prendre ses précautions et de faire des essais, pendant que le mélange se fait, sur le papier. Mes amis de l'industrie de la parfumerie affirment que du parfum appliqué sur du papier d'impression donne souvent une odeur plus similaire à du Camembert qu'à du Chanel N° 5.

Passant à un autre danger — le facteur humain, si je puis dire, — Mr Gerling continua

« Il y eut des incidents assez amusants lors de la production de la page de publicité parfumée. De nombreux compositeurs et ouvriers employés aux machines exprimèrent la crainte de rentrer chez eux, saturés de Honolulu Moon ! Ils s'attendaient à ce que leurs épouses supposent qu'ils avaient passé la nuit dans d'autres lieux que dans les austères ateliers !

« A propos, nous avons eu la grande crainte à un moment donné que nous avions échoué. Avant l'envoi des paquets aux dépositaires, le papier froid ne donnait presque plus de parfum. Mais nous nous sommes bien vite rendu compte qu'à la chaleur d'une chambre, le parfum se dégageait à nouveau en véritables effluves ».

***

J'ai essayé de découvrir le coût du médium en question.

Il dépend avant tout, du parfum employé, de la superficie à couvrir etc...

A titre d'indication je cite les chiffres que j'ai obtenu.

La page du « Chicago Tribune » (avec un tirage de 1.050.000) coûta $ 200 de plus qu'une page en couleur ordinaire, ce fut là, me dit le chef de publicité de ce journal, à peu de chose près le coût de l'essence.

De même « Tulsa Tribune » estime le coût de l'essence employée par ce journal à environ $ 200 pour leur page parfumée.

***

Que faut-il penser de l'avenir de ce médium ?

Aucun des journaux qui ont fait usage de parfum n'exprime la moindre objection à renouveler la chose.

Techniquement cet attrait supplémentaire à une annonce n'a rien de particulièrement difficile.

Déjà la Allied Florists' Association se propose de répéter une annonce parfumée pour le Jour de la Mère, alors que le « Rochester Sun » mentionne également une seconde page parfumée pour un parfum pour le Jour de la Mère.

Et voilà une initiative de plus, étendant les possibilités de la publicité et, par son truchement, du commerce et de l'industrie.

Son utilisation se limite cependant tout naturellement à l'industrie et au commerce de la parfumerie avec la seule exception de la publicité pour des fleurs.

C'est un moyen d'échantillonnage qui n'est possible au même degré de réalité pour aucun autre produit.

Ce sera donc à l'industrie de la parfumerie de décider si le médium en question vaut la peine d'être développé car il n'offre aucune difficulté et son adoption ne présente pas de gros frais.

Il sera intéressant de voir quel fabricant français adoptera cette méthode de se faire mieux connaître.

Je ne doute pas qu'un jour le médium fera son apparition en France.

A qui l'initiative ?

F.-A. MARTEAU.

Pourquoi Agrumes ?

Comme suite à l'article que nous avons publié dans la « Parfumerie Moderne » Nov.-Décembre 1939, sous le titre « Des Agrumes du Maghreb aux Pommes d'Hesperis », nous avons reçu quelques lettres intéressantes. Nous croyons utile d'en extraire l'essentiel en complément à notre thèse.

D'abord dans un grand journal parisien, un académicien s'est préoccupé du mot agrume, relativement à la rédaction du Dictionnaire ; quoique ce distingué linguiste ignore à la fois notre étymologie ramenée à la langue primitive hyperboréenne et celles de R. M. Gattefossé (notes de la Rédaction) si suggestives, il précise certains points fort intéressants ; notamment :

Agrum ou agrun, existe en provençal avec le sens de aigre, âpre, acerbe : én dauphinois, nous avons eigrum ou eigrun = acide, fruit aigre ; en niçard, agrum avec le même sens ; en vieux français, esgrun ; en bas-latin, agrunem, toujours avec le même sens de fruit aigre. Mistral cite dans son « Trésor du Félibrige » (1878) le mot agrum, avec le sens de citrus, comme d'origine nicarde.

L'étymologie de R.-M. Gattefossé : AG = les choses, RUM = des Roumis, les choses des roumis est particulièrement intéressante et ramène l'origine des Oranges douces à l'Hyperborée nord-atlantique, antéglaciaire, à l' « Eden » de l'Age d'Or, d'où les peuples « rouges » ou roumis, les auraient transportées vers le Sud dans l'exode qui suivit le Grand Changement de l'axe des pôles.

Hermann Wirth, auteur d'une thèse sur l'origine occidentale et nord-atlantique de la civilisation (1929-31), admet que les Pommes des Hespérides sont des oranges et que ces fruits faisaient partie du patrimoine de l'Humanité Hyperboréenne avec la banane, le blé, la vigne.

Bory de Saint-Vincent dans son magnifique ouvrage sur les Iles Canaries (1803) signale que les Guanches cultivaient l'Orange douce, mais qu'ils ignoraient cependant l'art de la greffe ; il faut donc supposer que l'Orange douce était indigène aux Canaries.

A propos de l'origine asiatique de l'Orange douce, signalons la note suivante : « La traduction des « Annales Japonaises » de Siebold, dit : Tatsima Mori fut envoyé dans le pays du printemps éternel pour y chercher les pommes aromatiques toujours renaissantes. Il revint au bout de **dix ans** et dota le Japon de la Pomme d'Orange ».

S'il n'avait dû la chercher que dans la Chine méridionale ou l'Indochine, aurait-il voyagé si longtemps ?

J. GATTEFOSSÉ.

FICHES TECHNIQUES

Huiles essentielles des fruits de Litsea cubeba. — K. Kahuku et R. Kato. — J. Chem. Soc. Japan, t. 59, p. 1096, 1938.

Les principales constantes de cette essence sont les suivantes : densité à 30° : 0,8669, indice de réfraction à 30° : 1,4702, pouvoir rotatoire : 5,8 à 24°, indice d'acide : 0,9, indice d'éther : 6,72 indice d'éther après acétylation : 62,75.

Cette essence est constituée principalement de 70 % de citral et de 20 % de méthylhepténone. Elle renferme également de petites proportions de limonène, de dipentène et de linalol.

Composition pour dépilatoire. — Ekmann. — Riechstoff Ind. Kosmetik, t. 13, p. 221, 1938.

Les principaux constituants des dépilatoires qui sont étudiés dans cet article sont le sulfure de sodium, le bisulfite de sodium, le sulfure de calcium, le sulfure de baryum, le sulfure de strontium, et un composé naturel d'arsenic, le sulfure d'arsenic répondant à la formule As^2S^3.

L'auteur indique que les préparations dépilatoires peuvent se grouper en un certain nombre de catégories qui sont les produits adhésifs, les cires dépilatoires, les produits liquides, les poudres et les pâtes. Pour ces différents produits, il donne 19 formules de préparation.

L'essence de Longoza de Madagascar. — L. Trabaud et S. Sabetay. — Perf. Essent. Oil Rec., t. 29, p. 142, 1938.

Le Longoza est un nom un peu indéterminé et au point de vue botanique, il existe un grand nombre de variétés de Hedychium.

L'extraction des fleurs de Heydichium Flavosum (228,2 k°) cultivées à Nossi-Bé avec du pétrole léger, donne 112 g d'une essence concrète semi-solide qui est encore très molle à 30/32°, qui fond à 37° et qui a une coloration orangé-brun foncé.

L'essence absolue obtenue avec un rendement de 50 % donne par entraînement par la vapeur d'eau dans le vide : 29, 6 % d'une essence jaune paille dont les caractéristiques physiques sont les suivantes : densité à 18° : 0,9666 — pouvoir rotatoire : —10° 49' — indice de réfraction : 1,5002 — indice d'acide : 11,2 — indice d'éther : 94,1.

L'entraînement par la vapeur de l'essence concrète donne, avec un rendement de 22 %, une essence jaune paille dont les caractéristiques sont les suivantes : densité à 15° : 0,9153 — pouvoir rotatoire : —7°20' — indice de réfraction à 20° : 1,4872 — indice d'acide : très faible — indice d'éther : 54,2 — indice d'éther après formylation à froid : 188.

Cette essence contient de l'indol et probablement de l'anthranilate de méthyle et de l'iso-eugénol.

Imprimerie des Missions Africaines, 150, Cours Gambetta, Lyon Le Gérant : F. ROUX